



AUTOSAISINE

« Les relations européennes
et internationales
en Bourgogne »

AVIS

présenté par

Maddy GUY

Membre de la Commission n° 4

« Relations européennes et internationales – habitat – culture
sports et loisirs – santé et politiques sociales »

SEANCE PLENIERE DU 14 JANVIER 2004

« Un jour viendra où vous France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité européenne, absolument comme la Normandie, la Bretagne, la Bourgogne, la Lorraine, l'Alsace, toutes nos provinces se sont fondues dans la France. Un jour viendra où il n'y aura plus d'autres champs de bataille que les marchés s'ouvrant au commerce et les esprits s'ouvrant aux idées. Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes, par le suffrage universel des peuples, par le véritable arbitrage d'un grand sénat souverain qui sera à l'Europe ce que le parlement est à l'Angleterre, ce que la diète est à l'Allemagne, ce que l'Assemblée législative est à la France ! ... Un jour viendra où l'on verra ces deux groupes immenses, les Etats-Unis d'Amérique, les Etats-Unis d'Europe, placés en face l'un de l'autre, se tendant la main par dessus les mers, échangeant leurs produits, leur commerce, leur industrie, leurs arts, leurs génies. »

Victor HUGO

REMERCIEMENTS

LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

Patrick BARRAUD, chargé de mission pour le projet « Développer les relations avec les pays d'Europe centrale et orientale », Communauté d'agglomération dijonnaise (COMADI).

Nadège FAUVET, chargée d'études, Direction des affaires européennes et internationales (DAEI), Conseil régional de Bourgogne.

Pierre MEYER, directeur de la coopération et des relations internationales, Conseil régional d'Alsace.

Philippe MOREL, conseiller régional de Bourgogne en charge des relations européennes et internationales.

Marc NOAILLY, chargé de coopération Afrique, Méditerranée, Moyen-Orient, Conseil régional de Rhône-Alpes.

Anne-Marie OLEKSY, directeur adjoint à la Direction des affaires européennes et internationales (DAEI), Conseil régional de Bourgogne.

Patrick SAUNIE, adjoint au maire de Dijon délégué au développement des technologies, recherche et aux relations avec l'enseignement supérieur ; vice-président de la COMADI.

Karine TOUSSAINT, chargée de mission pour le programme « Europe au collège », Conseil général de Côte-d'Or.

Bernard VIENNET, directeur de la mission relations internationales, Europe et programmation, Conseil régional de Franche-Comté.

LES ACTEURS ECONOMIQUES

Jean BATAULT, président, Mouvement des entreprises de France (MEDEF) de Côte-d'Or et de Bourgogne.

Aurélié BEAUJOUAN, assistante « assurance prospection », Direction régionale du commerce extérieur (DRCE).

Thierry BERTHIER, directeur du développement international, Chambre régionale de commerce et d'industrie de Bourgogne (CRCI).

Jean BOLLARD, directeur général, Chambre régionale de commerce et d'industrie de Bourgogne (CRCI).

Elodie BOURGOIN, attachée au programme de développement des métiers d'art et des métiers du patrimoine, en charge des relations internationales, Chambre régionale des métiers de Bourgogne (CRM).

Sylvain CARPENTIER, directeur adjoint, Direction des douanes et des droits indirects (DDDI).

Michel MERCIER, responsable de la cellule conseil aux entreprises, Direction des douanes et des droits indirects (DDDI).

Jean-Claude SOBOLE, président d'honneur, Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) de Bourgogne ; conseiller économique et social de Bourgogne.

Philippe SUGNIAUX, directeur régional Bourgogne-Franche-Comté, COFACE.

LES ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION

Christine BAZIN, chargée de mission, Centre régional de ressources pour le travail, l'emploi et la formation en Bourgogne (C2R).

Martine BOIS-BERNIER, responsable du service relations internationales, Université de Bourgogne.

Patrick BOUGENOT, directeur, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Dijon.

Martine CHARRIER, inspectrice, Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports de Bourgogne et de Côte-d'Or (DRDJS).

Madani CHEURFA, directeur, 1^{er} cycle Est-européen de Sciences Po Paris à Dijon.

Jean-Luc DELPEUCH, directeur, Ecole nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM) de Cluny.

Pierre-André MARECHAL, enseignant-chercheur, délégué aux relations internationales et aux relations extérieures, Ecole nationale supérieure de biologie appliquée à l'alimentation et à la nutrition (ENSBANA).

Salvatore MARTEDDU, vice-président, Union régionale des fédérations d'œuvres laïques de Bourgogne (URFOL).

Anne PEUBEZ, responsable du programme européen Jeunesse, Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports de Bourgogne et de Côte-d'Or (DRDJS).

Didier ROUSSELIERE, délégué académique aux relations internationales et à la coopération, Rectorat de Dijon.

Serge WOLIKOW, vice-président, délégué aux relations internationales, Université de Bourgogne.

LES ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIFS

Stéphane FOURNIER, chargé de mission, Comité de jumelage de Bous-Koulikouro-Quétigny.

Denys LAMARZELLE, responsable de la section CFTC, Conseil général de la Côte-d'Or, vice-président du syndicat CFTC-territorial-Côte-d'Or.

Josette LESSAVRE, vice-présidente, Comité de jumelage de Bous-Koulikouro-Quétigny.

Nicole LEBOLD, stagiaire allemande, Union départementale de FO-Côte-d'Or.

Gilbert MARPEAUX, secrétaire général, Union départementale de FO-Côte-d'Or ; conseiller économique et social de Bourgogne.

Michel MARTI, responsable de la commission Europe, Union régionale interprofessionnelle (URI) CFDT-Bourgogne.

Gil PERNOT, délégué fédéral, clubs Unesco de Bourgogne-Franche-Comté.

Maurice THIEFFENAT, président de l'Union pour la coopération Bourgogne-Rhénanie-Palatinat (UCBRP).

Jean-Marc ZAMBOTTO, président de l'association Bourgogne-Burkina-Faso (BOFA) ; conseiller économique et social de Bourgogne.

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION 4

« RELATIONS EUROPENNES ET INTERNATIONALES, HABITAT, CULTURE,
SPORTS ET LOISIRS, SANTE ET POLITIQUES SOCIALES »

Présidente

Kheira BOUZIANE, Logement, famille, cadre de vie.

Vice-président

Bernard QUARETTA, Réinsertion sociale, missions locales, PAIO et entreprises d'insertion.

Secrétaire

Nelly HOLLINGER, Associations caritatives.

Membres

Charles BARRIERE, Professions libérales de santé.

Jean-François BILLET, FO.

Alain DUROUX, CFDT.

Armand GONNEAUD, Organisations syndicales d'artisans.

Vincent GUICHARD, Organismes culturels (culture vivante).

Maddy GUY, Association régionale HLM.

Claude KAROUBI, Organismes culturels (patrimoine).

Jacques LOURY, CGT.

Michel MARTIN, Coopération et mutualité.

Marie de MONJOUR, URIOPSS.

Michel MORINEAU, Associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Jean-Pierre PAPET, Comité régional olympique et sportif.

Guy TOURDIAS, Organisations syndicales d'artisans.

Membres associés

Stéphane BERNOUD, CFE-CGC.

Maurice THIEFFENAT, Bourgogne Rhénanie-Palatinat.

Jean-Marc ZAMBOTTO, CFDT.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| REMERCIEMENTS | 3 |
| LES ACTEURS INSTITUTIONNELS..... | 3 |
| LES ACTEURS ÉCONOMIQUES | 3 |
| LES ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION..... | 4 |
| LES ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIFS..... | 4 |
| | |
| LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION 4 | 6 |
| | |
| I. INTRODUCTION | 11 |
| 1. Un premier avis du Conseil économique et social de Bourgogne (1997)..... | 11 |
| 2. Elargissement de l'Europe..... | 12 |
| 3. ... et mondialisation..... | 12 |
| 4. ... deux phénomènes justifiant un second avis | 12 |
| | |
| II. LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : CADRE JURIDIQUE ET INSTRUMENTS..... | 14 |
| 1. Cadre juridique de la coopération décentralisée..... | 14 |
| A) La loi du 6 février 1992..... | 14 |
| B) La circulaire du 26 mai 1994..... | 15 |
| C) La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 (LOADT)..... | 16 |
| D) La circulaire du 20 avril 2001..... | 16 |
| E) Le code général des collectivités territoriales | 16 |
| F) Les procédures de financement | 17 |
| 2. Les instruments de la coopération décentralisée..... | 18 |
| A) Le PIC INTERREG : l'harmonisation du développement des régions..... | 18 |
| B) Le PIC INTERREG III : une initiative en trois volets | 19 |
| a) INTERREG III A : la coopération transfrontalière | 19 |
| b) INTERREG III B : la coopération transnationale | 20 |
| c) INTERREG III C : la coopération interrégionale | 20 |
| C) Le PIC INTERREG III et la Bourgogne..... | 21 |
| | |
| III. LES RELATIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES DE LA BOURGOGNE | 25 |
| 1. Les acteurs institutionnels | 25 |
| A) Le Conseil régional de Bourgogne : un rôle moteur et incitatif primordial | 25 |
| a) Les moyens mis à la disposition de la politique européenne et internationale de la Bourgogne : importance de la coopération Est-Ouest..... | 25 |
| (1) La coopération Est-Ouest..... | 27 |
| <u>La Rhénanie-Palatinat : la Maison de Bourgogne à Mayence</u> | 28 |
| <u>La Bohême centrale : la Maison de Bourgogne à Prague</u> | 30 |
| <u>Les Voïvodies de Malopolska et d'Opole : des initiatives plus récentes et plus limitées</u> | 32 |
| <u>La convention quadripartite</u> | 32 |
| (2) La coopération Nord-Sud : quelques initiatives | 33 |
| <u>La République d'Afrique du Sud : une coopération basée à l'origine sur le vin</u> | 33 |

| | |
|--|-----------|
| <u>Le Maroc : plusieurs thématiques de travail à l'étude</u> | 33 |
| b) La communication et l'information du Conseil régional sur l'actualité européenne..... | 34 |
| c) La participation du Conseil régional à des réseaux européens..... | 34 |
| <u>L'Association des régions françaises du Grand Est</u> | 34 |
| <u>Cités unies France (CUF)</u> | 35 |
| <u>L'Assemblée des régions d'Europe (ARE)</u> | 36 |
| <u>L'Assemblée des régions européennes viticoles (AREV)</u> | 37 |
| <u>Le Centre européen d'entreprise et d'innovation (CEEI)</u> | 37 |
| d) Les actions internationales menées par les autres directions du Conseil régional de Bourgogne..... | 37 |
| <u>Bourgogne-Développement</u> | 37 |
| <u>La Direction de l'Economie</u> | 38 |
| <u>La Direction de l'Enseignement supérieur</u> | 38 |
| <u>La Direction des Lycées</u> | 38 |
| B) Les conseils généraux: des actions ponctuelles..... | 38 |
| C) La Communauté d'agglomération dijonnaise (COMADI) : « Porte de la France » en direction des PECO..... | 41 |
| | |
| 2. Les acteurs économiques | 44 |
| A) Le commerce international de la Bourgogne : un objectif impérieux et des résultats perfectibles..... | 44 |
| a) L'année économique 2002 en Bourgogne : une année morose avec des difficultés dans l'industrie..... | 44 |
| b) Les résultats du commerce international de la Bourgogne..... | 45 |
| (1) Les grandes tendances 2002..... | 45 |
| <u>Les exportations</u> | 45 |
| <u>Les importations</u> | 46 |
| <u>Les pays partenaires de la Bourgogne</u> | 49 |
| <u>Les bilans départementaux</u> | 50 |
| <u>L'exportation des vins de Bourgogne (AOC) : la Bourgogne, 3^{ème} région exportatrice</u> | 50 |
| (2) Les perspectives pour 2003..... | 52 |
| c) Bilan 2002 des investissements internationaux en Bourgogne..... | 53 |
| d) Les régions françaises et l'élargissement de l'Union européenne : place de la Bourgogne..... | 53 |
| B) La Chambre régionale de commerce et d'industrie de Bourgogne (CRCI)..... | 55 |
| a) Les missions du Centre d'affaires international (CIA) de la CRCI..... | 55 |
| b) Bilan de l'accompagnement export du CIA depuis 2000..... | 55 |
| c) Les évolutions du CIA..... | 55 |
| d) Le Centre de fiscalité européenne (CEFISE)..... | 56 |
| C) La Chambre régionale des métiers de Bourgogne (CRM)..... | 56 |
| D) La Direction régionale du commerce extérieur de Bourgogne (DRCE)..... | 57 |
| E) La Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur COFACE..... | 58 |
| | |
| 3. L'enseignement, la formation | 59 |
| A) L'Education nationale : une dimension essentielle du projet éducatif..... | 59 |
| a) Le dispositif académique pour soutenir l'ouverture internationale..... | 60 |
| b) La politique académique..... | 60 |
| c) Les relations internationales de l'Académie : l'Union européenne, un axe privilégié..... | 60 |
| (1) L'Allemagne..... | 61 |
| (2) L'appariement et les échanges scolaires..... | 61 |
| (3) L'éducation au développement et à la francophonie..... | 62 |
| B) Les organismes de formation..... | 63 |
| a) Les formations..... | 63 |
| b) Les actions internationales des organismes de formation : l'exemple du CFPPA de Beaune..... | 64 |
| C) L'université..... | 64 |
| a) Les actions internationales de l'Université..... | 64 |
| b) L'accueil des étudiants étrangers..... | 65 |
| c) Un projet : la Maison des relations internationales..... | 66 |
| D) Les grandes écoles..... | 66 |
| a) L'Ecole nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM) de Cluny..... | 66 |
| (1) Les enseignements de l'ENSAM de Cluny : le mastère spécialisé en management de projets industriels Est-Ouest..... | 66 |
| (2) Les relations internationales de l'ENSAM de Cluny..... | 67 |
| (3) L'Institut européen de Cluny..... | 67 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| b) | L'Ecole nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation (ENSBANA)..... | 68 |
| (1) | La pédagogie..... | 68 |
| (2) | La recherche..... | 68 |
| (3) | Le développement économique et technologique..... | 69 |
| c) | Sciences Po..... | 69 |
| (1) | L'intégration internationale..... | 69 |
| (2) | Le premier cycle Est-européen..... | 70 |
| d) | Le Groupe ESC Dijon-Bourgogne..... | 70 |
| E) | La mobilité et l'apprentissage des langues..... | 71 |
| a) | Les programmes européens..... | 71 |
| b) | Quelques initiatives bourguignonnes..... | 72 |
| (1) | L'Académie..... | 72 |
| (2) | L'ENSAM de Cluny..... | 73 |
| (3) | L'ENSBANA..... | 73 |
| (4) | Sciences Po..... | 73 |
| (5) | Les associations : l'exemple de l'Union régionale des fédérations d'œuvres laïques (URFOL)..... | 74 |
| 4. | Les acteurs socio-professionnels, les associations..... | 74 |
| A) | Les acteurs socio-professionnels..... | 74 |
| a) | Les organisations européennes et internationales..... | 74 |
| (1) | La Confédération européenne des syndicats (CES)..... | 74 |
| (2) | La Confédération internationale des syndicats libres (CISL)..... | 75 |
| b) | Les actions européennes et internationales des syndicats de salariés..... | 75 |
| (1) | Force ouvrière (FO) : un programme de formation de jeunes militants européens..... | 75 |
| (2) | La Confédération française démocratique du travail (CFDT) : une association et des actions en faveur du Burkina Faso..... | 76 |
| (3) | La Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) : une démarche de réflexion sur la mondialisation..... | 76 |
| c) | Les actions de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)..... | 77 |
| d) | Les actions européennes et internationales du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)..... | 77 |
| B) | Les jumelages..... | 77 |
| a) | Les jumelages en Bourgogne..... | 78 |
| b) | Les jumelages avec le Land de Rhénanie-Palatinat : un partenariat historique..... | 78 |
| c) | Le Comité de jumelage de Bous-Koulikouro-Quetigny : des actions structurées..... | 79 |
| (1) | Le jumelage..... | 79 |
| (2) | Les financements..... | 80 |
| (3) | Les actions..... | 80 |
| | <u>Le partenariat éducatif</u> | 80 |
| | <u>Le partenariat pour la santé</u> | 80 |
| | <u>Le partenariat agricole</u> | 81 |
| | <u>Le soutien à la condition féminine</u> | 82 |
| | <u>La bibliothèque Alioune Blondin Beye</u> | 82 |

IV. LES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES EN ALSACE, FRANCHE-COMTE ET RHONE-ALPES.....83

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1. | La Région Alsace..... | 83 |
| A) | La Direction de la Coopération internationale..... | 83 |
| B) | Une vocation européenne..... | 84 |
| C) | La participation du Conseil régional d'Alsace à des réseaux européens..... | 84 |
| D) | La coopération transfrontalière..... | 84 |
| E) | La coopération-développement..... | 85 |
| F) | La coopération interrégionale..... | 86 |
| G) | Les actions en faveur de l'économie..... | 86 |
| 2. | La Région Franche-Comté..... | 87 |
| A) | La Direction de la Mission relations internationales, Europe et programmation..... | 87 |
| B) | La participation du Conseil régional de Franche-Comté à des réseaux européens..... | 87 |
| C) | La coopération transfrontalière..... | 87 |

| | | |
|-----------|--|------------|
| D) | La coopération décentralisée..... | 88 |
| E) | Le Centre de ressources pour la coopération décentralisée en Franche-Comté (CERCOOP)..... | 88 |
| 3. | La Région Rhône-Alpes | 89 |
| A) | La Direction des Relations internationales..... | 89 |
| B) | La participation du Conseil régional de Rhône-Alpes à des réseaux européens | 89 |
| C) | Les actions et coopérations en Europe, Amérique, Afrique et Asie | 90 |
| a) | L'Europe..... | 90 |
| b) | L'Amérique du Nord et le Canada..... | 90 |
| c) | Le bassin méditerranéen : le Maroc, le Liban et la Tunisie | 90 |
| d) | L'Asie : la Chine, le Laos et le Vietnam..... | 91 |
| e) | L'Afrique : le Mali, le Sénégal et la République d'Afrique du Sud..... | 91 |
| D) | Les réseaux d'appui à l'action internationale..... | 91 |
| a) | Le Réseau d'appui à la coopération décentralisée (RESACOOOP)..... | 91 |
| b) | Les actions de développement économique | 92 |
| (1) | L'internationalisation des entreprises | 92 |
| (2) | Entreprises Rhône-Alpes internationales (ERAI)..... | 93 |
| c) | Les actions de formation et de recherche..... | 93 |
| (1) | L'Association Rhône-Alpes pour l'orientation et la promotion des métiers (AROM)..... | 93 |
| (2) | Les dispositifs de mobilité..... | 93 |
| V. | RECOMMANDATIONS..... | 94 |
| 1. | Les atouts de la Bourgogne..... | 94 |
| 2. | Diagnostic et propositions | 95 |
| A) | Renforcer la lisibilité des actions et accroître les moyens..... | 95 |
| B) | Développer le lobbying et élargir la vision internationale | 96 |
| C) | Agir en faveur des nouveaux exportateurs, des PME-PMI et du transfert de technologie | 97 |
| D) | Favoriser l'apprentissage des langues et la mobilité des jeunes..... | 97 |
| E) | Fédérer les associations..... | 98 |
| 3. | Le Conseil régional, un organe d'incitation, d'impulsion et de concertation..... | 99 |
| | TABLE DES ILLUSTRATIONS..... | 112 |
| | LISTE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS..... | 113 |
| | BIBLIOGRAPHIE | 116 |
| | ARTICLES, OUVRAGES | 116 |
| | ELARGISSEMENT DE L'EUROPE..... | 116 |
| | GLOBALISATION, MONDIALISATION | 116 |
| | COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE..... | 116 |
| | ECONOMIE..... | 117 |
| | EDUCATION, MOBILITÉ..... | 117 |
| | PRINCIPAUX SITES INTERNET VISITES | 118 |
| | ASSOCIATIONS..... | 118 |
| | ECONOMIE..... | 118 |
| | EDUCATION, ENSEIGNEMENT | 118 |
| | ETAT | 118 |
| | EUROPE | 118 |
| | INSTITUTIONS..... | 118 |

I. INTRODUCTION

De tous temps, la Bourgogne a été un carrefour de routes et de civilisations¹. Il y a 3.000 ans transitait déjà par les vallées de la Seine et de la Saône l'étain de Cornouailles destiné au bassin méditerranéen et aux régions orientales de l'Europe. Les deux grands ordres monastiques de Cluny et de Cîteaux, par leur rayonnement spirituel, artistique, intellectuel et politique, ont poursuivi la vocation européenne de la Bourgogne. Plus tard, Vézelay fut le point de départ de l'une des routes de Saint-Jacques-de-Compostelle. Elle fut aussi le lieu où Saint Bernard prêcha en 1146 la deuxième croisade et où Philippe Auguste et Richard Cœur-de-Lion se rassemblèrent en 1190 avant le départ de la troisième croisade. Par sa situation géographique, son histoire - dont la période des Grands Ducs d'Occident a marqué l'apogée- la Bourgogne a donc naturellement un destin européen et international.

1. Un premier avis du Conseil économique et social de Bourgogne (1997)

Le Conseil économique et social de Bourgogne a rendu en mars 1997 un avis intitulé « Les relations extérieures de la Bourgogne en Europe. »

L'objectif premier de cet avis était de faire le point sur la diversité et sur l'originalité des coopérations mises en place par les collectivités territoriales bourguignonnes. Pour l'essentiel, cette étude s'articulait autour des trois principales actions menées alors par le Conseil régional de Bourgogne en Allemagne (Land de Rhénanie-Palatinat), en Pologne (Voïvodie de Cracovie) et en République tchèque (Région de Bohême centrale) ; ces deux dernières actions étant à l'époque naissantes. Elle passait également en revue les initiatives des autres acteurs institutionnels et sociaux bourguignons : les communes (jumelages), l'université, les organismes consulaires (Chambre régionale de commerce et d'industrie) et les associations (Bourgogne-Eurcasie).

Après avoir émis le souhait que soit poursuivi le processus engagé par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale -processus destiné à accorder aux régions françaises une plus large autonomie, en particulier dans le domaine de la coopération décentralisée- le Conseil économique et social présentait un certain nombre de propositions. Il suggérait en premier lieu que la Maison de Bourgogne à Mayence devienne une véritable représentation de la Région auprès des autorités allemandes et que sa mission de promotion des produits des terroirs bourguignons dans l'ensemble du Land soit développée. La réussite du partenariat avec le Land de Rhénanie-Palatinat lui semblait par ailleurs devoir servir de modèle aux actions initiées avec la Bohême centrale et la Voïvodie de Cracovie. Concernant la coopération avec ces deux régions, les conseillers économiques et sociaux préconisaient encore une diversification des actions (économiques, culturelles, éducatives...). Ils recommandaient en outre la création d'un lieu de réflexion sur la politique régionale européenne doté de moyens propres.

En conclusion, ils reconnaissaient l'originalité des partenariats conduits par la Bourgogne et souhaitaient que les Bourguignons puissent avoir un accès direct et facile vers d'autres pays d'Europe. « L'Europe », écrivait le Conseil économique et social de Bourgogne, « est diverse et plurielle, mais cette dimension doit s'inscrire dans une politique plus large d'ouverture vers le monde ; elle se développera d'autant mieux qu'elle rencontrera l'adhésion en plus grand nombre des citoyens du monde que seront de plus en plus les hommes du prochain millénaire². »

¹ Source : <http://www.burgundy.net> .

² Les relations extérieures de la Bourgogne en Europe, autosaisine du Conseil économique de Bourgogne, mars 1997, p 62.

2. Elargissement de l'Europe³...

La disparition progressive du bloc de l'Est, avec la chute du mur de Berlin en 1989, a laissé le champ libre à l'accomplissement de l'Union européenne telle qu'elle était imaginée à l'origine. Actuellement, quatorze pays attendent d'entrer dans l'Union : Chypre et Malte, onze pays d'Europe centrale et orientale (PECO) et la Turquie. Les négociations d'adhésion ont démarré le 31 mars 1998 avec les six pays les mieux préparés : Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovénie. Le 15 février 2000, six autres pays ont suivi : la Bulgarie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Roumanie et la Slovaquie. La Turquie n'a pas encore entamé les négociations d'adhésion, et l'Union européenne n'a pas encore décidé si elle acceptait ou non la candidature de la Croatie. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont décidé, lors du Conseil européen de Copenhague de décembre 2002, que Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie respectaient les critères pour entrer dans l'Union européenne. Ils leur ont alors proposé d'intégrer l'Union européenne le 1^{er} mai 2004. La Bulgarie et la Roumanie, quant à elles, devraient intégrer l'Union au plus tôt en 2007.

3. ... et mondialisation...

Depuis le milieu des années 1990, la mondialisation, tendance longue de la dynamique des économies modernes, a connu des accélérations si considérables -fin des systèmes socialistes, globalisation financière, intégrations régionales ou continentales, croissance et crise des économies émergentes...- qu'elle se trouve aujourd'hui au cœur des débats. Glorifiée ou diabolisée, la mondialisation est envisagée comme un phénomène économique, synonyme de libéralisation des échanges et d'extension de la logique du marché au monde entier. Mais il s'agit là d'une représentation partielle du phénomène. De nombreuses réalités non économiques se mondialisent elles aussi : les cultures, les idées, les migrations, les pollutions, le terrorisme... La mondialisation est un processus social global. C'est la mise en place d'une échelle supplémentaire d'appartenance placée au-dessus des sociétés nationales⁴.

4. ... deux phénomènes justifiant un second avis

Dans le contexte d'élargissement de l'Europe, il convient aujourd'hui de dresser un nouveau bilan des actions de la Région menées en matière de coopération. Le phénomène de mondialisation a incité cette fois la commission n°4 à ne pas restreindre ses travaux aux seuls partenariats européens de la Bourgogne. Pour ce nouvel avis, elle a en conséquence résolument élargi son champ d'investigation à l'ensemble des échanges internationaux de la Région. En se référant au rapport rédigé en 1997 et en mesurant l'impact des pistes de réflexion qu'avait alors proposées le Conseil économique et social, la commission a d'abord examiné l'évolution -quantitative et qualitative- des politiques européenne et internationale du Conseil régional de Bourgogne. Afin de pouvoir apporter une lecture plus critique et plus dynamique de ces politiques, elle a eu en outre le soin de réaliser -à chaque fois que cela était possible- une étude comparative avec d'autres régions (Alsace, Franche-Comté, Rhône-Alpes). Un état des lieux des initiatives engagées par les autres acteurs impliqués dans des actions de coopération -autres collectivités territoriales, chambres consulaires, université et grandes écoles, syndicats, associations, comités de jumelage- a été réalisé dans un second temps. Au cours des auditions, les conseillers économiques et sociaux ont été particulièrement attentifs aux domaines

³ Source : <http://www.info-bourgogne.fr> .

⁴ Vincent BAUDRAND, Les éléments clés de la mondialisation, Jeunes éditions, 2002.

suivants : aides et échanges à caractère économique et promotionnel, aides au développement en direction des pays les moins développés, soutien aux échanges culturels.

Il convient de noter que la problématique concernant la jeunesse (échanges scolaires, apprentissage des langues, connaissance des cultures) n'a été qu'esquissée dans le présent avis⁵. Celle liée au tourisme, qui nécessite une étude à part entière, n'a pas été abordée.

⁵ Voir pages 71 à 74.

II. LA COOPERATION DECENTRALISEE : CADRE JURIDIQUE ET INSTRUMENTS

Après la seconde guerre mondiale a émergé en Europe une volonté de réconciliation et de meilleure compréhension entre les peuples. C'est ainsi que la pratique des jumelages est devenue la première forme de coopération entre les collectivités de pays différents. Cette initiative, d'abord restreinte aux communes, s'est peu à peu étendue aux autres niveaux de collectivités territoriales. Mais ce sont les années 1980 qui ont vu la multiplication et la diversification de leurs actions de coopération. Les lois de décentralisation, et la politique qui en a résulté, ont amplifié le mouvement, lui donnant la légitimité formelle qui lui manquait.

1. Cadre juridique de la coopération décentralisée

Les communes, les départements, les régions et leurs groupements -communautés de communes, communautés d'agglomération- peuvent engager des partenariats avec des collectivités ou des autorités locales étrangères. La loi limite le champ d'action aux compétences propres à chaque collectivité. Les régions peuvent établir des coopérations dans les domaines, entre autres, de l'aménagement du territoire, de la formation, de l'action économique, des lycées, de l'enseignement supérieur ; les départements ont la possibilité de construire des partenariats dans le secteur de l'action sociale, des collèges, des équilibres ville-campagne ; l'urbanisme, l'enseignement primaire, les services publics entrent dans les champs d'intervention possibles des communes.

Pour mettre en œuvre leurs actions extérieures, les collectivités peuvent créer des structures spécifiques. Il existe ainsi nombre d'associations de coopération engagées sur des actions à long terme, des comités de jumelage, des agences de coopération décentralisée -Institut régional de coopération-développement (IRCOD) d'Alsace⁶ ; Réseau d'appui à la coopération (RESACOO) en Rhône-Alpes⁷- , des sociétés d'économie mixte (SEM) et des groupements d'intérêt public (GIP). Elles peuvent aussi s'appuyer sur des réseaux de collectivités, tels que Cités unies France (CUF), l'Association des maires de France (AMF), l'Association internationale des maires francophones (AIMF), la Fédération mondiale des cités unies et des villes jumelées, l'Assemblée des départements de France (ADF), le Conseil des communes et des régions d'Europe (CCRE)...

A) La loi du 6 février 1992

La première référence officielle à l'expression « coopération décentralisée » n'est apparue qu'en 1985, dans une circulaire du Premier ministre consacrée à l'action extérieure des collectivités locales. La consécration législative est intervenue avec la loi d'orientation n° 92-125 du

⁶ L'Institut régional de coopération-développement d'Alsace a pour vocation de promouvoir une culture de coopération en Alsace et de soutenir des actions de coopération par sa capacité à coordonner et à mobiliser les compétences techniques alsaciennes. L'action de l'IRCOD repose sur la coopération entre professionnels de mêmes métiers. L'Institut mobilise ainsi en permanence la compétence des institutions et des hommes qui, en Alsace, acceptent de mettre à disposition leur temps et leur technique au service du développement au Sud. L'IRCOD rassemble des collectivités locales, des chambres consulaires, des universités, des hôpitaux, des associations et des personnes physiques. Il a mis en place depuis 1990 le fonds régional de coopération, qui est un fonds mutualisant les contributions des collectivités.

Source : <http://www.ircod.org>.

⁷ RESACOO est un programme d'appui aux organisations de la Région Rhône-Alpes impliquées ou souhaitant s'impliquer dans des projets de solidarité internationale. Il s'adresse aux collectivités locales, associations, écoles, hôpitaux, universités, entreprises, organismes socio-professionnels... Il regroupe actuellement plus de 1.000 organisations.

Source : <http://www.resacoop.org>.

6 février 1992 relative à l'administration territoriale (loi ATR⁸). C'est elle qui entérine l'expression « coopération décentralisée » pour désigner toutes les relations par convention établies entre collectivités françaises et étrangères. La loi ATR indique que les collectivités territoriales peuvent conclure des conventions avec des collectivités étrangères dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France ; cependant aucune règle d'équivalence n'est posée (équivalence économique, équivalence de niveau de collectivité locale).

B) La circulaire du 26 mai 1994

Le 26 mai 1994 a été publiée une circulaire émanant des ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères. Elle rappelle les règles applicables aux conventions passées entre les collectivités locales et réaffirme que les partenaires étrangers avec lesquels des conventions sont passées ne peuvent être que des collectivités territoriales. Ces conventions doivent respecter les compétences des collectivités territoriales et sont soumises au contrôle de légalité.

⁸ Titre IV de la coopération décentralisée.

« Art. 131. - I. - Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France. Ces conventions entrent en vigueur dès leur transmission au représentant de l'Etat dans les conditions fixées aux I et II de l'article 2 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 précitée. Les dispositions de l'article 3 de la même loi sont applicables à ces conventions.

II. - Le deuxième alinéa du II de l'article 4 de la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 précitée est abrogé.

Art. 132. - L'article 1^{er} de la loi n°83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

- Sous réserve de la conclusion d'un accord préalable entre les Etats concernés, des collectivités territoriales étrangères peuvent participer au capital de sociétés d'économie mixte locales dont l'objet est d'exploiter des services publics d'intérêt commun. Cet accord préalable doit prévoir des conditions de réciprocité au profit des collectivités territoriales françaises.
- Les collectivités territoriales étrangères qui participent au capital de sociétés d'économie mixte locales ne sont pas au nombre des collectivités ou groupements visés au II du présent article qui doivent détenir plus de la moitié du capital des sociétés et des voix dans leurs organes délibérants.

Art. 133. - Il est inséré après le premier alinéa de l'article 21 de la loi n°82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France quatre alinéas ainsi rédigés :

- Des groupements d'intérêt public peuvent également être créés :
 - ✓ pour exercer, pendant une durée déterminée, des activités contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques concertées de développement social urbain ;
 - ✓ ou pour mettre en œuvre et gérer ensemble, pendant une durée déterminée, toutes les actions requises par les projets et programmes de coopération interrégionale et transfrontalière intéressant des collectivités locales appartenant à des états membres de la Communauté économique européenne.
- Les collectivités locales appartenant à des états membres de la Communauté économique européenne peuvent participer aux groupements d'intérêt public visés aux trois alinéas précédents.

Art. 134. - Il est créé une Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) qui établit et tient à jour un état de la coopération décentralisée menée par les collectivités territoriales. Elle peut formuler toute proposition tendant à renforcer celle-ci. »

Source : <http://www.legifrance.gouv.fr> .

C) La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 (LOADT)⁹

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire de février 1995 (LOADT) a consacré un long article à la coopération transfrontalière. Elle permet l'adhésion des collectivités territoriales ou de leurs groupements à un organisme public de droit étranger, ou la participation au capital d'une personne morale de droit étranger auquel adhère ou participe au moins une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités d'un état européen frontalier. Ces possibilités sont assorties de plusieurs conditions : le but exclusif doit être d'exploiter un service public ou de réaliser un équipement local. Un décret en Conseil d'Etat doit autoriser cette adhésion ou cette participation, qui doivent aussi faire l'objet d'une convention, laquelle en déterminera la durée, les conditions, les modalités financières et le contrôle. Enfin, le total de la participation des collectivités françaises ne peut être supérieur à 50 % du capital ou des charges d'une même personne morale. Par contre, la loi réaffirme qu'aucune convention ne peut être passée entre une collectivité territoriale et un état étranger. Le caractère général de ce texte a donc laissé une grande latitude aux régions : ceci peut expliquer la variété des coopérations interrégionales.

D) La circulaire du 20 avril 2001

La circulaire du 26 mai 1994 a été remplacée par celle du 20 avril 2001. Celle-ci vise à faire le point sur les règles applicables en matière de coopération décentralisée en fonction des éléments nouveaux tirés de la loi, de la jurisprudence et des travaux réalisés par la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD). Elle définit le cadre officiel des actions que les collectivités territoriales peuvent mener à l'étranger : « La coopération décentralisée regroupe l'ensemble des actions de coopération internationale menées par convention dans un but d'intérêt commun par une ou plusieurs collectivités territoriales françaises (ou leurs établissements publics), et une ou plusieurs collectivités étrangères dans le cadre de leurs compétences mutuelles. » Elle détermine précisément quels peuvent être les partenaires de ces coopérations décentralisées : communes, départements, régions, et les groupements de ces collectivités. Les partenaires étrangers sont des collectivités, des autorités ou des organismes exerçant des fonctions territoriales ou régionales.

Cette circulaire a par ailleurs donné une définition de l'intérêt local. La jurisprudence a déterminé trois conditions pour admettre l'existence de l'intérêt local. L'intervention doit se justifier par l'exigence d'un intérêt public, soit par nature (c'est le cas des créations d'emplois, des échanges culturels), soit par carence de l'initiative privée. Elle doit revêtir un intérêt pour la population concernée (dans le cadre d'une convention de coopération décentralisée, cette notion s'étend à celle d'intérêt réciproque). Enfin, elle doit se conformer au principe d'impartialité.

Comme pour la circulaire du 26 mai 1994, les conventions doivent respecter les compétences des collectivités territoriales et sont soumises au contrôle de légalité.

E) Le code général des collectivités territoriales

Le code général des collectivités territoriales autorise la coopération des collectivités locales françaises avec des collectivités étrangères. L'article L1114-1 indique que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent conclure des conventions avec des collectivités

⁹ Source : <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr> .

territoriales étrangères et leurs groupements, dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France¹⁰.

Des GIP peuvent être créés par les collectivités coopérantes pour mettre en œuvre et gérer pendant une durée déterminée toutes les actions requises par les projets et programmes de coopération interrégionale et transfrontalière intéressant des collectivités locales appartenant à des états membres de l'Union européenne. Dans le cadre de la coopération transfrontalière, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, toujours dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France, adhérer à un organisme public de droit étranger ou participer au capital d'une personne morale de droit étranger auquel adhère ou participe au moins une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales d'un état européen frontalier ou d'un état membre de l'Union européenne. Cette adhésion ou cette participation sont autorisées par décret en Conseil d'Etat¹¹.

F) Les procédures de financement¹²

Une collectivité locale qui demande un cofinancement pour un projet de coopération doit adresser sa demande à la préfecture de département. Si le projet associe plusieurs collectivités locales de départements différents, la demande doit être faite auprès du Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) de la préfecture de région. La subvention est accordée au titre des crédits déconcentrés de la coopération décentralisée du ministère des Affaires étrangères.

Sont éligibles au cofinancement les collectivités territoriales (commune, département, région), les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)¹³. Quel que soit le ou les opérateurs du projet -établissement consulaire, agence d'urbanisme, institut régional de coopération décentralisée, association...- c'est la collectivité locale qui doit assumer la maîtrise d'ouvrage.

Le partenaire local doit être clairement identifié et associé effectivement à toutes les phases de préparation et de mise en œuvre du projet. Il est préférable que la relation entre les partenaires français et étrangers soit formalisée sous forme de convention, d'une charte de coopération ou d'un accord de jumelage. Le projet doit être cohérent et s'inscrire, dans la mesure du possible, dans le cadre de programmes de développement plus globaux.

Il n'y a pas de critère géographique ou de durée pour le choix des projets, cependant certains domaines d'actions sont privilégiés (développement économique local, ingénierie urbaine, démocratie locale). Les projets humanitaires, les voyages de groupes, les projets à seul contenu culturel ou linguistique sont exclus des cofinancements.

La participation financière de l'Etat ne peut être supérieure à celle de la collectivité locale. La collectivité locale française est toujours destinataire des crédits, même si c'est un maître d'œuvre différent qui réalise le projet. Dans le cas où un projet associe plusieurs collectivités, une collectivité locale « leader » reçoit le financement de l'Etat au nom des autres collectivités locales, mais elle doit au préalable présenter au trésorier payeur général (TPG) la délibération des autres collectivités qui ont voté une participation financière au projet. Un cofinancement est

¹⁰ Source : <http://www.legifrance.gouv.fr> .

¹¹ Le total de la participation au capital ou aux charges d'une même personne morale de droit étranger des collectivités territoriales françaises et de leurs groupements ne peut être supérieur à 50 % de ce capital ou de ces charges.

¹² Source : <http://www.cercoop.org> .

¹³ Districts, syndicats, communautés de communes...

attribué selon le principe de l'annualité budgétaire. Dans le cas de programmes pluriannuels, les financements de la première tranche sont accordés sous réserve d'acceptation de l'ensemble du programme.

2. Les instruments de la coopération décentralisée

Ces instruments sont nombreux et variés. Cela passe des GIP aux SEM et à tout autre moyen de coopération entre les collectivités locales. Certaines institutions existent aussi au niveau européen, comme le Comité des régions¹⁴.

Plusieurs régions françaises ont également établi des délégations à Bruxelles¹⁵. Ces antennes ont été mises en place afin de pallier l'éloignement géographique. Elles ont une mission informative (suivi de l'information communautaire susceptible d'intéresser la collectivité), une mission pédagogique (séminaire de formation, publications d'études, de notes d'information...) et une mission d'assistance et de lobbying (aide au montage et suivi de dossiers locaux de demande de financement, conseils aux entreprises de la région...)¹⁶. Certaines de ces délégations regroupent plusieurs régions. Ainsi la Bourgogne est-elle présente au sein de l'Association des régions françaises du Grand Est¹⁷.

La coopération décentralisée bénéficie par ailleurs de divers moyens d'accompagnement européens. Nous ne développerons dans le cadre de cet avis que le programme d'initiative communautaire (PIC) INTERREG III¹⁸.

A) Le PIC INTERREG : l'harmonisation du développement des régions

L'initiative communautaire INTERREG a été lancée en 1990 par l'Union européenne dans le but de favoriser l'intégration à l'intérieur de l'espace européen et de soutenir le développement équilibré au-delà des frontières nationales.

La première étape d'INTERREG s'est étendue de 1990 à 1993 et visait à promouvoir avant tout la coopération transfrontalière. L'important succès de cette première initiative a engendré un second programme pour une période s'étendant de 1994 à 1999. Il s'agissait d'INTERREG II, plus large que le programme précédent puisque, outre la coopération transfrontalière, il prévoyait également une coopération transnationale pour l'organisation du territoire.

¹⁴ Institué par le traité de Maastricht et installé le 9 mars 1994, le Comité des régions est l'organe de consultation et de représentation des collectivités locales et régionales de l'Union européenne, qui peuvent ainsi faire entendre leur voix dans l'élaboration et l'application des politiques communautaires. Le Comité des régions est obligatoirement consulté par la Commission européenne ou le Conseil de l'Union européenne dans dix domaines liés directement aux responsabilités des collectivités locales et régionales, à savoir l'éducation et la jeunesse ; la culture ; la santé publique ; les réseaux transeuropéens de transports, de télécommunication et d'énergie ; la politique régionale (fonds structurels) ; l'environnement ; la politique de l'emploi ; la formation professionnelle ; le fonds social européen ; la coopération transfrontalière et les transports.

¹⁵ Antennes régionales françaises à Bruxelles : Alsace, Aquitaine, Basse-Normandie, Bouches-du-Rhône, Bretagne-Pays-de-Loire, Centre-Atlantique, Corse, Franche-Comté, Grand-Est, Haute-Normandie, Ile-de-France, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Picardie, Rhône-Alpes (Source : <http://www.rpfrance.org>).

¹⁶ Ces antennes ne sont cependant pas des représentations officielles auprès de l'Union européenne : seul l'Etat dispose d'une représentation officielle (la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne).

¹⁷ L'Association des régions françaises du Grand Est regroupe l'Alsace, la Bourgogne, la Champagne-Ardenne, la Franche-Comté et la Lorraine.

¹⁸ Les programmes destinés à la mobilité des élèves et des étudiants seront exposés pages 71 à 74.

B) Le PIC INTERREG III : une initiative en trois volets

Le 1^{er} juillet 1999, la Commission européenne a décidé, en relation avec l'affectation des fonds structurels pour la période 2000-2006, de poursuivre le PIC INTERREG. Elle l'a doté d'un montant de 4,80 milliards d'euros. L'objectif de cette nouvelle phase est de renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne par la promotion de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale, ainsi que par le développement équilibré du territoire. Les interventions ciblées sur les frontières et les zones frontalières internes et externes de l'Union européenne se trouvent au cœur même de l'initiative. Sur la base de l'expérience acquise lors des précédents programmes INTERREG, cette nouvelle phase comprend trois volets dont la mise en œuvre doit permettre :

- la promotion d'un développement régional intégré entre les régions frontalières, y compris dans le cas des frontières externes et de certaines zones maritimes (volet A)¹⁹ ;
- la contribution à une intégration territoriale harmonieuse dans toute l'Union européenne (volet B) ;
- l'amélioration des politiques et des techniques pour le développement régional et la cohésion (volet C)²⁰.

a) INTERREG III A : la coopération transfrontalière

Le volet A¹, relatif à la coopération transfrontalière, concerne les coopérations entre collectivités territoriales contiguës. Son objectif est de mettre en œuvre des pôles économiques et sociaux transfrontaliers grâce à des stratégies communes de développement territorial durable. Les zones éligibles pour ce volet sont les régions jouxtant les frontières terrestres intérieures et extérieures de l'Union européenne.

Les domaines prioritaires établis pour INTERREG III A sont (liste non exhaustive) :

- la promotion du développement urbain, rural et côtier,
- le développement de l'esprit d'entreprise,
- le renforcement de l'intégration du marché du travail et de l'inclusion sociale,
- le partage des ressources humaines et des équipements relatifs à la recherche et au développement technologique, à l'enseignement, à la culture, à la communication, à la santé et à la protection civile,
- le soutien à la protection de l'environnement, l'augmentation du rendement énergétique et le développement des énergies renouvelables,
- l'amélioration des transports, des réseaux et des services d'information et de communication,
- le développement de la coopération dans les domaines juridique et administratif,
- l'accroissement des potentiels humains et institutionnels relatifs à la coopération transfrontalière.

¹⁹ Ce volet reçoit la plus grande partie des ressources financières.

²⁰ Ce volet reçoit la plus faible partie des ressources financières.

²¹ Source : <http://www.europa.eu.int> .

b) INTERREG III B : la coopération transnationale

Le volet B²² ambitionne une coopération transnationale impliquant les autorités nationales, régionales et locales. Le but, in fine, est de promouvoir une meilleure intégration au sein de l'Union européenne par la formation de grands groupes de régions. Les programmes transnationaux de coopération suivent les recommandations du schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC). Ils favorisent aussi une meilleure intégration entre les états membres, les pays candidats et les pays voisins. Parmi les actions prioritaires d'INTERREG III B, il convient de retenir :

- l'élaboration des stratégies de développement territorial à l'échelon transnational (coopération entre villes ou entre zones urbaines et zones rurales),
- la promotion des systèmes de transport efficaces et durables et un meilleur accès à la société de l'information,
- la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, en particulier des ressources hydriques.

Dans le cas des régions ultrapériphériques, la coopération transnationale encourage leur intégration économique et l'amélioration de leur coopération avec les régions d'autres états membres, ainsi que le développement des liens avec les pays de leur plus grand environnement géographique -Caraïbes, Amérique latine, Océan Atlantique, Afrique du Nord-Ouest et Océan indien.

c) INTERREG III C : la coopération interrégionale

La coopération interrégionale (volet C)²³ est divisée en quatre zones : Est, Ouest, Nord et Sud. Elle a pour dessein d'accroître l'efficacité des politiques et des outils de développement régional par un vaste échange d'informations et un partage d'expériences (mise en réseau). Ce volet intéresse plus particulièrement les régions en retard de développement ou en cours de reconversion. La coopération interrégionale reprend les programmes RECITE et ECOS-OUVERTURE, deux actions pilotes menées dans le cadre de l'ancien article 10 du règlement du FEDER pour la période 1994-1999.

Le programme de la zone Ouest d'INTERREG III C couvre l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Il peut cependant, comme les trois autres volets d'INTERREG III C, inclure également des partenaires situés ailleurs qu'en Europe. La démarche de coopération pour ce programme s'articule autour de trois catégories d'actions.

Les opérations-cadres régionales tendent à échanger l'expérience acquise par un groupe de régions en matière de méthodologie et de gestion de projets. L'objectif est l'échange et l'apprentissage à long terme à partir d'une approche stratégique claire basée sur un nombre limité de projets.

Les transferts d'expériences visent à mettre en œuvre en commun certaines parties d'un projet en débouchant sur une réelle valeur qui profite aux différents partenaires. C'est, par exemple, le transfert des résultats d'une région à l'autre avec un impact tangible dans la région bénéficiaire.

²² Ibidem.

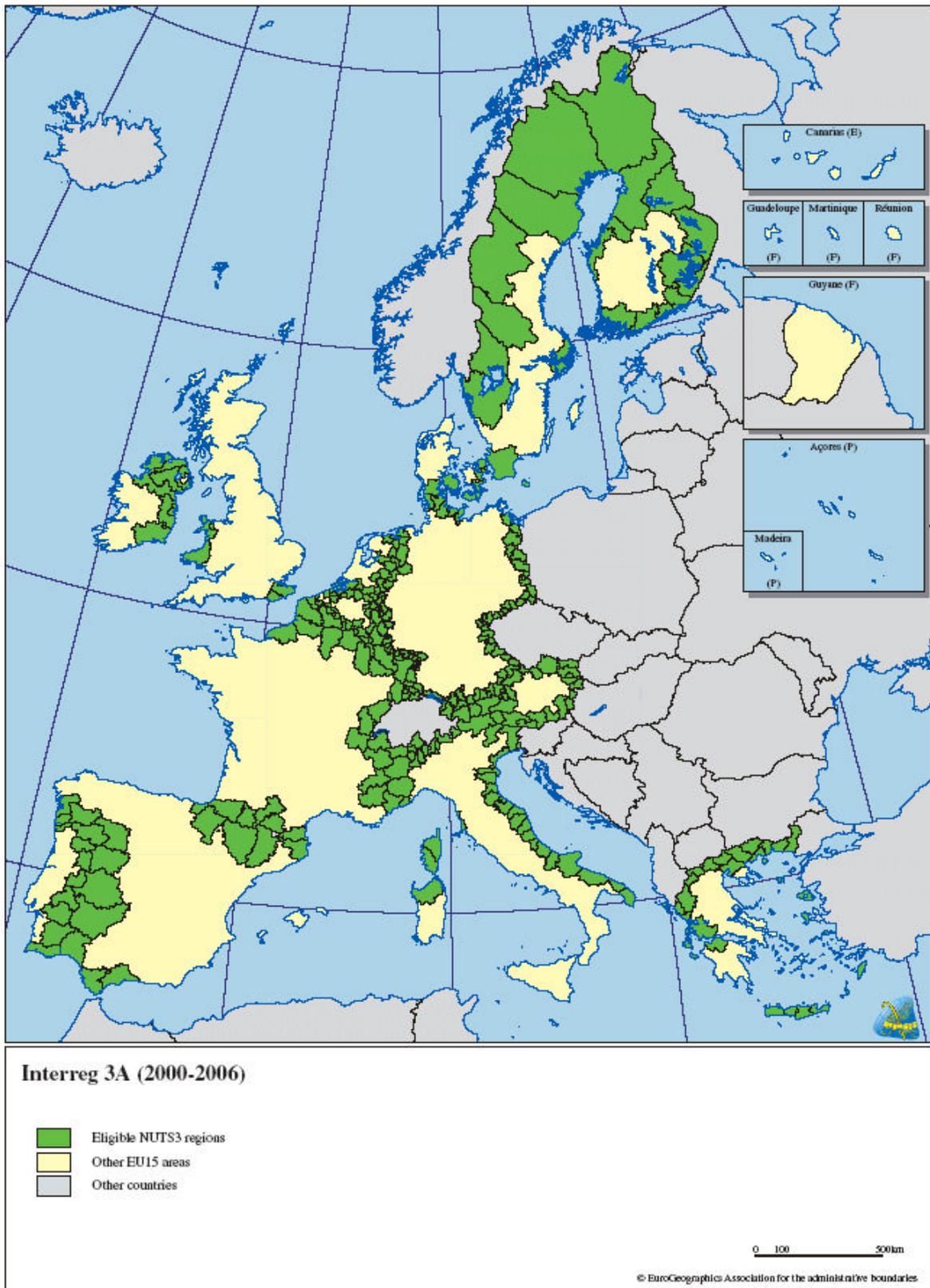
²³ Ibidem.

Enfin, les réseaux prétendent relier différentes régions dans et hors de l'Union européenne afin de transférer et d'échanger des méthodes permettant de faciliter la mise en œuvre des projets. Il peut s'agir d'actions telles que l'organisation de séminaires et de conférences, la création de sites Internet ou de bases de données, la réalisation de visites d'études, les échanges de personnel.

C) Le PIC INTERREG III et la Bourgogne

La dotation de 397 millions d'euros prévue pour la France est répartie ainsi : 55 % pour le volet A, 39 % pour le volet B et 6 % pour le volet C. Les cartes²⁴ montrent que la Bourgogne est incluse dans l'aire métropolitaine de l'Europe du Nord-Ouest qui rassemble treize régions françaises, sept états membres et un état associé. Elle est uniquement éligible pour le volet B et le volet C d'INTERREG III.

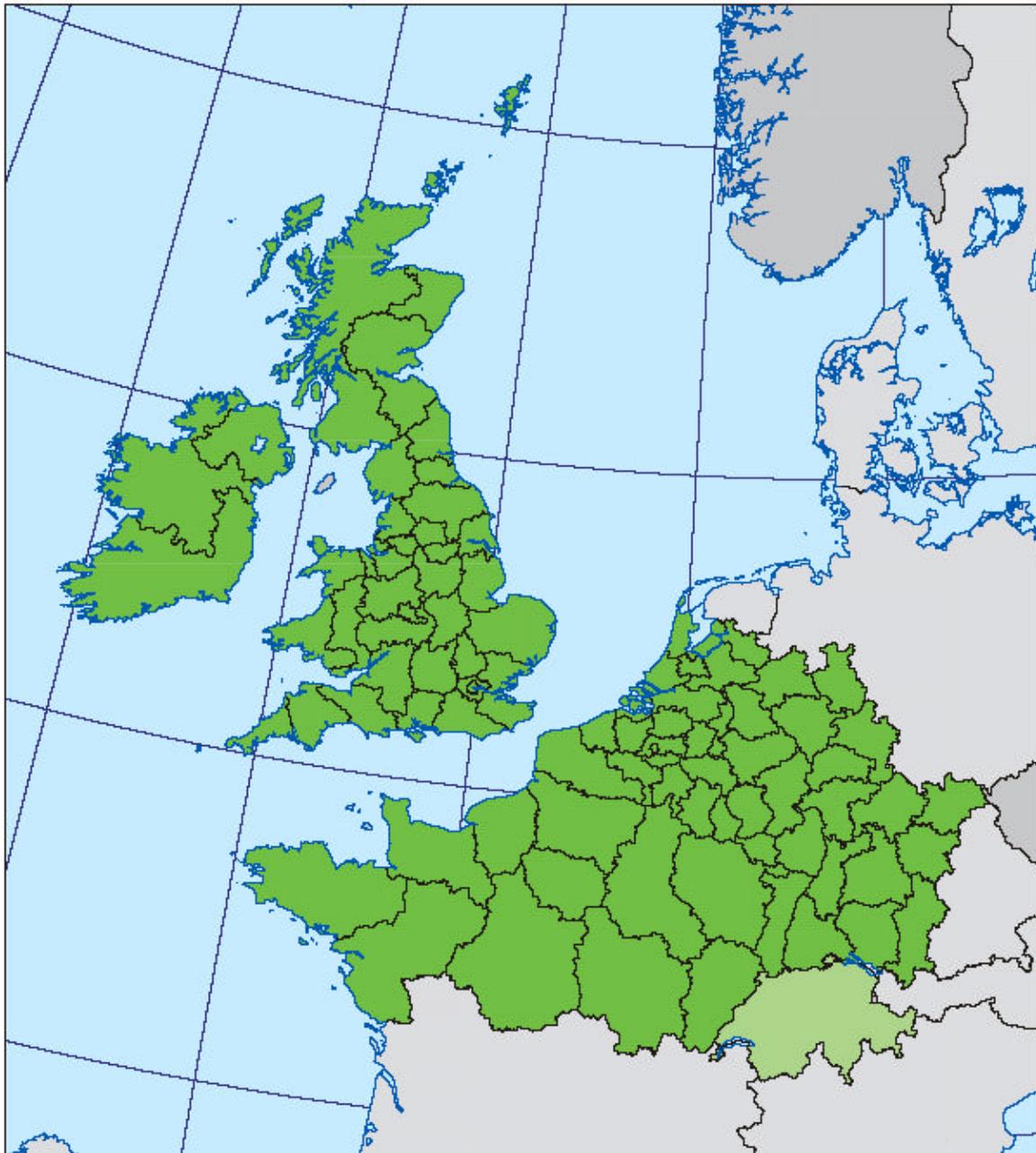
²⁴ Voir pages 22 à 24.



CARTE 1 : ZONAGE D'INTERREG III A

SOURCE :

http://europa.eu.int/comm/regional_policy/interreg3/images/pdf/int3a_eur15_a4p.pdf



Interreg 3B: North West Europe

- E.U. regions
- zones outside the E.U.

Non-E.U. areas are indicative only.
© EuroGeographics Association for the administrative boundaries



CARTE 2 : ZONAGE D'INTERREG III B, NORD-OUEST DE L'EUROPE

SOURCE :

http://europa.eu.int/comm/regional_policy/interreg3/images/pdf/int3b_northwest_eur_a4p.pdf



CARTE 3 : ZONAGE D'INTERREG III C

SOURCE :

http://europa.eu.int/comm/regional_policy/interreg3/abc/voletc_fr.htm

III. LES RELATIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES DE LA BOURGOGNE

Les auditions ont permis de mettre en lumière la multiplicité et l'extrême diversité des acteurs concernés par l'ouverture internationale de la Bourgogne.

Collectivités territoriales, acteurs économiques, université et grandes écoles, socio-professionnels, associations et comités de jumelage sont de plus en plus impliqués dans des partenariats européens et internationaux.

Le Conseil régional de Bourgogne se caractérise néanmoins par son poids politique et les budgets dont il dispose. C'est pourquoi il convient que nous lui accordions une attention particulière.

1. Les acteurs institutionnels

A) Le Conseil régional de Bourgogne : un rôle moteur et incitatif primordial

a) Les moyens mis à la disposition de la politique européenne et internationale de la Bourgogne : importance de la coopération Est-Ouest

Depuis 1998, le service des Affaires européennes et internationales a évolué dans son organisation et ses missions, en raison, notamment, de l'intégration du personnel de la Maison de Bourgogne à Mayence²⁵ au sein de la Direction des affaires européennes et internationales (DAEI) et par le copilotage des programmes OBJECTIF 2²⁶ et OBJECTIF 3²⁷ par le Conseil régional²⁸. Ainsi, alors que le service des Affaires européennes et internationales comptait cinq agents, la DAEI est aujourd'hui composée de douze personnes²⁹, réparties dans la direction elle-même, au sein de la Maison de Bourgogne à Mayence, mais à l'exclusion de la Maison de Bourgogne à Prague, dont le personnel dépend de la CRCI. Enfin, la Bourgogne ayant pris en 2002 la présidence de l'Association des régions françaises du Grand Est (selon le principe de présidence tournante), un chargé de mission délégué à l'animation de la partie française de cette association a été rattaché à la DAEI³⁰.

²⁵ Cette équipe comprend à présent quatre personnes.

²⁶ Le programme OBJECTIF 2 soutient la reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle.

²⁷ Le programme OBJECTIF 3 soutient l'adaptation et la modernisation des politiques et des systèmes d'éducation, de formation et d'emploi pour les régions hors OBJECTIF 1.

²⁸ La nouvelle génération des programmes européens (2000-2006) a en effet donné un rôle accru, en application du principe de partenariat, aux collectivités locales, et plus particulièrement aux conseils régionaux. L'importance stratégique de ces financements pour la Région a nécessité la mise en place des moyens correspondants. Aussi trois agents sont-ils désormais spécifiquement responsables de la gestion de ces fonds et effectuent-ils la coordination de ces deux programmes pour l'ensemble du Conseil régional.

²⁹ En comparaison, la direction des relations internationales au Conseil régional de Rhône-Alpes compte vingt-cinq personnes. Source : audition de Marc NOAILLY (20 mai 2003), chargé de coopération Afrique, Méditerranée, Moyen-Orient, Conseil régional de Rhône-Alpes.

³⁰ En parallèle de l'activité française, l'Association des régions françaises du Grand Est dispose d'une antenne de représentation et de lobbying à Bruxelles. La Bourgogne utilise cette structure pour développer des projets et mutualiser les moyens du partenariat Grand Est. Trois agents sont à disposition à Bruxelles - non inclus dans les douze agents de la DAEI - auprès des instances européennes pour développer des projets.

Le budget dédié à la DAEI représente 0,28 % du budget total du Conseil régional, soit 876.500 euros. A titre de comparaison, le Conseil régional de Franche-Comté alloue aux actions de coopérations internationales un budget de 3,30 millions d'euros³¹ pour un budget primitif 2003 de 290 millions d'euros (1,13 %)³² ; celui de la Direction de la coopération et des relations internationales du Conseil régional d'Alsace s'élève à 1,50 million d'euros³³ pour un budget primitif de 459,10 millions d'euros (0,32 %)³⁴ ; celui de la Direction des relations internationales du Conseil régional de Rhône-Alpes atteint 34,45 millions d'euros³⁵ pour un budget primitif de 1,62 milliard d'euros (2,12 %)³⁶.

| REGIONS | BUDGET PRIMITIF 2003 DE LA REGION (EN MILLIONS D'EUROS) | BUDGET 2003 CONSACRE A L'ACTION INTERNATIONALE (EN MILLIONS D'EUROS) | BUDGET 2003 CONSACRE A L'ACTION INTERNATIONALE (EN %) |
|---------------|---|--|---|
| BOURGOGNE | 425,18 | 0,87 ³⁷ | 0,28 |
| | | 2,94 ³⁸ | 0,69 |
| ALSACE | 459,10 | 1,50 ³⁹ | 0,32 |
| FRANCHE-COMTE | 320 | 3,31 ⁴⁰ | 1,00 |
| RHONE-ALPES | 1.620 | 34,45 ⁴¹ | 2,12 |

TABLEAU 1 : COMPARAISON DES BUDGETS 2003 CONSACRES A L'ACTION INTERNATIONALE ALSACE, BOURGOGNE, FRANCHE-COMTE, RHONE-ALPES

Dans le cas de la Bourgogne, il convient de noter que le budget dédié à l'international se trouve très sensiblement augmenté par de multiples actions menées en partenariat avec d'autres directions ou d'autres structures. Si l'on prend en compte toute l'action internationale du Conseil régional, il est multiplié par trois : c'est ainsi qu'en matière économique 159.000 euros sont consacrés aux actions individuelles et 839.000 euros aux actions collectives ; en matière d'enseignement supérieur, 890.000 euros sont dédiés aux bourses d'échanges ; 183.000 euros sont destinés à l'accueil des lycéens polonais, tchèques et chinois des lycées Charles de Gaulle et Carnot. Ces actions représentent au total environ 2 millions d'euros.

³¹ Source : audition de Bernard VIENNET (20 mai 2003), directeur de la mission relations internationales, Europe et programmation, Conseil régional de Franche-Comté.

³² Budget 2003 du Conseil régional de Bourgogne : 425,18 millions d'euros.

Source : <http://217.167.233.75/conseil/budget/budget.asp> .

³³ Source : audition de Pierre MEYER (8 septembre 2003), directeur de la coopération et des relations internationales, Conseil régional d'Alsace.

³⁴ Source : <http://www.cr-alsace.fr> .

³⁵ Source : audition de Marc NOAILLY. Ces 34,45 millions d'euros se répartissent ainsi : 6 millions d'euros pour la Direction des relations internationales ; 9,80 millions d'euros pour les actions à caractère économique et promotionnel ; 18,20 millions d'euros en faveur de l'éducation et de la formation ; et 0,45 million d'euros en matière d'aménagement du territoire.

³⁶ Source : <http://www.cr-rhone-alpes.fr> .

³⁷ Ce chiffre ne prend en compte que le budget de la DAEI.

³⁸ Toutes actions confondues.

³⁹ Ce chiffre ne prend en compte que le budget de la Direction de la coopération et des relations internationales du Conseil régional d'Alsace.

⁴⁰ Toutes actions confondues.

⁴¹ Toutes actions confondues.

En 1998, le budget du service des Affaires européennes et internationales s'élevait à 381.000 euros. Cette évolution s'explique en particulier par l'intégration dans le budget de la DAEI des frais de fonctionnement de la Maison de Bourgogne à Mayence et par ceux de la Maison de Bourgogne à Prague. Ces montants représentent, en 2003, 17 % du budget de la Direction pour la Maison de Bourgogne à Mayence et 26 % pour la Maison de Bourgogne à Prague.

Un programme spécifique pour l'Europe et l'international a été mis en place en 2000 dans le budget de la Région. Ce programme spécifique comprend deux règlements d'intervention⁴².

Le premier concerne la coopération décentralisée et comprend, entre autres, l'action de la Région avec ses partenaires privilégiés -Allemagne, Pologne, République tchèque, Maroc et Afrique du Sud- pour les thématiques suivantes : économie, culture, éducation, formation, échanges d'expériences.

Le second touche à l'action européenne et prévoit de soutenir les porteurs de projets bourguignons qui déposent des projets européens dans le cadre de programmes d'action communautaires tels que Culture 2000, Leonardo Da Vinci, Jeunesse...

D'autre part, il a été décidé de soutenir chaque année le thème européen considéré comme prioritaire par la Commission européenne. Ainsi s'agissait-il en 2003 de l'année européenne des personnes handicapées : dans ce cadre, des projets ont donc pu être subventionnés⁴³.

« C'est en privilégiant la qualité à la quantité que la Bourgogne a guidé ses actions de coopération. En effet, nous avons préféré avoir des accords avec des partenaires avec lesquels nous avons pu mener des actions poussées et construites, plutôt que d'opérer un saupoudrage⁴⁴. »

(1) La coopération Est-Ouest

Depuis 1998, pour des raisons de lisibilité et d'efficacité, le Conseil régional de Bourgogne n'a cessé de renforcer son action de coopération internationale avec ses trois partenaires historiques que sont l'Allemagne, la Pologne et la République tchèque. « Ces coopérations se situent dans la vision politique et stratégique d'une Bourgogne du grand large, essentiellement tournée vers l'Est⁴⁵. » Cette vision s'inscrit aussi dans un contexte européen lié à l'élargissement de l'Union européenne. Cette politique de coopération vers les pays de l'Est a trouvé son aboutissement le 21 mai 2003 par la signature à Mayence d'un accord de partenariat quadripartite⁴⁶ entre la Rhénanie-Palatinat, la Bohême centrale, la Voïvodie d'Opole et la Bourgogne.

⁴² Ils ont été mis en place suite à une étude des règlements d'intervention mis en œuvre dans les régions françaises.

⁴³ En 2004, le thème prévu est l'éducation par le sport.

⁴⁴ Source : audition de Philippe MOREL (10 novembre 2003), conseiller régional de Bourgogne en charge des relations européennes et internationales.

⁴⁵ Source : audition de Philippe MOREL.

⁴⁶ Voir pages 32 et 33.

La Rhénanie-Palatinat : la Maison de Bourgogne à Mayence⁴⁷

C'est par l'ordonnance du 30 août 1946 que le commandant de la zone française d'occupation, le général Pierre KÖNIG, a créé le Land de Rhénanie-Palatinat tel qu'on le connaît actuellement⁴⁸. Dès 1953, le commissaire français de Mayence, Henry CHAUCHOY, sur proposition d'Albert PETITJEAN, s'est attaché à établir des relations entre la Bourgogne et la Rhénanie-Palatinat. Cette initiative a débouché, en septembre 1956, sur la fondation à Mayence de l'Amicale de Rhénanie-Palatinat-Bourgogne, et en février 1957 sur celle de l'Amicale de Bourgogne-Rhénanie-Palatinat, à Dijon. Le jumelage entre la Bourgogne et le Land de Rhénanie-Palatinat a été scellé en juin 1962⁴⁹. Depuis, cent trente-cinq localités bourguignonnes ont établi un jumelage avec des localités de Rhénanie-Palatinat⁵⁰.

La Maison de Bourgogne à Mayence a ouvert ses portes le 1^{er} décembre 1994 dans les locaux mis à disposition par le Landtag de Rhénanie-Palatinat. Sa première vocation est institutionnelle, c'est-à-dire qu'elle est la représentation officielle de la Bourgogne auprès des autorités locales allemandes. En ce sens, elle contribue à faciliter et à renforcer les liens entre les représentants des deux régions et est associée à l'organisation d'échanges au niveau politique et administratif⁵¹.

La Maison de Bourgogne est également un outil au service des entreprises bourguignonnes. Elle reconduit chaque année depuis 1995 un programme de soutien à l'international en leur faveur, ce qui se traduit par des actions économiques sous la forme de marchés de produits du terroir ou de participation à des salons et foires sur tout le territoire du Land. Ce programme prévoit la prise en charge financière des frais d'organisation, de stand, de promotion et d'hébergement. Les entreprises présentes vendent leurs produits, en font la promotion, peuvent nouer des contacts et étudier la possibilité de trouver un distributeur sur place. Depuis 1997, la Maison de Bourgogne participe ainsi à la foire biennale de Coblenze, organisée par la Chambre des métiers et le ministère des Affaires économiques du Land. En janvier 2000, en relation avec la CRCI, elle a aussi organisé un séminaire dont le but était la présentation du marché allemand, de ses contraintes et des possibilités offertes par la coopération interrégionale. En mai

⁴⁷ Parallèlement à la Maison de Bourgogne à Mayence est installée à Dijon la Maison de Rhénanie-Palatinat, dont Til MEYER est le directeur. C'est l'une des cinq maisons franco-allemandes sur le territoire français. Elle a été fondée à Dijon en septembre 1991. Outre sa vocation de centre culturel, en tant que médiatrice entre la Bourgogne et la Rhénanie-Palatinat, elle propose des actions et des projets complémentaires au travail des comités de jumelage, notamment le bureau des stages, qui coopère étroitement depuis 1998 avec son pendant à Mayence et permet aux jeunes bourguignons de 18 à 27 ans d'effectuer un séjour professionnel en Rhénanie-Palatinat. En coopération étroite avec l'Académie, elle est initiatrice de projets pour la promotion de l'allemand en Bourgogne et est intégrée dans l'échange entre les universités de Mayence et de Dijon.

⁴⁸ Source : <http://www.ucbrp.partnerschaftsverband.de> .

⁴⁹ Les chartes de jumelage entre le Conseil régional de Bourgogne et le Landtag ont été signées en 1987 et 1997.

⁵⁰ Soit 80 % des jumelages de communes bourguignonnes avec des localités de République fédérale d'Allemagne.

⁵¹ Par exemple, en juin 2000, le 1^{er} Sommet franco-allemand des jeunes a été organisé en partie par la Maison de Bourgogne à Mayence, en marge du 75^{ème} Sommet franco-allemand. Elle a également participé à la première rencontre des Régions et des Länder allemands les 21 et 22 octobre 2003, sommet organisé par le Premier ministre, en présence du Chancelier Gerhard SCHRÖDER. Dans ce cadre, elle a participé au groupe de travail « Jeunesse et éducation », piloté par la Région Poitou-Charentes et le Land de Bade-Wurtemberg.

2002, un forum s'y est déroulé avec Bourgogne-Développement afin de présenter la région d'un point de vue économique aux partenaires institutionnels (chambres consulaires)⁵².

Le Conseil régional de Bourgogne et le Landtag de Rhénanie-Palatinat ont par ailleurs réuni les conditions nécessaires à la création d'une structure pour faciliter la mobilité des jeunes Bourguignons et Rhéno-palatins. La Maison de Bourgogne à Mayence et la Maison de Rhénanie-Palatinat à Dijon ont ainsi inauguré en septembre 1998 un bureau des stages. Sont concernés par cette structure tous les jeunes de 18 à 27 ans des deux régions. Le bureau des stages à Mayence permet aux jeunes rhéno-palatins de préparer leur dossier en langue française et d'évaluer leurs compétences linguistiques avant de faire suivre leur candidature au bureau des stages de la Maison de Rhénanie-Palatinat à Dijon. Le bureau des stages à Dijon, quant à lui, permet aux jeunes bourguignons de bénéficier d'une aide pour la recherche d'une entreprise d'accueil ou d'un logement. A ce jour, environ quatre cent cinquante stagiaires bourguignons et rhéno-palatins ont bénéficié de ce dispositif.

Toujours dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation, le Conseil régional de Bourgogne a mis en place en 1998 l'opération « billet génial », en partenariat avec le ministère des Transports du Land de Rhénanie-Palatinat. Il s'agit d'une aide au transport ferroviaire de 50 euros pour le voyage aller des étudiants, lycéens, apprentis âgés de 18 à 27 ans effectuant un stage d'étude ou en entreprise en Rhénanie-Palatinat. Le ministère des Transports du Land offre, de son côté, deux billets de groupe week-end ou semaine aux jeunes bourguignons afin qu'ils puissent découvrir la région et sa culture pendant leur séjour⁵³. En complément de ce dispositif, le Conseil régional a mis en place un dispositif pour les jeunes rhéno-palatins qui étudient ou travaillent en Bourgogne. La carte « Bourgogne liberté » leur permet de voyager gratuitement en fin de semaine à travers la région⁵⁴.

Un protocole d'accord a été signé en 2002 entre l'Internationaler Bund⁵⁵ et la Région Bourgogne. Cet accord porte principalement sur l'accueil, la formation, l'insertion de jeunes, notamment ceux en difficulté. Ils travaillent conjointement sur l'accueil en séjour linguistique, sur les modules de formation, les stages en entreprises et les projets pilotes dans le cadre de programmes communautaires.

En outre, depuis 2002, le Conseil régional invite chaque année ses partenaires allemands à participer au salon Forcing afin de présenter leurs activités (Chambre des métiers de Coblenche et celle de Hesse rhénane, Internationaler Bund). Enfin, la Maison de Bourgogne à Mayence accueille régulièrement des groupes d'étudiants ou d'élèves de Rhénanie-Palatinat qui préparent un voyage ou réalisent un travail en relation avec la Bourgogne. Elle favorise aussi les échanges d'apprentis en se faisant le relais entre la Chambre des métiers de Coblenche et la Chambre des métiers de Nevers⁵⁶.

Concernant le partenariat pour l'enseignement supérieur, plus de trois cents étudiants allemands et français ont participé depuis 1991 au cursus intégré dans les universités partenaires. Dans les premiers temps, entre dix et vingt étudiants de chaque région s'inscrivaient au cursus universitaire, mais ces trois dernières années une augmentation

⁵² Bourgogne-Développement participera avec la Maison de Bourgogne en mai 2004 à un séminaire organisé par la Chambre des métiers de Coblenche qui réunira les représentants des relations internationales et du secteur import-export de toutes les chambres des métiers allemandes.

⁵³ Depuis la mise en place du dispositif, deux cent treize « billets géniaux » ont été délivrés.

⁵⁴ A ce jour, cent cinquante bons ont été distribués.

⁵⁵ Internationaler Bund est un organisme de formation professionnelle hénopalatin spécialisé dans l'insertion.

⁵⁶ A ce jour, cinq cents jeunes ont pu bénéficier de ce partenariat.

sensible de la participation des étudiants allemands a été constatée : environ quarante étudiants de l'Université de Mayence partent chaque année pour l'Université de Bourgogne⁵⁷. En revanche, le nombre d'étudiants bourguignons suivant un cursus universitaire à Mayence n'augmente pas. C'est pour les inciter que la Maison de Bourgogne a inauguré en juillet 2001 le bureau Dijon-Mayence⁵⁸. Le fonctionnement de cette structure est pris en charge en partie par l'Université de Bourgogne, le Land de Rhénanie-Palatinat et le Conseil régional de Bourgogne.

La Maison de Bourgogne a aussi pour vocation de promouvoir la culture bourguignonne en Rhénanie-Palatinat. A cet effet, elle organise dans ses locaux de nombreuses expositions⁵⁹. Elle participe aussi à l'organisation du Festival des arts dans la rue, manifestation à laquelle participent deux ou trois artistes bourguignons. Des artistes de la région de Bourgogne sont également invités à la foire artistique organisée par le ministère de la Culture du Land de Rhénanie-Palatinat. En collaboration avec la bibliothèque municipale de Dijon et celle de Mayence sont organisées les soirées « Patrimoine », qui permettent de présenter aux Allemands les produits gastronomiques bourguignons. Elle fait la promotion des vins de Bourgogne à travers la célébration de certains événements phares, tels que le déblocage du Beaujolais nouveau. Elle propose encore des conférences sur les grandes personnalités de Bourgogne. Enfin, une convention a été signée en septembre 2002 à Trèves pour faciliter les échanges et les résidences d'artistes dans les régions partenaires. Le document prévoit une bourse, l'hébergement et l'exposition des travaux réalisés. Les artistes bourguignons sont logés au château Waldthausen, propriété de la Caisse d'épargne de Mayence. Les Rhéno-Palatins, quant à eux, sont reçus au Centre d'art contemporain de Pougues-les-Eaux. Une exposition des œuvres réalisées pendant la résidence des artistes bénéficiaires des deux régions est régulièrement organisée à la Maison de Bourgogne à Mayence.

Depuis 1995, le Conseil régional soutient l'Union pour la Coopération Bourgogne-Rhénanie-Palatinat (UCBRP) pour le fonctionnement de l'association et son programme de manifestations. L'UCBRP et son homologue rhéno-palatin contribuent à l'organisation des jumelages et partenariats entre villes, communes, associations, chambres consulaires, écoles, lycées. Aujourd'hui, plus de cinq cents structures bourguignonnes et rhéno-palatines sont ainsi engagées dans des partenariats d'échanges : cent trente-cinq jumelages de communes, une quinzaine d'associations, des universités, des établissements scolaires, la quasi-totalité des chambres consulaires...

« Pour conclure, on peut souligner que la coopération entre la Bourgogne et la Rhénanie-Palatinat, sans faille depuis plus de 40 ans, a été récompensée en 2002 par le prix De Gaulle-Adenauer remis par la Commission interministérielle de la coopération France-Allemagne⁶⁰. »

La Bohême centrale : la Maison de Bourgogne à Prague

Le second partenariat actif de la Région Bourgogne est mené avec la République tchèque, et plus particulièrement avec la Bohême centrale. Il trouve sa source dans les années 1920, avec l'accueil de jeunes étudiants tchécoslovaques au lycée Carnot de Dijon. En 1991, ces liens se sont renforcés avec l'implantation à Prague de la Maison de Bourgogne⁶¹. La gestion de cette structure a été confiée par le Conseil régional à la CRCI avec pour fonction principale

⁵⁷ En 2003, une centaine d'étudiants allemands a exprimé son intérêt pour cette opération.

⁵⁸ Ce bureau est également destiné à accueillir les jeunes Allemands qui suivent un cursus universitaire en Bourgogne.

⁵⁹ Environ une quinzaine par an.

⁶⁰ Source : audition de Philippe MOREL.

⁶¹ Elle est située aujourd'hui place Wenceslas, au cœur de la cité.

d'accompagner les acteurs bourguignons dans leurs approches des marchés des PECO. Sa mission est de ce fait essentiellement économique. Néanmoins, une partie de son budget⁶² est consacrée à des actions culturelles et touristiques, à des échanges dans le domaine de l'éducation et de la formation, à des coopérations institutionnelles.

La Maison de Bourgogne à Prague offre différents services aux besoins des entreprises. Outre sa participation à des salons internationaux et à l'organisation régulière de journées d'information et de rencontres, elle répond à des besoins ponctuels tels que des demandes de rendez-vous, d'interprétariat ou de traduction. Dans ce cadre, elle est à même de réaliser des études de marché et, le cas échéant, des missions de prospection individuelles ou collectives, ainsi que le suivi de contacts. Pour les entreprises souhaitant répondre aux besoins du marché tchèque en pleine croissance par le biais d'implantations locales, elle peut venir en aide pour la recherche de locaux ou de personnels, mais également pour la rédaction de statuts juridiques. En 12 ans d'existence, trois cents PME et PMI bourguignonnes ont été accompagnées dans leur démarche de prospection du marché tchèque et, plus marginalement, slovaque ; quatre-vingts sociétés ont noué des partenariats contractuels (clients, sous-traitants, fournisseurs) ; cinq autres se sont implantées sur le marché tchèque : Belvédère (négoce de vin et spiritueux), Prodilliste (routage, gestion de banques de données pour professionnels), Fournier (filiale commerciale uniquement), Proteor (fabrication de prothèses médicales, capitaux tchèques majoritaires), Buracco (robinetterie industrielle, capitaux tchèques majoritaires). Cette année, deux missions collectives d'entreprises bourguignonnes se sont rendues en République tchèque. Ainsi, en juin, un groupe d'entreprises du secteur automobile s'est-il rendu à Prague, puis à Brno, à l'occasion de l'Autosalon. La Maison de Bourgogne leur a trouvé des contacts sur place et a pu leur obtenir une visite de l'usine Skoda, à Mlada Boleslav, ainsi que des rendez-vous avec les dirigeants de Skoda et de la nouvelle usine PSA-Toyota-Citroën. Au mois d'octobre, ce fut au tour d'une mission multisectorielle d'être accueillie à la Maison de Bourgogne. Cette mission comprenait des entreprises produisant des moules industriels, des moteurs pour avions, du meuble et du vin. Pendant ce séjour, chaque entreprise a eu en moyenne huit rendez-vous, qui se sont tenus dans les locaux de la Maison de Bourgogne. Celle-ci a assuré la logistique des déplacements et les besoins d'interprétariat.

L'activité de la Maison de Bourgogne à Prague, qui à l'origine avait une vocation purement économique, s'est élargie. A l'image de la Maison de Bourgogne à Mayence, elle participe à l'ensemble des actions de coopération entre les deux régions dans tous les secteurs. Chaque année, la Maison de Bourgogne organise le déblocage du Beaujolais nouveau à Prague en présence de nombreux élus et fonctionnaires de la Bohême centrale et des membres de la communauté française⁶³. Dans le domaine du tourisme, elle s'occupe de l'adaptation et de l'édition de plaquettes de présentation touristique de la Bourgogne en langue tchèque, en partenariat avec le Comité régional du tourisme (CRT). Au cours des trois dernières années, elle a également participé à plusieurs salons où elle représentait le CRT⁶⁴.

La Bourgogne entretient dans le domaine de l'éducation et de la formation des relations privilégiées depuis de nombreuses années avec la République tchèque. La première section tchèque a en effet été créée le 24 octobre 1920 à la suite d'une convention culturelle, qui prévoyait qu'une trentaine de jeunes tchèques et slovaques viendraient suivre chaque année leurs études à Dijon pour y préparer le baccalauréat. La section a disparu au milieu des années 1970 pour des raisons politiques, mais a été réouverte dès 1990 au lycée Carnot de Dijon. En 2002-2003, celui-ci a scolarisé une vingtaine d'élèves tchèques⁶⁵. La Maison de Bourgogne,

⁶² Un peu plus de 20 %.

⁶³ L'année dernière, plus de deux cent cinquante personnes ont participé à cette manifestation.

⁶⁴ Regiontour, Holiday World et Workshop.

⁶⁵ Dix élèves en seconde, cinq en première, cinq en terminale.

quant à elle, fait la promotion des formations supérieures proposées en Bourgogne : mastère spécialisé⁶⁶ en management de produits industriels Est-Ouest de l'ENSAM de Cluny, 1^{er} cycle Est-européen de Sciences Po Paris à Dijon⁶⁷.

Le partenariat institutionnel est facilité par le rôle de la Maison de Bourgogne à Prague. Grâce à cette structure, de nombreux échanges de fonctionnaires ont pu avoir lieu depuis 1998 entre la Bourgogne et la Bohême centrale, notamment dans la perspective de préparer l'accession de la République tchèque à l'Union européenne. Des fonctionnaires du Conseil régional se sont ainsi rendus à titre d'experts dans le cadre d'un programme européen⁶⁸ pour évaluer le niveau de préparation de la Bohême centrale dans son rôle de futur bénéficiaire des fonds structurels. De la même façon, des fonctionnaires tchèques sont venus au Conseil régional étudier ses modalités de fonctionnement.

Les Voïvodies de Malopolska⁶⁹ et d'Opole : des initiatives plus récentes et plus limitées

Malgré les efforts du Conseil régional pour intensifier la coopération avec cette région, très peu d'actions ont été mises en œuvre avec la Voïvodie de la Malopolska, celle-ci ayant signé un accord avec la Région Rhône-Alpes. La coopération ne concerne donc plus que le volet « formation initiale ». Dans ce cadre, la Bourgogne accueille pour une scolarité de trois ans des lycéens polonais, originaires de la Voïvodie de Malopolska et de la ville de Bialystok. Le Conseil régional participe en partenariat avec la ville de Dijon et la COMADI, par l'attribution de bourses, à la prise en charge de cette scolarité. Les lycéens, recrutés par concours, sont intégrés au lycée européen Charles de Gaulle. Actuellement, vingt-sept élèves polonais y sont scolarisés⁷⁰. Cette coopération a en outre permis de nouer des contacts entre les différents partenaires des deux régions, comme l'université de Bourgogne et l'université Jagellonne de Cracovie.

C'est sur parrainage des partenaires rhéno-palatins de la Bourgogne, lesquels travaillent de longue date avec Opole, que des contacts ont été pris avec cette région de Basse-Silésie. Aujourd'hui, le lien unissant la Bourgogne à Opole se développe au travers de l'accord quadripartite signé à Mayence le 21 mai 2003⁷¹. Après un échange de délégations avec Opole, plusieurs projets sont en préparation : échanges de fonctionnaires en matière de fonds structurels au premier semestre 2004 ; échanges culturels dans le cadre de l'année de la Pologne en France (2004) ; intégration de lycéens d'Opole au prochain concours de Bourgogne pour l'accès au lycée Charles de Gaulle.

La convention quadripartite

Cette convention a été signée le 21 mai 2003 entre les Régions de Bourgogne, de Rhénanie-Palatinat, de Bohême centrale et d'Opole. Cet engagement marque la volonté des quatre Régions d'engager ensemble des actions et des politiques communes dans le cadre de leurs compétences. L'intérêt de cet accord est de permettre une coopération active entre deux membres de l'Union européenne, France et Allemagne, et les deux futurs entrants que sont la Pologne et la République tchèque. Les quatre régions concernées se sont engagées à entretenir et à développer un réseau de relations sociales, économiques, administratives, scientifiques et

⁶⁶ Le mastère spécialisé est un label attribué par la Conférence des grandes écoles à des formations spécifiques de niveau bac + 6.

⁶⁷ Nous reviendrons plus en détail sur ces formations pages 66-68 et 69-70.

⁶⁸ Programme TWINNINGS.

⁶⁹ Anciennement Voïvodie de Cracovie.

⁷⁰ Deux élèves sont également en classe préparatoire aux lycées Eiffel et Carnot.

⁷¹ Voir paragraphe suivant.

culturelles entre leurs citoyens, entre entreprises et institutions compétentes, entre organisations et administrations. Elles s'engagent à développer les échanges de jeunes⁷², la coopération entre écoles et universités, les partenariats dans le cadre de l'enseignement supérieur et dans le domaine culturel. Elles souhaitent enfin encourager des programmes d'échanges de personnels afin de permettre aux employés de leurs administrations de découvrir la région partenaire, ses structures ainsi que le travail de son administration.

(2) La coopération Nord-Sud : quelques initiatives

Dans ce type de coopération, les Régions se heurtent souvent à des obstacles juridiques importants, liés à la nécessité qui leur est imposée de coopérer avec des structures administratives proches ou équivalentes.

La République d'Afrique du Sud : une coopération basée à l'origine sur le vin

En accord avec les professionnels du vin, un programme sur trois années a permis d'accueillir au CFPPA de Beaune⁷³ et de former aux métiers viticoles trois groupes de dix Sud-Africains issus de communautés défavorisées de la province du Cap occidental. Financé par le Conseil régional, le Conseil général de Côte-d'Or et le ministère des Affaires étrangères, cet échange a donné lieu en septembre 2002 à la signature d'un accord de coopération entre la Bourgogne et la région du Cap occidental portant sur la formation professionnelle et l'économie. Des projets sont actuellement en cours d'élaboration pour proposer des actions concrètes de formation dans le domaine du tourisme. Ce programme, qui va s'étendre à d'autres domaines, est complété par des missions économiques menées par la CRCI et financées par la Région. Un accord d'assistance économique a en effet été signé entre la CRCI et la Maison française du Cap⁷⁴.

Le Maroc : plusieurs thématiques de travail à l'étude

C'est en 2001, à l'occasion de France Expo 2001 à Casablanca, qu'est née l'idée d'un rapprochement avec une région marocaine aux contours socio-économiques similaires à ceux de la Bourgogne. Après accord de la Chambre de commerce marocaine et la mission économique de l'ambassade de France, c'est la région de Meknès Tafilalet qui a été finalement retenue. Plusieurs thématiques de travail sont à l'étude et des actions concrètes pourraient porter sur la filière bois (mise en place d'une formation et d'une assistance technique pour le développement d'une interprofession de la filière bois), l'agroalimentaire (formation adaptée aux problèmes de stockage et de transport des produits agricoles et amélioration de l'exploitation des vignobles), l'environnement (expertise dans le domaine de la qualité de l'eau, diagnostic pour l'amélioration de la gestion des déchets) et le tourisme (coopération dans le domaine du tourisme rural). La difficulté d'identifier clairement un partenaire régional freine toutefois la mise en place des projets.

⁷² Du 1^{er} au 7 septembre 2004, à Cluny, seront organisées des rencontres quadripartites entre jeunes de 18 à 25 ans de différentes nationalités (Allemands, Français, Polonais et Tchèques)

⁷³ Voir page 64.

⁷⁴ Une mission multisectorielle pour un groupe de huit entreprises bourguignonnes doit avoir lieu en mars 2004 sur la région du Cap, mais aussi sur Johannesburg. Cette action sera financée par la Région et l'Etat dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER). Des contacts existent déjà entre des entreprises dans le secteur des condiments, de la tonnellerie...

b) La communication et l'information du Conseil régional sur l'actualité européenne

Depuis 1998, une veille communautaire permet, par le biais de notes de synthèse établies par la DAEI⁷⁵, d'informer l'ensemble des services de la Région sur les appels à propositions lancés par la Commission européenne, sur l'évolution de la réglementation des fonds structurels et sur les propositions de partenariats européens transmis par l'antenne du Grand Est à Bruxelles. La lettre bimestrielle « Echos d'Europe », lancée en novembre 1998, permet également l'information du plus grand nombre des partenaires de la Région. Publiée à 3.000 exemplaires, elle est adressée aux institutions, aux communes de plus de 30.000 habitants, aux bibliothèques, aux organismes consulaires, aux parlementaires bourguignons, aux centres information jeunesse, ainsi qu'aux particuliers qui en font la demande. Elle permet une présentation régulière des politiques communautaires et informe des projets retenus pour les fonds structurels. En matière de communication à l'externe, plusieurs manifestations ont été régulièrement organisées par le Conseil régional⁷⁶.

En ce qui concerne la promotion grand public, un projet de création d'un Info point Europe (IPE) a été déposé et devrait bientôt voir le jour au Palais de Ducs, en partenariat avec le Conseil général de Côte-d'Or et la ville de Dijon. Véritable vitrine de l'Europe, l'IPE est destiné à :

- informer le grand public sur les institutions européennes,
- délivrer des brochures,
- effectuer des recherches,
- célébrer la fête de l'Europe le 9 mai et organiser des manifestations sur le thème de l'Europe,
- mettre à disposition des étudiants un fonds documentaire,
- intervenir auprès des établissements scolaires pour présenter, entre autres, les institutions communautaires, la monnaie unique, le marché unique...

L'IPE a en outre pour objet d'être un relais pour les trois Guid'Europe présents dans les départements de l'Yonne, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire.

c) La participation du Conseil régional à des réseaux européens

L'Association des régions françaises du Grand Est

En prenant la présidence de l'Association des régions françaises du Grand Est, en avril 2002, la Bourgogne a souhaité relancer tant ses activités françaises que bruxelloises.

Outre l'organisation régulière de rencontres entre les responsables sectoriels des cinq régions, la présidence bourguignonne s'est attachée à mettre l'accent sur des réalisations développant des actions communes. Ainsi un stand collectif a-t-il été organisé au Salon du livre de Paris afin de valoriser la diversité et le savoir-faire des éditeurs du Grand Est. Une participation sur un stand commun a également été mis en place sur les salons des métiers et de la formation Forcing (Bourgogne), et Initial (Franche-Comté).

⁷⁵ La DAEI en diffuse environ trois cents par an.

⁷⁶ On peut citer, par exemple, une journée d'information sur le programme JOINT EUROPEAN VENTURE (JEV) en 1999 à l'attention des entreprises bourguignonnes, organisée conjointement avec la CRCI et en présence de fonctionnaires européens.

A la veille de l'élargissement de l'Union européenne, l'association a aussi souhaité contribuer à une meilleure compréhension des événements en cours et à venir en organisant un colloque intitulé « Les jeunes et l'Europe élargie », le 14 mai 2003 à Dijon, avec pour grand témoin Bronislaw Geremek⁷⁷.

La présidence bourguignonne a par ailleurs permis de stimuler l'activité de l'antenne bruxelloise de l'Association en recrutant un nouveau directeur et en lui confiant des missions précises. Cette antenne assure une veille communautaire afin d'informer le plus tôt possible les acteurs locaux des politiques et programmes européens.

Parmi ses autres missions, cette antenne diffuse une lettre bimestrielle d'actualités européennes sur le territoire du Grand Est. Elle propose un appui technique en accompagnant les porteurs de projets lors de la préparation et du suivi des dossiers de demandes de subventions déposés auprès des services de la Commission européenne ; elle assure une relation quotidienne avec la Commission européenne, le Parlement européen, le Comité des régions, la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne et avec toutes les institutions présentes à Bruxelles ; enfin, elle participe aux échanges d'informations et à la coordination des actions entre les services des affaires européennes des cinq conseils régionaux.

Cités unies France (CUF)⁷⁸

Créée en 1975, CUF fédère au niveau national les collectivités territoriales engagées dans la coopération internationale. Elle est issue de la Fédération mondiale des villes jumelées, devenue Fédération mondiale des cités unies dans les années 1980. Présidée par Bernard Stasi, l'association compte aujourd'hui près de cinq cents collectivités territoriales françaises adhérentes, de toutes tailles, de tous niveaux et de toutes tendances politiques. Au-delà, à travers vingt et un groupes-pays et quatre groupes thématiques, elle anime un réseau d'environ 2.000 collectivités locales. Grâce à ces structures de travail et de réflexion, les collectivités échangent leurs expériences et élaborent des programmes d'actions communs.

Depuis 2002, la Bourgogne préside au sein de CUF le groupe-pays République tchèque⁷⁹. L'objectif de ce groupe de travail est double : il s'agit, d'une part, de favoriser et de développer les partenariats franco-tchèques par la mise en contact d'élus, par l'organisation de réunions d'informations régulières en France et en République tchèque ; d'autre part CUF et l'Union des villes et des communes de la République tchèque (la SMO CZ) ont la volonté de proposer à leurs adhérents de travailler en réseau sur des échanges institutionnels.

Le 3 décembre 2002, CUF a organisé une réunion thématique sur le développement régional en République tchèque afin d'informer les collectivités françaises des enjeux de la

⁷⁷ Bronislaw Geremek est né à Varsovie en 1932. Diplômé de l'université de Varsovie (1954), titulaire d'un doctorat de l'Institut d'histoire de l'Académie des sciences polonaise (1960), Bronislaw Geremek a été directeur du Centre de civilisation polonaise de l'université de Paris entre 1960 et 1965. L'historien est aussi engagé dans la vie politique : conseiller de Lech Walesa, il est très impliqué dans le mouvement Solidarnosc. En 1989, il devient député au Parlement polonais puis ministre des Affaires étrangères de 1997 à 2000. Président de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 1998, il est à la tête du parti polonais de la Liberté et préside également la Commission parlementaire polonaise pour le droit européen.

⁷⁸ Source : <http://www.cites-unies-france.org> .

⁷⁹ Les groupes-pays sont des lieux d'échanges d'informations et d'expériences entre les collectivités locales intervenant en coopération dans un même pays. Ils sont présidés par un élu, secondé dans la plupart des cas par une cellule de coordination. Le président du groupe et la cellule de coordination définissent un plan de travail et jouent un véritable rôle d'animation. Les groupes-pays de CUF permettent aux collectivités locales de mieux situer leur action.

régionalisation dans ce pays et de la réforme générale de l'administration publique⁸⁰. L'accent a été mis sur la préparation des nouvelles régions tchèques à la gestion des fonds structurels. Les partenaires institutionnels de cette réunion étaient, en particulier, l'ambassade de République tchèque en France, un représentant du Parlement tchèque, l'OCDE, la Représentation permanente de la France à Bruxelles et la Région Bourgogne. De son côté, l'ambassade de France a organisé à Prague le 5 décembre 2002 un séminaire intitulé « Echanges des expériences et coopération entre des régions tchèques et françaises. » Toutes les régions tchèques ont participé à ce colloque.

L'Assemblée des régions d'Europe (ARE)⁸¹

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, de nombreux pays européens ont découvert ou redécouvert la région en tant que niveau essentiel de l'organisation intérieure d'un état. La région, considérée comme l'espace permettant au mieux de décider et de mener des actions en faveur des citoyens et de leur identité régionale, a ainsi pris de plus en plus d'importance. A l'initiative de certaines régions européennes (régions périphériques, frontalières, de montagne, en déclin industriel...), qui ont reconnu la nécessité de coopérer pour résoudre ensemble leurs problèmes, neuf associations interrégionales ont vu le jour au cours des années 1970 et au début des années 1980. En 1985, ces neuf organisations et un groupe de quarante-sept régions ont donné l'impulsion à la création du Conseil des régions d'Europe. Présidé par Edgar Faure, ancien Premier ministre et président de la Région Franche-Comté, ce Conseil a été le précurseur de l'actuelle ARE. Dès sa création, et plus particulièrement après la chute du mur de Berlin en 1989, le nombre des adhésions de régions de toute l'Europe n'a cessé de croître. L'ARE est actuellement forte de près de trois cents régions membres. Elle propose à ses membres d'œuvrer pour :

- amplifier le rôle politique des régions en Europe,
- promouvoir la démocratie régionale dans le respect des diversités existantes et selon les principes définis dans la Déclaration sur le régionalisme en Europe, charte politique de l'ARE depuis 1996,
- contribuer au développement de la coopération interrégionale et transfrontalière dans tous les domaines,
- favoriser l'intégration européenne d'élus et de fonctionnaires régionaux par la formation,
- développer des initiatives interrégionales en faveur de la diversité culturelle.

Le Conseil régional adhère à l'ARE et assure la présidence d'un groupe de travail intitulé « Partenariat régional ». L'un des résultats de ce groupe de travail a été d'aboutir à une étude concernant plus de soixante-quinze régions d'Europe sur l'état des coopérations décentralisées. Ce document original est le premier à fournir un panorama complet et précis de ces partenariats.

Le Conseil régional participe en outre depuis 1999 au programme EUODYSSÉE, programme proposé aux régions membres de l'ARE⁸². Premier programme de l'ARE mis en place en 1985, EUODYSSÉE vise à améliorer les chances des jeunes européens d'intégrer le marché du travail en leur offrant la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle à l'étranger. Le programme est ouvert aux jeunes de 18 à 30 ans, soit demandeurs d'emploi, soit jeunes diplômés. Depuis sa création, plus de 10.000 jeunes ont participé à ce programme. Les stagiaires sont rémunérés par la région d'accueil et la recherche d'hébergement leur est

⁸⁰ Compte-rendu : <http://www.cites-unies-France.org> .

⁸¹ Source : <http://www.are-regions-europe.org> .

⁸² Trente régions participent à ce programme sous l'égide de la région Wallonie, qui en assure le secrétariat.

facilitée. Le séjour débute par une formation linguistique intensive d'une durée moyenne de quatre semaines adaptée au niveau du stagiaire. Par la suite, le bénéficiaire effectue un stage en entreprise. En 2002, vingt-neuf stagiaires bourguignons ont profité de ce dispositif. La Région Bourgogne prévoit le financement en 2003 du séjour de vingt stagiaires européens.

L'Assemblée des régions européennes viticoles (AREV)⁸³

Fondée en 1988 à Bourg-sur-Gironde, sous l'impulsion d'Edgar Faure, la Conférence européenne des régions viticoles (CERV) était une émanation de l'ARE. En 1994, elle a pris la forme de l'AREV qui reste dépositaire de tout le patrimoine associatif, moral et organisationnel de la CERV. L'AREV a son siège statutaire à Strasbourg et son siège administratif à Bordeaux. Elle est constituée actuellement d'environ cinquante régions de l'Union européenne et des PECO. Elle a pour objet de promouvoir les intérêts communs des régions viticoles dans l'économie européenne et mondiale et dans le cadre de l'élargissement de l'Europe. Elle incite au dialogue de ses associés et des professionnels de la filière viti-vinicole avec les institutions nationales, européennes ou mondiales ayant des responsabilités dans ce secteur.

Le Centre européen d'entreprise et d'innovation (CEEI)

Le Conseil régional, en concertation avec ses partenaires régionaux, mène une réflexion depuis 2001 sur l'opportunité d'implanter un CEEI en Bourgogne. Labellisés par l'Union européenne, via le réseau European business and innovation centers network (EBICN), les CEEI sont des centres de soutien aux entrepreneurs innovants et aux PME en développement. Leur mission est de contribuer à la création de nouvelles générations de PME innovantes ainsi qu'au développement et à la modernisation des entreprises existantes.

- d) Les actions internationales menées par les autres directions du Conseil régional de Bourgogne

Bourgogne-Développement

Bourgogne-Développement est un service intervenant sur le plan de l'expansion économique de la Bourgogne. Son action accompagne celle menée par la Direction de l'Economie et la DAEI. Créé en 1994, il accompagne les entreprises qui souhaitent s'implanter en Bourgogne par des actions de conseils, des prestations spécifiques adaptées aux demandes, des études... L'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) indique que sur les huit dernières années, grâce entre autres à l'action de Bourgogne-Développement, 5.900 emplois ont été créés ou maintenus en Bourgogne par les investisseurs étrangers⁸⁴. Parmi les exemples d'investisseurs étrangers qui se sont implantés en Bourgogne en 2002, on peut citer Koyo (Japon) qui s'est installé à Chevigny-Saint-Sauveur en créant trois cent cinquante emplois ; Nicolas (Allemagne), dont l'implantation à Champs-sur-Yonne a permis la création de trente emplois ; Ormazabal (Espagne) a créé cent vingt emplois à Torcy...

⁸³ Source : <http://www.arev.org> .

⁸⁴ Bilan 2002 des créations d'emplois et des projets des investisseurs étrangers en France (le premier chiffre correspond aux créations d'emplois, le second aux projets) : Rhône-Alpes, 4.068 et 41 ; Ile-de-France, 3.924 et 114 ; Nord-Pas-de-Calais, 2.517 et 48 ; Provence-Alpes-Côte-d'Azur 1.378 et 35 ; Midi-Pyrénées, 1.311 et 47 ; Bourgogne, 1.233 et 8 ; Picardie, 1.134 et 13 ; Lorraine, 1.008 et 15 ; Pays-de-la-Loire, 961 et 13 ; Centre, 957 et 17 ; Bretagne, 793 et 9 ; Haute-Normandie, 744 et 10 ; Alsace, 639 et 2 ; Languedoc-Roussillon, 542 et 13 ; Auvergne, 308 et 4 ; Poitou-Charentes, 300 et 1 ; Aquitaine, 277 et 8 ; Franche-Comté, 264 et 4 ; Champagne-Ardenne, 245 et 7 ; Basse-Normandie, 152 et 6 ; Limousin, 106 et 4 ; Corse, 0 et 0 (voir cartes page 54).

La Direction de l'Economie

Dans le cadre du développement à l'international des entreprises de Bourgogne, le Conseil régional cofinance avec l'Etat, dans le cadre du contrat de Plan Etat-Région (CPER) des actions collectives et individuelles. Les actions collectives sont principalement confiées à la CRCI ou au réseau des CCI. Les principales actions portent sur la préparation de stands bourguignons sur des salons internationaux ; sur l'organisation de journées ou de forums d'information, de formations spécifiques ; sur la coordination de missions d'entreprises à l'étranger. De 2000 à 2002, vingt-huit opérations collectives ont été soutenues pour un total d'aides (Etat et Conseil régional) de 505.000 euros⁸⁵. En ce qui concerne les actions individuelles, leur objectif est d'inciter les PME-PMI peu ou pas exportatrices à développer leurs activités à l'étranger⁸⁶. Le taux de subvention maximum, dans ce cas, est de 30 % (il peut exceptionnellement atteindre 50 % pour les recrutements et les conseils ponctuels). Entre 2000 et 2002, quatre-vingt-six entreprises ont ainsi été soutenues pour un total d'aides de 1,91 million d'euros⁸⁷.

La Direction de l'Enseignement supérieur

La Direction de l'Enseignement supérieur est partie prenante dans la politique de mobilité du Conseil régional. Des bourses sont octroyées aux étudiants bourguignons bénéficiant d'un programme ERASMUS, LEONARDO DA VINCI ou FACE ou aux étudiants effectuant un stage ou une partie de leur cursus aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Mexique... Les étudiants originaires des PECO, en particulier de Pologne et de République tchèque, et inscrits en Bourgogne, peuvent également bénéficier de bourses. Ces aides permettent de compléter une bourse octroyée par l'Union européenne⁸⁸. Pour l'année scolaire 1998-1999, le montant attribué s'élevait à 545.797 euros (pour cinq cent une bourses) ; en 2002-2003, il a atteint 890.000 euros (pour six cent trente et une bourses attribuées).

La Direction des Lycées

La Direction des Lycées travaille en partenariat avec la DAEI pour l'accueil des lycéens tchèques, polonais et chinois. En 2003, le budget de cette opération s'élève à 183.000 euros pour quarante-neuf lycéens accueillis. Son action en matière internationale comporte d'autres dispositifs. Même si la politique du Conseil régional vis-à-vis des lycées se situe dans un cadre législatif précis, elle bénéficie d'une certaine marge d'autonomie dans le domaine de l'accompagnement scolaire, en particulier grâce au programme Echanges de lycéens bourguignons et étrangers (ELBE). Par ce programme, qui vise à favoriser les échanges linguistiques entre les lycéens de Bourgogne et ceux d'autres pays, des classes de lycées de la région partent à l'étranger dans le cadre d'un projet pédagogique, d'un échange linguistique ou d'un stage obligatoire en entreprise.

B) Les conseils généraux : des actions ponctuelles

L'Assemblée des départements de France (ADF) a enquêté en 2000 sur les politiques de

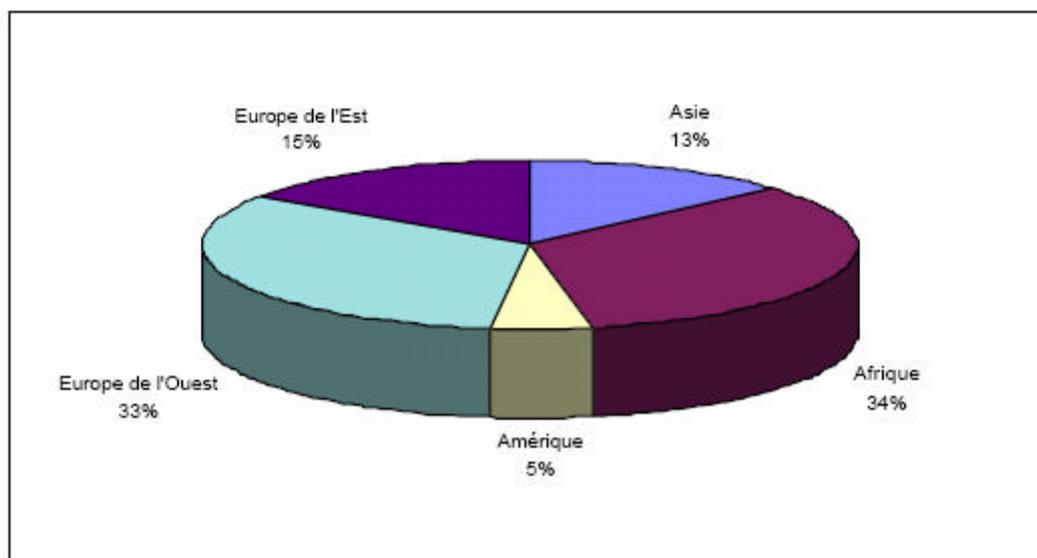
⁸⁵ En 2003, neuf opérations ont déjà été soutenues pour un total d'aides de 159.800 euros.

⁸⁶ Les aides financières financent le recrutement de cadres ou d'assistants export, prennent en charge les frais de déplacements ou d'hébergement, de communication, de publicité à l'étranger.

⁸⁷ En 2003, trente-neuf entreprises ont déjà été soutenues pour un total d'aides de 839.000 euros.

⁸⁸ 50 euros de l'Union européenne, 155 euros du Conseil régional.

coopération décentralisée menées par les conseils généraux⁸⁹. Quarante-vingt-onze questionnaires ont été renseignés. Cette étude fait ressortir que cinquante-cinq départements ont une action relevant directement de la définition juridique de la coopération décentralisée. Elle permet de souligner la richesse et la multitude des initiatives menées. Leur répartition montre par ailleurs qu'elles sont principalement focalisées sur l'Europe et sur l'Afrique.



GRAPHIQUE 1 :
REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ACTIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE
DES CONSEILS GENERAUX EN 2000
SOURCE : <http://www.elunet.org/anecr/collec/coope/rapports/departemen.pdf>

Il ressort que tous les départements n'ont pas une coopération de même ampleur. Plus de la moitié des départements ayant une politique dans ce domaine (trente sur cinquante-cinq) ont une action en direction d'un ou deux pays. Dix-huit conseils généraux se sont quant à eux investis dans trois à cinq pays, et sept départements ont plus de six partenariats.

Le département de la Côte-d'Or, en partenariat avec l'Inspection académique et l'Université de Bourgogne, est engagé dans un programme intitulé « Europe au collège ». Ce programme repose sur une conviction, « celle de l'enrichissement mutuel des étudiants étrangers et des collégiens côte-d'oriens⁹⁰. » Il doit permettre aux jeunes collégiens français de s'ouvrir à la culture et à la civilisation européenne et de découvrir, de manière plus concrète, le mode de vie dans le pays d'origine de l'étudiant étranger, ce pays pouvant être celui de la langue dont les collégiens font l'apprentissage, sans que cela constitue une obligation. L'étudiant étranger a, de son côté, la possibilité de mieux s'intégrer à la société française et d'entrer en contact avec des professeurs, des familles et des élèves côte-d'oriens.

A l'initiative de ce programme, le Conseil général de Côte-d'Or coordonne l'opération et octroie chaque année des bourses d'étude aux étudiants étrangers participants. En contrepartie, l'étudiant étranger s'engage à effectuer au moins six interventions auprès des collégiens de l'établissement dans lequel il a été affecté et à remettre un projet de fin d'année au Conseil général. Pour sa part, l'Inspection académique recueille les candidatures des collèges désireux de participer à cette initiative. L'université de Bourgogne, enfin, se charge de centraliser les

⁸⁹ Enquête menée en 2000. Source : <http://www.elunet.org/anecr/collec/coope/rapports/departemen.pdf> .

⁹⁰ Europe au collège, guide de présentation 2002-2203, Conseil général de Côte-d'Or, p. 4.

candidatures des étudiants européens et de coordonner leurs interventions dans les collèges de Côte-d'Or.

Le Conseil général de Côte-d'Or organise également chaque année, le 9 mai, jour anniversaire du discours de Robert Schuman, la Journée de l'Europe. Cette manifestation est, pour l'ensemble des acteurs du programme « Europe au collège » -collégiens, principaux de collèges, professeurs, étudiants étrangers, représentants du Conseil général, de l'Inspection académique et de l'université de Bourgogne- l'occasion de se retrouver pour une grande fête autour de l'Europe.

Le département de la Nièvre intervient par le biais d'actions ponctuelles. C'est ainsi que des crédits sont régulièrement votés par la Commission permanente pour que des associations puissent mener à bien leur projet. Lors de la Commission du 17 avril 2003, six d'entre elles ont ainsi bénéficié de ces aides : 1.500 euros aux associations « Notre-Dame », « Likebel Li Bakana » et « Comité catholique contre la faim et pour le développement » (CCFD) pour le transport d'équipement médical dans des pays d'Afrique noire ; 5.000 euros à « Bâtiments sans frontières » pour la construction d'un atelier école des métiers du bâtiment au Mali ; 2.500 euros à « Nièvre sans frontières » pour la scolarisation d'élèves au Burkina Faso ; 2.650 à « l'Office départemental de la coopération à l'école » (ODCE) pour la réalisation d'un centre d'accueil et de formation au Burkina Faso.

Dans le cadre de la coopération décentralisée, le Conseil général de Saône-et-Loire développe depuis plusieurs années des échanges avec le Japon dans des domaines aussi variés que l'économie, la culture, le sport et le tourisme. Ce partenariat s'est officialisé par la signature d'un accord de jumelage le 7 avril 2000 avec le département de Yamanashi. L'action du département de Saône-et-Loire se fait également sous la forme d'aides à l'exportation. Ainsi participe-t-il à hauteur de 450.000 euros -sur deux exercices- à une mission EuroChallenge conduite par la société Export Entreprises SA, spécialisée dans l'aide à l'export des PME-PMI. Elle propose un partenariat dont le but consiste à mobiliser les PME-PMI absentes à l'export en leur proposant un soutien actif, afin qu'elles puissent rapidement obtenir de nouveaux débouchés à l'étranger. Enfin, le Conseil général de Saône-et-Loire met à la disposition du public un espace d'information sur l'Europe : le Guid'Europe 71. Agréé par la Commission européenne et le ministère des Affaires étrangères, ce guichet d'information a ouvert ses portes au public en août 2000 au sein de l'espace Duhesme de l'Hôtel du Département. Il a pour mission :

- de répondre aux demandes d'information sur l'Union européenne,
- de mettre à disposition des outils de recherche,
- et d'orienter les demandes vers les sources d'information les plus appropriées.

Le département de l'Yonne, quant à lui, est un des rares départements français à avoir engagé une politique de coopération décentralisée orientée vers l'Europe de l'Est (les autres départements se tournant plutôt vers l'Afrique). C'est en 1998, à Vézelay, lors d'une manifestation de l'UNESCO, que Nathéla Laguidzé, ministre plénipotentiaire de Géorgie en France, a évoqué le désir du gouvernement géorgien de créer un partenariat entre l'Yonne et la région de Kakhétie⁹¹. La culture de la vigne, point commun majeur entre ces deux régions, et le développement de la francophonie sont les éléments de base de cette coopération naissante. Ils sont inscrits dans le protocole d'intention signé avec le Gouverneur de la région de Kakhétie. Cette politique s'est déjà accompagnée de faits concrets, puisque le Conseil général de l'Yonne

⁹¹ Source : <http://www.lyonne.com> .

a voté en 2000 une aide de 15.000 euros -transformée en semences de blé et en outils- pour venir en aide à l'agriculture géorgienne, alors touchée par la sécheresse⁹².

C) La Communauté d'agglomération dijonnaise (COMADI) : « Porte de la France » en direction des PECO⁹³

Pour mieux promouvoir leur développement, Dijon et les communes de l'agglomération ont choisi de s'unir et de bâtir un projet commun⁹⁴. Celui-ci permet de fédérer les interventions des communes membres et de les mettre en cohérence. Ainsi l'agglomération dijonnaise lie-t-elle son avenir au développement des territoires qui l'entourent en prenant appui sur ceux-ci et en cherchant à produire des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie de la Bourgogne, en liaison avec l'Etat et l'Union européenne.

Dans ses travaux prospectifs à l'horizon 2020, la DATAR établit pour le territoire français quatre scénarii de croissance qui définissent des zones de développement⁹⁵.

Ces projections ne sont certes pas des prévisions, toutefois il apparaît nettement que l'agglomération dijonnaise, et la Bourgogne en général, sont situés en dehors des espaces de croissance identifiés. Elles risquent en conséquence de voir leurs activités en pâtir. Pour faire face au risque de mise à l'écart, la COMADI a l'intention d'accélérer son ouverture sur l'extérieur européen et de valoriser sa position géographique, laquelle se trouve au carrefour des aires de développement « Mer du Nord », « Europe centrale » et « Alpes Méditerranée ». Ce programme est énoncé explicitement dans le contrat d'agglomération : « Ainsi positionnée au carrefour de différentes aires de développement en Europe, l'agglomération dijonnaise s'engagera dans un processus de coopération territoriale volontariste, par exemple en direction des pays d'Europe centrale et orientale. Elle cherchera par la mise en place de réseaux une meilleure coopération territoriale régionale, interrégionale et transnationale⁹⁶. »

Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'action de la COMADI en direction des PECO⁹⁷ visent à faire connaître l'agglomération dijonnaise en Europe centrale et orientale et à conférer à Dijon le statut de « porte de la France » pour l'adhésion de ces pays à l'Union européenne. La COMADI en est pour l'heure au stade de la réflexion. Dans cette perspective, une expertise de positionnement de l'agglomération par rapport aux PECO a été mise en œuvre, via un cabinet d'études. La stratégie envisagée se fonde sur la valorisation des points forts et des savoir-faire de l'économie dijonnaise, sur une exigence de lisibilité et sur un partenariat possible entre le public et le privé. Les axes de développement actuellement examinés portent notamment sur :

- le développement économique,
- le transfert du savoir-faire européen de Dijon (acquis communautaires, fonds structurels),

⁹² Ibidem.

⁹³ Source : audition de Patrick SAUNIE, adjoint au maire de Dijon délégué au développement des technologies, recherche et aux relations avec l'enseignement supérieur, vice-président de la COMADI, et de Patrick BARRAUD, chargé de mission pour le projet « Développer les relations avec les PECO » à la COMADI (2 décembre 2003).

⁹⁴ Source : http://www.agglo.org/2002/pdf/contrats/contrat_dijon.pdf .

⁹⁵ Voir la revue d'études et de perspectives Territoires 2020. Cette revue est disponible sur le site de la DATAR : <http://www.datar.gouv.fr> .

⁹⁶ COMADI, Contrat d'agglomération 2002-2006, volet contrat, avril 2002, p. 7. Ce texte est disponible sur le site : http://www.agglo.org/2002/pdf/contrats/contrat_dijon.pdf .

⁹⁷ Le financement de cette action s'élève à 686.000 euros (source COMADI, Contrat d'agglomération 2002-2006, volet actions, action I-B05, avril 2002).

- le développement des échanges dans le domaine de la recherche,
- l'accueil des étudiants des PECO (en s'appuyant sur l'expérience de Sciences Po⁹⁸ et en menant à son terme le projet de réalisation d'une Maison internationale sur le campus, dédiée notamment aux relations en direction de la République tchèque et de la Hongrie⁹⁹,
- l'encouragement de la mobilité et de la formation des professionnels des PECO,
- le développement de l'économie culturelle.

L'axe de développement économique s'appuiera sur l'agroalimentaire, les secteurs de la santé, de la nutrition, des transports et de la logistique, sur l'ingénierie urbaine, le tourisme et l'enseignement à distance (e-learning). Il s'agit là des pôles d'excellence de l'agglomération dijonnaise.

Concernant les transports et la logistique, Dijon est en effet la plus grande étoile autoroutière et ferroviaire de l'Est de la France¹⁰⁰. Près de 40 % des flux européens et plus de 60 % des flux français de marchandises passent par le corridor dijonnais. Une journée de camion suffit pour servir plus de 60 millions de consommateurs.

Le pôle agroalimentaire de Dijon, enfin, bénéficie d'un parc scientifique et universitaire de premier ordre : Centre européen des sciences du goût, Institut national de la recherche agronomique (INRA), Institut universitaire de la vigne et du vin, Ecole nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation (ENSBANA)... Adossé au pôle logistique, il jouit donc d'une situation très favorable.

L'expertise engagée par la COMADI passe par la réalisation d'une enquête de notoriété. Celle-ci a été réalisée -en français et en anglais- par courrier électronique auprès de 3.300 leaders d'opinion des PECO : deux cent dix-sept questionnaires ont finalement été renseignés¹⁰¹. Les résultats n'ont pas encore été analysés en profondeur. Il ressort néanmoins que la Bourgogne bénéficie d'une assez forte notoriété. Elle se situe en seconde position (65 %), derrière l'Alsace (71,90 %), mais devant la Champagne (58,50 %), la Lorraine (57,10 %) et Rhône-Alpes (54,50 %). Si les Polonais connaissent mieux la région Nord-Pas-de-Calais et les Hongrois la Lorraine, la Bourgogne possède une notoriété forte dans tous les PECO.

La renommée de Dijon semble plus faible, puisque seulement 35 % des personnes l'identifient comme la capitale de la Bourgogne¹⁰². Son image est surtout associée à la gastronomie et à la culture¹⁰³. Aussi les partenariats souhaités par les personnes interrogées sont-ils avant tout d'ordre culturel. Il convient de noter qu'un tel enjeu est clairement ciblé dans le contrat d'agglomération : « L'action culturelle doit non seulement contribuer au rayonnement international de l'agglomération dijonnaise... La culture est un facteur d'attractivité et contribue ainsi au développement du territoire... C'est en outre un vecteur d'innovation qui peut encourager l'esprit d'entreprise et, bien sûr, stimuler l'activité touristique¹⁰⁴. » Plusieurs projets

⁹⁸ Sur l'expérience de Sciences Po, voir page 69-70.

⁹⁹ Ce point sera développé page 66.

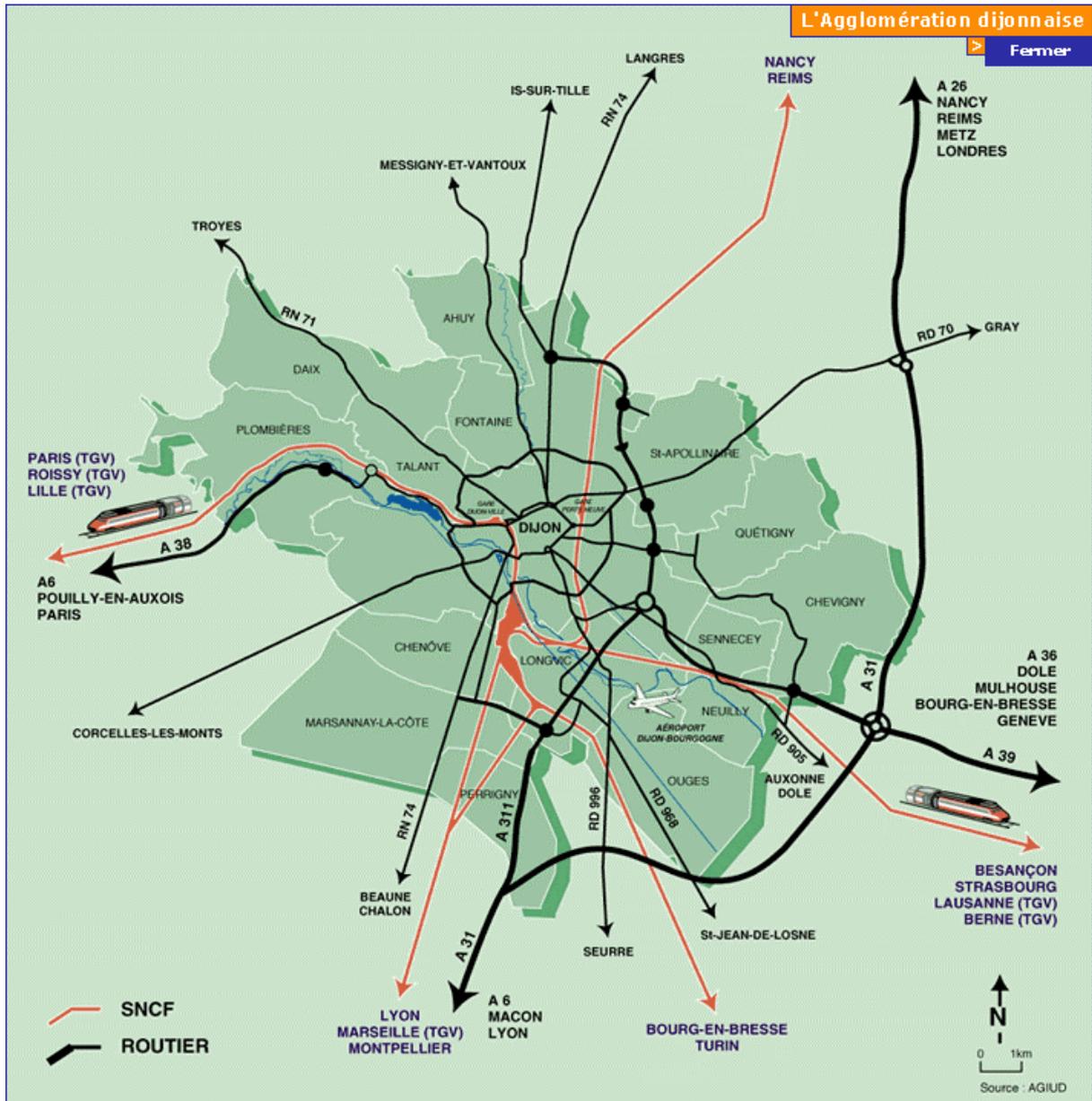
¹⁰⁰ Voir carte page 43.

¹⁰¹ 18 % auprès des francophones, 82 % auprès des anglophones.

¹⁰² Dijon se situe derrière Strasbourg, Lyon, Lille, Grenoble.

¹⁰³ Pour 52,1 % des personnes interrogées, l'image de Dijon est liée à la moutarde.

¹⁰⁴ COMADI, Contrat d'agglomération 2002-2006, volet contrat, avril 2002, p. 22.



CARTE 4 : ETOILE AUTOROUTIERE ET FERROVIAIRE DE DIJON

SOURCE :

<http://www.dijon-promotion.com>

structurants sont envisagés pour favoriser cette politique culturelle d'envergure européenne : Zénith, pôle d'excellence d'art contemporain...

Les actions de coopération prévues par le contrat d'agglomération ne sont cependant pas uniquement dirigées vers les PECO. Les actions I-B03 et I-B04 ont pour titre : « Une agglomération européenne et internationale » et « Coopération décentralisée Nord-Sud. »

L'action I-B03¹⁰⁵ vise à donner à l'agglomération une dimension européenne et internationale en développant des liens économiques et culturels avec des pays ou des villes étrangères (à la faveur des échanges scolaires et universitaires, des transferts de technologie, grâce à la participation à des réseaux de villes européens, comme METREX¹⁰⁶, ou à l'intégration de personnalités étrangères au sein du Conseil de développement de la COMADI) et en promouvant la solidarité avec d'autres pays.

L'action I-B04¹⁰⁷ a pour objet la conduite d'opérations humanitaires par le biais de la création d'une ONG d'agglomération et la formation des « Comadiens » aux métiers de l'humanitaire.

2. Les acteurs économiques

A) Le commerce international de la Bourgogne : un objectif impérieux et des résultats perfectibles

a) L'année économique 2002 en Bourgogne : une année morose avec des difficultés dans l'industrie¹⁰⁸

En Bourgogne, comme en France, l'année 2002 a été marquée par de nombreuses difficultés dans l'industrie qui a subi de plein fouet l'atonie des exportations et des investissements. Selon les enquêtes de la Banque de France, le chiffre d'affaires en valeur aurait reculé après la forte croissance de 2000 et la croissance ralentie de 2001. Les investissements industriels ont également régressé très sensiblement. Dans ce contexte morose, les établissements industriels bourguignons de dix salariés et plus ont perdu près de 3.500 emplois, soit une baisse de 3,10 %, après un recul de 1,10 % sur l'année 2001.

On a assisté à une série de licenciements importants en Saône-et-Loire et dans l'Yonne. Le nombre de créations d'entreprises du secteur a lui aussi baissé, passant de cinq cent deux en 2001 à quatre cent trente-neuf en 2002. La dégradation du secteur industriel a été plus particulièrement ressentie dans les entreprises orientées sur les échanges interindustriels : les biens intermédiaires et les biens d'équipement.

Le chiffre d'affaires du secteur des biens intermédiaires a subi un net recul et une perte de plus

¹⁰⁵ Le financement de cette action s'élève à 305.000 euros (source COMADI, Contrat d'agglomération 2002-2006, volet actions, action I-B03, avril 2002).

¹⁰⁶ METREX est un réseau de praticiens (qu'ils soient hommes politiques, fonctionnaires ou conseillers) qui partagent un intérêt commun pour l'aménagement du territoire dans les métropoles. La raison d'être du réseau est l'encouragement d'échange de savoirs parmi les praticiens sur des problématiques stratégiques d'intérêt commun et la mise en valeur de la dimension de la métropole dans la planification de l'espace communautaire (source : <http://www.metrex.dis.strath.ac.uk/fr/intro.html>).

¹⁰⁷ Le financement de cette action s'élève à 152.000 euros (source COMADI, Contrat d'agglomération 2002-2006, volet actions, action I-B04, avril 2002).

¹⁰⁸ Bilan économique 2002, INSEE, p. 10.

de 2.100 effectifs salariés¹⁰⁹. Les exportations ont aussi été en baisse de 1,90 %. Ces dégradations ont été particulièrement importantes dans l'industrie des composants électriques et électroniques et la métallurgie.

Le secteur des biens d'équipement -industries mécaniques, industries électriques et électroniques- a vu son chiffre d'affaires diminuer, ses effectifs réduits de 2,50 % et le nombre de créations de nouvelles entreprises chuter de 20 %. Seules les exportations ont résisté avec une hausse de 8,70 %.

Malgré une nette croissance de son activité, le secteur des biens de consommation a réduit de 3,20 % ses effectifs. Ses exportations ont chuté après deux bonnes années¹¹⁰.

De façon similaire, la croissance de l'activité des industries agroalimentaires n'a pas empêché une réduction du nombre de leurs salariés. Le nombre de créations d'entreprises a également diminué et les exportations ont légèrement baissé.

Enfin, après une mauvaise année 2001, l'industrie automobile a connu une évolution plus favorable : les exportations sont en forte hausse de 10,50 %.

b) Les résultats du commerce international de la Bourgogne¹¹¹

(1) Les grandes tendances 2002

On peut noter une stabilité des échanges internationaux de la Bourgogne. Si on compare la situation bourguignonne avec le reste de la France, on peut même dire que le commerce extérieur régional souffre moins de la dégradation de l'activité économique internationale.

| | |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| exportations France : - 1,71 % | exportations Bourgogne : - 0,27 % |
| importations France : - 3,53 % | importations Bourgogne : - 0,23 % |

Cette baisse d'activité est diversement ressentie selon les secteurs de produits. Celui des biens intermédiaires est en repli tant à l'importation qu'à l'exportation. Les échanges avec l'Europe, et plus spécialement avec l'Union européenne, continuent leur recul au bénéfice notamment de l'Asie. L'excédent commercial est stable par rapport à 2001 : 3 milliards d'euros.

Les exportations¹¹²

Au classement des régions, la Bourgogne passe de la 15^{ème} à la 14^{ème} position et représente 2,51 % du total des exportations françaises.

Les biens intermédiaires, avec 3,64 milliards d'euros, représentent à eux seuls 44,80 % des exportations bourguignonnes.

Les produits sidérurgiques (12,61 %), les produits de la parachimie (10,22 %) et le matériel électrique (4,72 %) composent l'essentiel de ce poste¹¹³.

¹⁰⁹ Etablissements de dix salariés et plus.

¹¹⁰ Recul de 10,70 %, contre des augmentations de 8,60 % en 2000 et de 16,50 % en 2001.

¹¹¹ Source : audition de Sylvain CARPENTIER, directeur adjoint à la DDDI, et de Michel MERCIER, responsable de la cellule Conseil aux entreprises à la DDDI (22 septembre 2003).

¹¹² Voir tableau 2, page 47.

¹¹³ Les principaux pays destinataires sont l'Allemagne (18,20 %) et l'Italie (15,70 %).

Les produits agroalimentaires contribuent à hauteur de 19,46 % aux ventes extérieures de la région, atteignant près de 1,58 milliard d'euros¹¹⁴. Les boissons (16,69 %), les produits laitiers et les glaces (2,90 %), le tabac manufacturé (2,20 %) dynamisent ce secteur¹¹⁵.

Les biens d'équipement, quant à eux, sont en hausse avec 8,70 % soit 1,26 milliard d'euros¹¹⁶. Sont surtout exportés les équipements mécaniques (3,73 %)¹¹⁷.

Les biens de consommation, avec 0,82 milliard d'euros, représentent 10,13 % des ventes extérieures¹¹⁸ : les produits pharmaceutiques (3,43 %) constituent les produits les plus exportés au sein de ce secteur¹¹⁹.

Il apparaît donc que 90 % des exportations régionales reposent sur ces quatre grands postes.

Les importations¹²⁰

La Bourgogne est la 15^{ème} région française pour les importations (1,58 % du total).

Avec 2,68 milliards d'euros, les biens intermédiaires constituent 52,73 % des produits importés. Ils enregistrent une baisse de 3,88 %. Il s'agit principalement des produits de la parachimie ou de la sidérurgie, des métaux non ferreux, des produits de la chimie organique. L'Allemagne (16,70 %), les Etats-Unis (13,30 %) et la Belgique (11,60 %) alimentent le marché régional.

Les biens d'équipement atteignent 0,82 milliard d'euros. Ils participent à hauteur de 16,18 % aux importations régionales (en baisse de 2,54 %). Là encore, l'Allemagne (22,50 %) et les Etats-Unis (16,80 %) sont les principaux fournisseurs de la Bourgogne.

Les importations de biens de consommation sont en progression de 13,68 %, avec 0,74 milliard d'euros. Ces importations concernent surtout l'habillement, le matériel optique, photographique et d'horlogerie, les appareils domestiques, les produits pharmaceutiques et les meubles. Ces produits viennent principalement de Hongrie (13,40 %), d'Allemagne (12,80 %), de Chine (12,50 %) et d'Italie (11,50 %).

Enfin, avec 0,46 milliard d'euros, les produits des industries agroalimentaires progressent de 10,56 % et totalisent 8,97 % des achats régionaux.

Ces quatre branches représentent en conséquence plus de 92 % des importations bourguignonnes.

¹¹⁴ En baisse de 1,35 %.

¹¹⁵ Parmi les clients de ce secteur, le Royaume-Uni (13,90 %) devance les Etats-Unis (13,80%) et l'Allemagne (9,30 %).

¹¹⁶ Ce secteur représente 15,55 % des exportations bourguignonnes.

¹¹⁷ L'Allemagne (12,10 %), les Etats-Unis (9,50 %) et l'Espagne (7,10 %) sont les principales destinations.

¹¹⁸ En baisse de 10,68 %.

¹¹⁹ Les Etats-Unis sont le principal client de ce secteur (23,30 %).

¹²⁰ Voir tableau 3, page 48.

| Rang | Région | Valeur en milliers d'euros | % des exportations de la France |
|------|----------------------|----------------------------|---------------------------------|
| 1 | ILE DE FRANCE | 59.541.868 | 18,44 |
| 2 | RHONE ALPES | 34.916.583 | 10,81 |
| 3 | NORD PAS DE CALAIS | 28.099.190 | 8,70 |
| 4 | ALSACE | 21.931.329 | 6,79 |
| 5 | MIDI PYRENEES | 19.442.729 | 6,02 |
| 6 | HAUTE NORMANDIE | 18.228.899 | 5,64 |
| 7 | LORRAINE | 17.020.382 | 5,27 |
| 8 | CENTRE | 14.895.401 | 4,61 |
| 9 | PAYS DE LOIRE | 13.370.781 | 4,14 |
| 10 | PROVENCE COTE D'AZUR | 13.362.476 | 4,14 |
| 11 | AQUITAINE | 11.983.393 | 3,71 |
| 12 | PICARDIE | 11.446.514 | 3,54 |
| 13 | FRANCHE COMTE | 9.746.386 | 3,02 |
| 14 | BOURGOGNE | 8.117.189 | 2,51 |
| 15 | BRETAGNE | 7.684.454 | 2,38 |
| 16 | CHAMPAGNE ARDENNES | 6.870.095 | 2,13 |
| 17 | AUVERGNE | 4.545.846 | 1,41 |
| 18 | POITOU CHARENTES | 4.525.627 | 1,40 |
| 19 | LANGUEDOC ROUSSILLON | 4.170.134 | 1,29 |
| 20 | BASSE NORMANDIE | 3.546.844 | 1,10 |
| 21 | LIMOUSIN | 1.318.316 | 0,41 |
| 22 | D.O.M. | 344.613 | 0,11 |
| 23 | CORSE | 14.774 | — |
| | Indéterminé | 7.823.111 | 2,42 |
| | TOTAL | 322.946.934 | 100,00 |

TABLEAU 2 : LA PLACE DE LA REGION BOURGOGNE A L'EXPORTATION EN 2002
SOURCE : <http://www.minefi.gouv.fr/bourgogne>

| Rang | Région | Valeur en milliers d'euros | % des importations de la France |
|------|----------------------|----------------------------|---------------------------------|
| 1 | ILE DE FRANCE | 86.845.129 | 26,97 |
| 2 | RHONE ALPES | 28.406.271 | 8,82 |
| 3 | NORD PAS DE CALAIS | 27.878.828 | 8,66 |
| 4 | ALSACE | 19.986.676 | 6,21 |
| 5 | HAUTE NORMANDIE | 17.348.834 | 5,39 |
| 6 | PROVENCE COTE D'AZUR | 16.786.684 | 5,21 |
| 7 | CENTRE | 13.804.601 | 4,29 |
| 8 | LORRAINE | 13.705.086 | 4,26 |
| 9 | PAYS DE LOIRE | 13.522.520 | 4,20 |
| 10 | PICARDIE | 11.563.756 | 3,59 |
| 11 | MIDI PYRENEES | 10.399.433 | 3,23 |
| 12 | AQUITAINE | 8.325.000 | 2,59 |
| 13 | BRETAGNE | 6.404.490 | 1,99 |
| 14 | LANGUEDOC ROUSSILLON | 6.329.418 | 1,97 |
| 15 | BOURGOGNE | 5.074.296 | 1,58 |
| 16 | CHAMPAGNE ARDENNES | 4.908.175 | 1,52 |
| 17 | FRANCHE COMTE | 4.287.482 | 1,33 |
| 18 | BASSE NORMANDIE | 3.872.127 | 1,20 |
| 19 | AUVERGNE | 3.230.414 | 1,00 |
| 20 | POITOU CHARENTES | 3.009.660 | 0,93 |
| 21 | D.O.M. | 2.338.762 | 0,73 |
| 22 | LIMOUSIN | 864.093 | 0,27 |
| 23 | CORSE | 185.382 | 0,06 |
| | Indéterminé | 12.880.709 | 4,00 |
| | TOTAL | 321.957.826 | 100,00 |

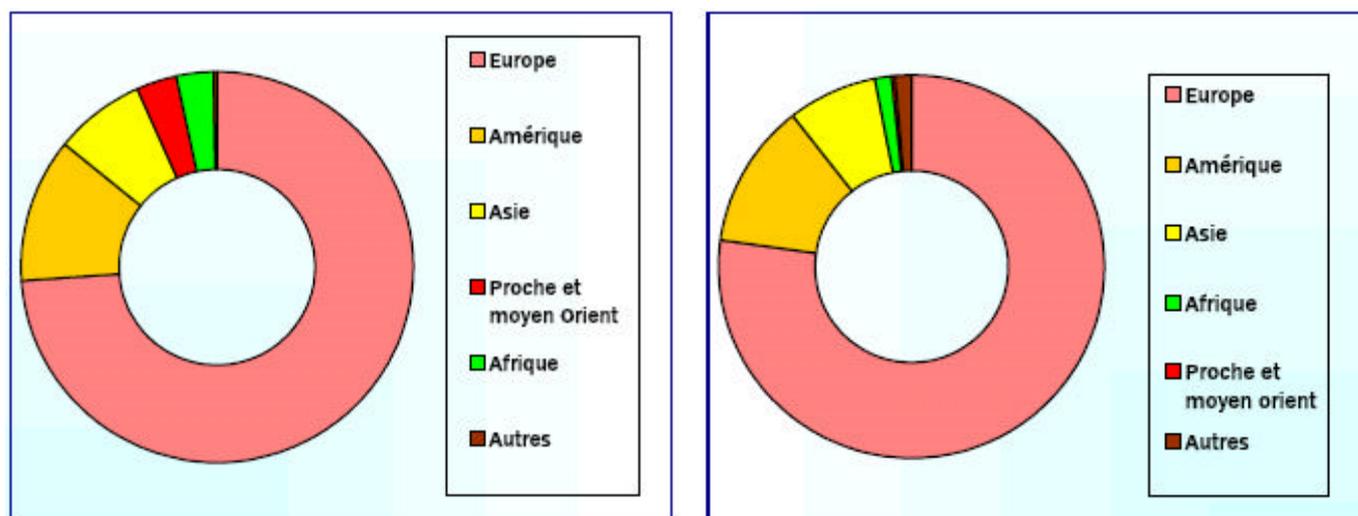
TABLEAU 3 : LA PLACE DE LA REGION BOURGOGNE A L'IMPORTATION EN 2002

SOURCE : <http://www.minefi.gouv.fr/bourgogne>

Les pays partenaires de la Bourgogne

L'Allemagne est le premier partenaire de la Bourgogne aussi bien pour les exportations (1,16 milliard d'euros soit 14,28 % du total¹²¹) que pour les importations (0,92 milliard d'euros soit 18,22 % du total¹²²). Ses achats portent en priorité sur les biens intermédiaires (57,28 %), les biens d'équipement (13,2 %), les produits des industries agricoles et alimentaires (12,66 %) et les produits de l'industrie automobile (12,07 %). Ses ventes à la région concernent principalement les biens intermédiaires (48,38 %), les biens d'équipement (20,02 %), les produits de l'industrie agroalimentaire (10,89 %) et les biens de consommation (10,23 %).

L'Italie arrive en seconde position. Elle achète pour 1 milliard d'euros à la Bourgogne, c'est-à-dire 12,30 % de l'ensemble des exportations¹²³. Les biens intermédiaires (57,08 %), les produits agricoles, sylvicoles et piscicoles (15,51 %) et les produits de l'industrie automobile constituent l'essentiel des exportations vers ce pays. Quant aux importations, l'Italie fournit la région pour 0,64 milliard d'euros soit 12,55 % du total¹²⁴. On retrouve en tête de ces échanges des biens intermédiaires (44,45 %), des biens d'équipement (17,75 %) et des produits de l'industrie automobile (17,56 %).



GRAPHIQUE 2 : LES ZONES GEOPOLITQUES DES EXPORTATIONS (A GAUCHE)
ET DES IMPORTATIONS (A DROITE) DE LA BOURGOGNE EN 2002

SOURCE : <http://www.minefi.gouv.fr/bourgogne>

Si on porte à présent le regard sur les dix futurs pays adhérents à l'Union européenne en 2004, la Pologne (1,40 % des exportations et 1,32 % des importations), la République tchèque (0,92 % des exportations et 0,43 % des importations) et la Hongrie (0,56 % des exportations et 2,32 % des importations) se révèlent être des partenaires commerciaux privilégiés de la Bourgogne. Au total, ces dix pays génèrent 3,55 % des exportations et 4,49 % des importations.

¹²¹ En baisse de 2,94 %.

¹²² En baisse de 9,14 %.

¹²³ En baisse de 3,05 %.

¹²⁴ En baisse de 5,63 %.

Les bilans départementaux

La Saône-et-Loire, fortement industrialisée¹²⁵, est naturellement le premier exportateur (3,73 milliards d'euros soit 45,99 % du total) et le premier importateur (2,20 milliards d'euros soit 43,27 % du total) de Bourgogne¹²⁶. Elle vend des biens intermédiaires (55,50 %) et des biens d'équipement (15,45 %), et achète des biens intermédiaires (54,39 %) et des biens de consommation (17,25 %).

La Côte-d'Or arrive en seconde position aussi bien pour les exportations que pour les importations avec respectivement 2,60 milliards d'euros (32,06 %) et 1,62 milliard d'euros (32,01 %)¹²⁷. Ce département fournit avant tout des produits de l'industrie agroalimentaire (34 %) et s'approvisionne à l'étranger surtout en biens intermédiaires (43,36 %).

L'Yonne enregistre une légère reprise de ses exportations¹²⁸ -lesquelles atteignent 0,90 milliard d'euros (11,07 % du total)- mais une évolution fortement négative de ses achats¹²⁹ : ils représentent désormais 14,80 % des importations régionales, c'est-à-dire 0,75 milliard d'euros. L'Yonne expédie des biens intermédiaires (31,47 %) et des produits agroalimentaires (28,49 %). Pour l'essentiel, elle achète des biens intermédiaires (53,14 %) et des biens d'équipement (19,77 %).

La Nièvre, enfin, connaît une relative stabilité de ses ventes (0,88 milliard d'euros soit 10,88 % du total)¹³⁰ et un léger ralentissement de ses importations (0,50 milliard d'euros soit 9,92 % du total)¹³¹. Dans les deux cas, elle échange principalement des biens intermédiaires.

L'exportation des vins de Bourgogne (AOC) : la Bourgogne, 3^{ème} région exportatrice

Les résultats exposés page suivante se rapportent aux vins de Bourgogne AOC. Du fait des opérations de négoce, ces vins peuvent avoir été exportés depuis d'autres régions que la Bourgogne.

¹²⁵ Les sociétés Eastman Kodak, Ugine, Iveco France SA sont implantées dans ce département.

¹²⁶ La Saône-et-Loire enregistre une évolution positive aussi bien pour les exportations (4,22 %) que pour les importations (4,87 %).

¹²⁷ La Côte-d'Or est en perte de vitesse pour les exportations, avec une baisse de 7,56 %.

¹²⁸ En hausse de 5,23 %.

¹²⁹ En baisse de 12,87 %.

¹³⁰ En baisse de 0,58 %.

¹³¹ En baisse de 3,64 %.

| VINS A.O.C. BOURGOGNE | | | | | |
|---------------------------|--------|------------------------|-------------|--------|------------------------|
| Valeur (milliers d'euros) | | | Volume (hl) | | |
| 2001 | 2002 | Evolution 2002/2001 | 2001 | 2002 | Evolution 2002/2001 |
| 573037 | 542065 | - 5,40 % | 710566 | 684773 | - 5,04 % |

| VINS BLANCS A.O.C. BOURGOGNE | | | | | |
|------------------------------|--------|------------------------|-------------|--------|------------------------|
| Valeur (milliers d'euros) | | | Volume (hl) | | |
| 2001 | 2002 | Evolution 2002/2001 | 2001 | 2002 | Evolution 2002/2001 |
| 343261 | 337374 | - 1,71 % | 501290 | 504131 | + 0,56 % |

| VINS ROUGES A.O.C. BOURGOGNE | | | | | |
|------------------------------|--------|------------------------|-------------|--------|------------------------|
| Valeur (milliers d'euros) | | | Volume (hl) | | |
| 2001 | 2002 | Evolution 2002/2001 | 2001 | 2002 | Evolution 2002/2001 |
| 229776 | 204691 | - 10,92 % | 209276 | 180642 | - 13,68 % |

TABLEAU 4 : EXPORTATION DES VINS DE BOURGOGNE AOC EN 2002

SOURCE : <http://www.minefi.gouv.fr/bourgogne>

L'export est le principal marché des vins de la Bourgogne. De fait, celle-ci est la troisième région exportatrice de vins -en valeur- après la Champagne et le Bordelais. En proportion, elle dépasse même ce dernier, puisque plus de la moitié des bourgognes sont exportés (53 %), contre un tiers seulement pour les bordeaux. Les vins de Bourgogne représentent 4 % des volumes de vins français exportés (y compris vins de table et effervescents) et 10 % de leur valeur. Dans l'univers des VQPRD¹³² tranquilles exportés chaque année, la Bourgogne tient un rôle prépondérant puisque 10,50 % des volumes sont issus des vins de la région (pour 18 % des valeurs).

La commercialisation des bourgognes s'étend au monde entier : plus de cent soixante destinations font l'objet d'expéditions¹³³. Toutefois, les dix premiers pays clients représentent à eux seuls plus de 90 % des ventes en valeur et plus de 92 % en volume. En 2002, le Royaume-Uni est devenu le premier client en vins de Bourgogne¹³⁴, les Etats-Unis étant en net recul¹³⁵.

¹³² Vin de qualité produit dans une région déterminée : définition européenne des vins appartenant aux AOC et aux AOVDQS (appellation d'origine vin de qualité supérieure).

¹³³ Source : <http://www.bivb.com>.

¹³⁴ Augmentation de 6 % en valeur et de 2,80 % en volume.

¹³⁵ Baisse de 8,70 % en valeur et de 9,30 % en volume.

Il convient de noter que la part des vins blancs ne cesse de progresser sur le marché international¹³⁶.

| PAYS 2002 | Valeur (milliers d'euros) | Volume (hl) | Part en valeur | Part en volume |
|-------------|------------------------------|-------------|----------------|----------------|
| Royaume Uni | 141561 | 214754 | 26,1 % | 31,3 % |
| Etats Unis | 121944 | 98965 | 22,5 % | 14,4 % |
| Japon | 66045 | 58150 | 12,2 % | 8,5 % |
| Allemagne | 36426 | 78271 | 6,7 % | 11,4 % |
| Belgique | 33156 | 54011 | 6,1 % | 7,9 % |
| Pays Bas | 26735 | 48189 | 4,9 % | 7,0 % |
| Suisse | 24345 | 21923 | 4,5 % | 3,2 % |
| Canada | 22911 | 30675 | 4,2 % | 4,5 % |
| Danemark | 10674 | 15739 | 1,9 % | 2,3 % |
| Irlande | 7918 | 11723 | 1,5 % | 1,7 % |

TABLEAU 5 : LES PRINCIPAUX PAYS CLIENTS DES VINS DE BOURGOGNE EN 2002

SOURCE : <http://www.minefi.gouv.fr/bourgogne>

(2) Les perspectives pour 2003¹³⁷

En début d'année 2003, le repli des exportations bourguignonnes amorcé fin 2002 s'est confirmé. Ce mouvement est dû à l'atonie de la demande provenant de la zone euro et à l'appréciation de la monnaie unique. Cette baisse est encore plus marquée pour la filière vitivinicole. Pour l'ensemble de la France, le montant total des exportations s'est élevé à 15,08 millions d'hectolitres pour la campagne de 2002-2003 contre 15,50 millions d'hectolitres pour celle de 2001-2002. Cette diminution est surtout sensible pour les vins d'appellation, et notamment en direction du marché américain¹³⁸. Seule l'Alsace tire son épingle du jeu¹³⁹. Tous les autres grands bassins de production sont en baisse. C'est la Bourgogne qui enregistre le plus fort recul¹⁴⁰. Victime de boycottage en raison de la position française sur le dossier irakien et du niveau élevé de l'euro par rapport au dollar, les vins de Bourgogne se sont de fait nettement moins bien vendus aux Etats-Unis au cours du premier semestre 2003 : pour ce seul pays, les exportations de bourgognes AOC ont connu une baisse en valeur de 32,77 % au premier trimestre 2003, et de 42 % au second trimestre¹⁴¹.

¹³⁶ Les vins blancs de Bourgogne représentent, en 2002, 62,20 % des expéditions en valeur et 73,60 % en volume.

¹³⁷ Source : <http://www.insee.fr>.

¹³⁸ En quatre mois, d'avril à août, les exportations à destination des Etats-Unis ont chuté de 25 % en volume, et les parts de marché des vins français par rapport aux vins étrangers sont tombées de 23 à 15 % (voir l'édition du Figaro économie du 6 novembre 2003).

¹³⁹ Progression de 2,90 %.

¹⁴⁰ En baisse de 11,70 %, contre 4,10 % pour le vignoble de Bordeaux.

Source : <http://www.agrisalon.com>.

¹⁴¹ Pour cette question, voir les éditions du Journal de Saône-et-Loire (01/09/2003), du Journal du Centre (08/09/2003), de l'Yonne Républicaine (13/10/2003), du Bien Public (13/10/2003), de La Tribune (18/11/2003).

c) Bilan 2002 des investissements internationaux en Bourgogne¹⁴²

Après une forte chute des investissements étrangers en France en 2001 -chute due à l'éclatement de la « bulle Internet »- quatre cent trente-huit projets d'investissements étrangers ont été décidés l'année dernière. Ces investissements progressent dans les secteurs d'excellence de l'industrie française (automobile, équipements électriques, électroniques et informatiques...). Les Etats-Unis, avec un quart des projets, sont la première source d'investissements étrangers.

Sur 60.000 postes créés en 2002 dans l'ensemble des secteurs marchands non agricoles, on recense 23.000 emplois issus de l'investissement international : désormais, un emploi sur trois créé en France est le résultat d'un investissement étranger. En 2002, 2.200 emplois ont par ailleurs été sauvés par des investissements étrangers dans des entreprises françaises en difficulté.

Rhône-Alpes et l'Île-de-France se disputent la première place des destinations des investisseurs étrangers avec, respectivement, 4.068 et 3.924 emplois créés en 2002. La Bourgogne se situe en bonne position, puisqu'elle est destinataire de 1.233 emplois et de huit projets¹⁴³.

d) Les régions françaises et l'élargissement de l'Union européenne : place de la Bourgogne¹⁴⁴

L'élargissement de l'Union européenne n'a pas le même impact pour toutes les régions françaises. Les cinq régions de tête concentrent plus de la moitié des ventes françaises vers les PECO. Il s'agit de l'Île-de-France (20 %), de Rhône-Alpes (13 %), du Nord (8 %), de l'Alsace (8 %) et de la Lorraine (7 %).

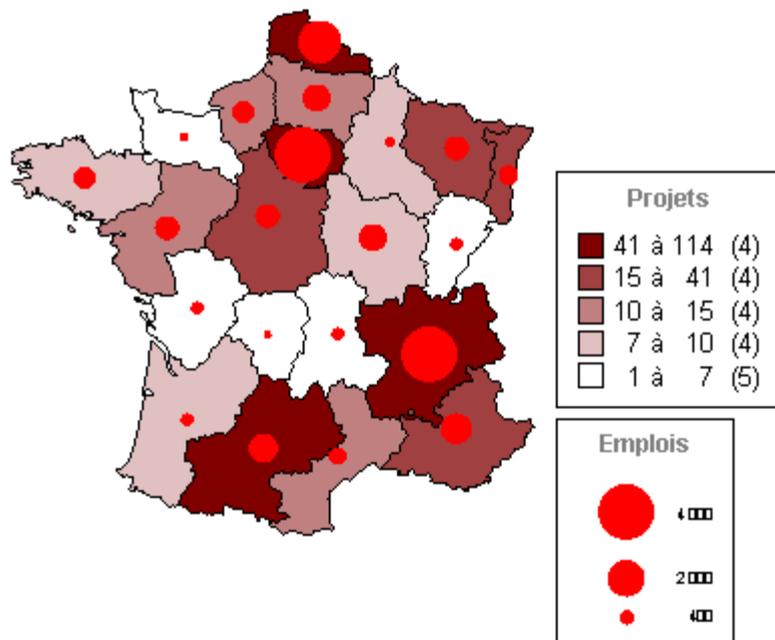
Côté exportations, la Bretagne prend la tête des régions avec 5,40 % de ses débouchés, contre 3,60 % en moyenne nationale. Elle le doit à son pôle agroalimentaire qui représente le quart des ventes bretonnes vers l'ensemble PECO-CEI. La Bourgogne vient au second rang avec 5,10 % : pour l'essentiel, ses ventes portent sur les biens intermédiaires et les biens d'équipement.

Côté importations en provenance des PECO, la Lorraine, la Bourgogne, la Champagne-Ardennes, la Franche-Comté et la Picardie arrivent en tête avec près de 5 % du total. Inversement, on trouve PACA (1,50 %), le Languedoc-Roussillon (1,80 %) et Midi-Pyrénées (1,90 %) en bas du classement. Dans l'ensemble, les régions de l'Est sont beaucoup plus orientées vers les pays candidats que les autres régions françaises : Lorraine, Alsace, mais aussi Bourgogne et Rhône-Alpes.

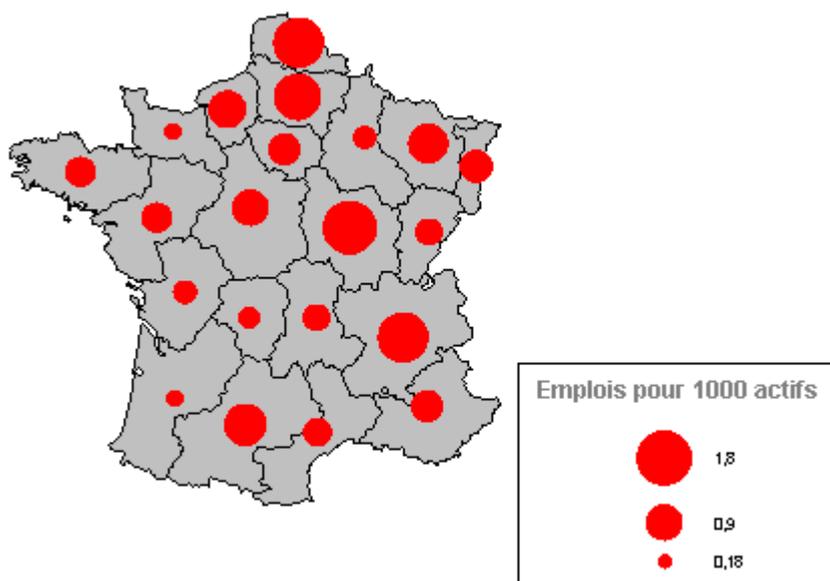
¹⁴² Source : <http://www.afii.fr> .

¹⁴³ Voir cartes 5 et 6 page 54.

¹⁴⁴ Source : <http://www.colisee.org> .



CARTE 5 : REPARTITION PAR REGION DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS
(EN PROJETS ET EMPLOIS)
SOURCE : <http://www.afii.fr>



CARTE 6 : REPARTITION PAR REGION DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS
(EMPLOIS POUR 1.000 ACTIFS)
SOURCE : <http://www.afii.fr>

B) La Chambre régionale de commerce et d'industrie de Bourgogne (CRCI)¹⁴⁵

a) Les missions du Centre d'affaires international (CIA) de la CRCI¹⁴⁶

Le Centre d'affaires international (CIA) de la CRCI coordonne l'activité des services internationaux des sept Chambres de commerce et d'industrie (CCI) de Bourgogne. L'objectif du CIA est la promotion par tous les moyens de l'activité internationale des entreprises bourguignonnes. Il assure aussi l'animation et la gestion de la Maison de Bourgogne à Prague¹⁴⁷. Ses partenaires et interlocuteurs en Région sont l'Etat, le Conseil régional, les collectivités locales, les unions patronales, les syndicats professionnels et interprofessionnels, les conseillers du commerce extérieur, les grands groupes et les banques. La démarche du CIA se décline selon quatre axes :

- les salons professionnels,
- les missions collectives,
- les journées d'information et les forums,
- les accueils de délégations étrangères.

Le CIA organise sur les salons professionnels étrangers la participation collective d'entreprises régionales en achetant et en aménageant les surfaces d'exposition, en coordonnant les déplacements et en accompagnant les entreprises. Ces salons concernent tous les secteurs et tous les pays. Pour contacter dans les meilleures conditions de nouveaux partenaires étrangers, il organise également, à intervalles réguliers, des missions de chefs d'entreprises dans les pays porteurs. Sur une durée limitée de trois ou quatre jours, des rendez-vous personnalisés sont proposés aux entreprises en tenant compte de leurs besoins et des opportunités existantes. Afin de mieux appréhender un nouveau pays ou groupe de pays, il offre en outre régulièrement des journées d'informations pratiques afin de sensibiliser sur les avantages de certains marchés. Enfin, il prépare la visite des délégations étrangères regroupant des chefs d'entreprises prêts à rencontrer leurs homologues et partenaires français¹⁴⁸.

b) Bilan de l'accompagnement export du CIA depuis 2000

Le CIA est surtout intervenu auprès des entreprises côte-d'oriennes (46 %). Le faible bilan pour la Saône-et-Loire (28 %), l'Yonne (23 %) et la Nièvre s'explique par le fait que le tissu industriel de ces départements est surtout constitué de grands groupes¹⁴⁹, lesquels n'ont pas besoin des services de la CRCI pour développer leur action internationale. Ces mesures d'accompagnement concernent avant tout le secteur des vins et spiritueux (55 %) et les pays d'Europe (58 %).

c) Les évolutions du CIA

Le CIA ambitionne tout d'abord de développer ses compétences sectorielles, plutôt que géographiques, avec une attention particulière pour l'industrie, l'agroalimentaire et les nouvelles technologies. Il se propose ensuite d'établir une collaboration plus étroite et plus fréquente avec les autres régions françaises voisines afin que les actions soient mieux coordonnées, moins

¹⁴⁵ Source : auditions de Jean BOLLARD, directeur général de la CRCI, et de Thierry BERTHIER, directeur du développement international à la CRCI (13 octobre 2003).

¹⁴⁶ Les actions de formation à l'international des CCI sont développées pages 63 et 64.

¹⁴⁷ Voir pages 30 et 31.

¹⁴⁸ Il est intéressant de noter qu'il existe des réseaux qui permettent à plusieurs régions françaises d'être visitées par une même délégation, ce qui démultiplie les échanges.

¹⁴⁹ C'est surtout vrai pour la Saône-et-Loire et la Nièvre.

coûteuses. Ses marchés prioritaires sont l'Europe proche (Allemagne, Benelux, Angleterre, Italie, Espagne, Scandinavie), les PECO, les pays du Maghreb, la Russie, l'Amérique du Nord et l'Asie.

d) Le Centre de fiscalité européenne (CEFISE)

L'objectif du CEFISE, organisé au sein de la CRCI en partenariat avec les professionnels exerçant le conseil fiscal -Ordre des avocats du barreau de Dijon ; Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Dijon ; Ordre des experts-comptables de Bourgogne-Franche-Comté ; Conseil régional des notaires de la cour d'appel de Dijon¹⁵⁰- est de faciliter l'accès des chefs d'entreprises et de leurs conseils à la fiscalité directe en Europe. Ses missions se déclinent autour des cinq axes suivants :

- la sensibilisation des entreprises et de leurs conseils aux différentes fiscalités européennes grâce à des conférences dispensées en français par des spécialistes du pays ou du thème concerné,
- la formation des entreprises et de leurs conseils dans le domaine de la fiscalité européenne par l'intermédiaire du diplôme international de la fiscalité européenne, diplôme universitaire de 3^{ème} cycle en formation continue, en collaboration avec l'université de Bourgogne (via le Service universitaire de formation continue de Bourgogne (SUFJOB)) et l'École supérieure des sciences fiscales (ESSF) de Bruxelles,
- la constitution progressive d'une base documentaire en matière de fiscalité européenne et communautaire,
- la mise en place d'une veille documentaire que le CEFISE diffuse à travers ses « Lettres d'information ».

C) La Chambre régionale des métiers de Bourgogne (CRM)¹⁵¹

La CRM de Bourgogne a des difficultés à mener une politique structurée pour encourager les artisans à l'exportation, car un très petit nombre d'entre eux est intéressé par cette activité. Les handicaps résident dans le manque de temps et de moyens financiers adaptés. Les artisans ne sont en outre pas formés à l'export et maîtrisent très rarement une langue étrangère¹⁵². Les artisans intéressés par un développement international sont ceux qui parviennent à dégager une forte valeur ajoutée. Il s'agit pour l'essentiel des artisans des métiers d'art. Cela explique que la personne chargée du programme de développement de ces métiers à la CRM soit aussi en charge des actions à l'international.

Grâce au réseau dont elle dispose au niveau national par le biais de l'Assemblée permanente des chambres des métiers (APCM)¹⁵³, la CRM fournit des informations aux artisans. Elle s'adresse également au Centre français du commerce extérieur (CFCE) au sein duquel existe une mission artisanat et très petite entreprise. Les principaux partenaires de la CRM en région sont la CRCI, le Conseil régional et la DDDI (pour l'information sur les formalités techniques à l'export).

Lorsqu'un artisan est décidé à s'engager à l'exportation, la CRM recherche alors des entreprises régionales pouvant exprimer les mêmes attentes ou contacte d'autres CRM susceptibles de participer avec elle à l'organisation d'une action commune à l'international. Le but de cette

¹⁵⁰ Le CEFISE bénéficie en outre du soutien du Conseil régional de Bourgogne.

¹⁵¹ Source : audition d'Elodie BOURGOIN, attachée au programme de développement des métiers d'art et des métiers du patrimoine, en charge des relations internationales à la CRM de Bourgogne.

¹⁵² Il existe néanmoins un fonds d'assurance formation à destination des artisans qui permet de prendre en charge les formations linguistiques.

¹⁵³ Cette structure gère une importante base de données et dispose d'un service export.

démarche est de réaliser des économies d'échelle. Les actions sont livrées aux artisans « clé en main », c'est-à-dire que tout est pris en charge : le trajet, les contraintes techniques et réglementaires, la location de l'espace sur le salon¹⁵⁴.

Il existait il y a quelques années une aide individuelle à la commercialisation financée par le Conseil régional. Cette aide était versée aux artisans qui participaient à des salons. Elle a été interrompue pour des raisons financières et juridiques. Pour pallier la disparition de ce dispositif, la CRM travaille actuellement à la construction d'un nouveau projet financé par le PIC EQUAL¹⁵⁵. Deux dispositifs d'accompagnement seront développés en direction des métiers d'art¹⁵⁶ : une aide financière pour participer à des salons en Europe et une bourse pour favoriser les échanges ou l'acquisition de savoir-faire. Les apprentis seront a priori les premiers intéressés par ce système de bourse.

D) La Direction régionale du commerce extérieur de Bourgogne (DRCE)¹⁵⁷

Placée sous l'autorité du préfet de Région, la DRCE est un service déconcentré de la Direction des relations économiques extérieures (DREE). Elle est à ce titre le relais du dispositif français d'appui au commerce extérieur dans la région. Sa mission première est d'accompagner -pour des questions liées à l'information sur les marchés extérieurs, à la promotion de l'entreprise et de ses produits, au financement de l'exportation- les PME-PMI dans leur démarche d'internationalisation. Dans ce cadre, elle coordonne et anime le Réseau régional d'appui au développement international des entreprises. A ce titre, la DRCE pilote les ateliers techniques régionaux créés en 2000 en vue de rassembler autour d'une thématique commune l'ensemble des acteurs concernés par l'international en région. Elle sensibilise par ailleurs aux nouveaux marchés des entreprises potentiellement exportatrices ou n'exportant qu'occasionnellement, et les informe sur les dispositifs d'appui dont elles peuvent bénéficier. Elle prospecte et identifie les PME régionales ayant un potentiel de développement international, oriente des entreprises dans l'élaboration d'une stratégie et les accompagne dans leurs démarches en s'appuyant sur les ressources du réseau de la DREE : missions économiques¹⁵⁸, UBIFRANCE¹⁵⁹, Centre français du commerce extérieur (CFCE)¹⁶⁰. Enfin, elle instruit les dossiers

¹⁵⁴ Lors du dernier salon organisé par la CRM en Italie, autour des métiers de la décoration d'intérieur, la place était même offerte : l'artisan n'avait à sa charge que le transport et l'installation de ses marchandises. Sur les cent cinquante artisans bourguignons susceptibles de bénéficier de cette offre, un seul en a fait la demande.

¹⁵⁵ Pour lutter contre toutes formes de discrimination et d'inégalité dans le monde du travail et de l'emploi en Europe, le fonds social européen, à travers le PIC EQUAL, impulse et soutient des actions expérimentales. Source : <http://www.equal-France.com>.

¹⁵⁶ Six métiers ont été retenus : couture, ébénisterie, poterie, reliure d'art, restauration d'objet d'art et tapisserie d'ameublement.

¹⁵⁷ Source : audition d'Aurélié BEAUJOUAN, assistante « assurance prospection » à la DRCE.

¹⁵⁸ Rattachée à une ambassade, une Mission économique regroupe les services de la DREE et de la Direction du Trésor. Il en existe cent cinquante-six implantées dans cent treize pays. Elles ont notamment pour mission :

- d'analyser la situation économique et financière du pays considéré, ainsi que les conditions d'accès au marché, au bénéfice de l'administration et des entreprises françaises,
- de soutenir les efforts commerciaux des entreprises françaises exportatrices.

¹⁵⁹ UBIFRANCE est une association loi 1901. Il constitue la branche promotion du dispositif public de soutien au commerce extérieur. Il agit sous la tutelle de la DREE en concertation avec le CFCE et la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE). Il réalise et coordonne des actions de promotion destinées à préparer et à favoriser le développement international des entreprises françaises (organisation et participation à des salons internationaux). C'est un organisme proche des PME-PMI (près de 70 % des adhérents ont un chiffre d'affaires inférieur à 30 millions d'euros). Source : <http://www.ubifrance.com>.

d'aides financières à l'exportation : procédures nationales gérées par la DREE, garanties COFACE, aide au développement international (ADI)¹⁶¹ inscrite au CPER.

E) La Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur COFACE¹⁶²

La COFACE intervient pour faciliter le commerce entre les entreprises partout dans le monde. Pour cela, elle met à la disposition des entreprises, quels que soient leur taille, leur nationalité et leur secteur d'activité, une plate-forme mondiale de notation, de gestion, d'assurance et de financement du risque de crédit. Elle leur assure un service de proximité en France, avec vingt-six implantations régionales, et à l'international dans quatre-vingt-onze pays. Cette plate-forme intègre une gamme complète et flexible de garanties et de services qui permet aux entreprises de saisir, en toute connaissance de cause et en toute sécurité, les multiples opportunités que leur offre la globalisation des économies. Elle leur donne également la possibilité d'externaliser, en tout ou partie, la gestion et les risques liés à l'ensemble de leurs relations commerciales clients-fournisseurs.

La COFACE gère, pour le compte de l'Etat, une large gamme de garanties destinées à soutenir les exportations françaises. Il s'agit de risques non assurables par le marché privé, au bénéfice des entreprises qui commercialisent des produits et services dont l'origine est, au moins en partie, française.

La COFACE gère également les accords conclus dans le cadre du Club de Paris pour consolider les dettes publiques contractées par les pays débiteurs. Ces opérations, effectuées avec la garantie de l'Etat, font l'objet d'un enregistrement comptable distinct. Elles sont contrôlées et certifiées par un Commissaire aux comptes spécifique. La COFACE est rémunérée par l'Etat pour la gestion de ces procédures, en application des dispositions d'une convention financière conclue en mai 1997. Cette rémunération est calculée selon une formule qui prévoit le remboursement des frais engagés par la COFACE dans le cadre de sa gestion des procédures publiques, majorés d'une marge prédéfinie. Les primes payées par les entreprises assurées au titre de ces garanties reviennent à l'Etat et, en conséquence, n'apparaissent pas dans les comptes consolidés de la COFACE. Les frais liés à la gestion de procédures publiques comprennent essentiellement les frais administratifs engagés dans le cadre de la délivrance des garanties d'Etat, de la gestion des sinistres et du recouvrement des impayés couverts par ces garanties. En 2002, la rémunération perçue par la COFACE de la part de l'Etat français s'est

¹⁶⁰ Le CFCE a pour mission de favoriser le développement des entreprises françaises, et notamment des PME-PMI sur les marchés étrangers. Pôle information du dispositif d'appui à l'internationalisation, il fournit à plus de 25.000 clients dans tous les secteurs d'activités et pour chaque pays : des produits d'information (études et bases de données, opportunités d'affaires, guides, informations dans les domaines réglementaire, juridique et fiscal...) ; des prestations et des études personnalisées pour un appui spécifique (conseils d'experts, sélections d'opérateurs, études statistiques, veille concurrentielle...). Source : <http://www.cfce.fr>.

¹⁶¹ L'objet de l'ADI est de soutenir les investissements des entreprises qui souhaitent exporter. Les bénéficiaires sont les PME-PMI et les groupements d'entreprises dont l'activité principale est exercée en Bourgogne. La priorité est accordée aux entreprises qui ont réalisé moins de 50 % - en moyenne - de leur chiffre d'affaires à l'export sur les deux derniers exercices connus. Parmi les actions susceptibles d'être soutenues, on peut citer la conception et la réalisation de documentations (plaquette, vidéos) présentant l'entreprise et destinées au marché étranger ; la participation à des expositions, foires, salons ; les frais de publicité à l'étranger ; la réalisation d'échantillons et de collections ; la constitution de réseau de vente ; le recrutement d'un assistant export ou d'un cadre export ; les frais de déplacements et de traductions ; les frais de mise aux normes, d'homologation ou de dépôt de brevets et de marques ; la formation à l'international...

¹⁶² Source : audition de Philippe SUGNIAUX, directeur régional Bourgogne-Franche-Comté de la COFACE (<http://www.coface.fr>).

élevée à 60,70 millions d'euros soit 6,20 % de son chiffre d'affaires consolidé. A titre de comparaison, cette rémunération s'élevait en 1992 à 458 millions de francs (69,80 millions d'euros soit 27,60 % du chiffre d'affaires consolidé). Des mécanismes de garanties publiques analogues existent dans la plupart des pays, et de nombreux partenaires du réseau international CreditAlliance¹⁶³ assurent cette mission pour leurs états respectifs.

La COFACE gère pour le compte de l'Etat principalement quatre types de garantie. L'assurance « prospection » permet aux PME de se prémunir contre le risque d'échec commercial dans leur prospection de marchés étrangers. Cette garantie s'applique à des actions ponctuelles telles que des participations à des manifestations commerciales, à des colloques agréés ou à des programmes structurés de prospection dans un ou plusieurs pays. L'assurance « crédit-export » garantit les exportateurs et les banques contre les risques à moyen et long terme de non paiement, de nature politique ou commerciale, qui ne sont pas assurables par le marché privé. Il s'agit principalement de garanties portant sur des contrats à destination des pays émergents pour les équipements et les projets d'infrastructure. L'assurance « change » couvre les exportateurs contre les risques de variations de change, et ce, dès la remise de l'offre. Enfin, la garantie « investissements » assure les risques politiques liés aux investissements des entreprises françaises à l'étranger.

3. L'enseignement, la formation

A) L'Education nationale : une dimension essentielle du projet éducatif

« Pratiquer l'ouverture internationale au sein des établissements scolaires, c'est accomplir un acte pédagogique visant à la construction du savoir et de l'identité des élèves. C'est participer à la formation des esprits par l'éducation à la citoyenneté et à la responsabilité, à la solidarité et au développement durable, travailler à l'émergence d'une conscience citoyenne et du sentiment d'appartenance à une communauté d'intérêt élargie aujourd'hui à l'espace européen et, plus largement, international. C'est aussi développer chez l'élève l'aptitude à la mobilité, l'aisance dans la pratique des langues étrangères pour accroître ses chances de s'intégrer dans l'espace professionnel et social international et européen¹⁶⁴. »

L'ouverture à la dimension européenne et internationale apparaît par conséquent comme une dimension essentielle du projet éducatif. Pour l'Education nationale, en effet, préparer les élèves au monde de demain, c'est leur donner accès à la connaissance de la société internationale, leur procurer les moyens d'une ouverture sur d'autres modes de pensée et d'action, sur les différentes cultures et civilisations, passées et actuelles. Cette perspective a été consolidée par le ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche par la création en 1997 de Délégations académiques aux relations internationales et à la coopération (DARIC) auxquelles sont affectés des crédits déconcentrés ; et, plus récemment, en 2001, par une circulaire de cadrage de la mission des DARIC ; puis, en 2002, par la transformation de la Délégation en une véritable Direction du ministère. A été également réaffirmée la priorité que constitue la maîtrise des langues étrangères, laquelle est encouragée au travers du plan pour l'enseignement des langues dans le primaire, le développement des sections européennes, y compris dans le domaine de l'enseignement professionnel, jusque-là peu sensible à cette question.

¹⁶³ En 1992, la COFACE a créé le réseau mondial d'assureurs-crédit CreditAlliance. Les membres de ce réseau proposent des services de proximité aux filiales locales des sociétés qu'ils assurent. Ils partagent le même outil de gestion des risques et de recouvrement. Cette mise en réseau permet d'abaisser les coûts de gestion et d'offrir un service international de proximité et de qualité.

¹⁶⁴ Source : audition de Didier ROUSSELIERE, délégué académique aux relations internationales et à la coopération (29 septembre 2003).

a) Le dispositif académique pour soutenir l'ouverture internationale

Le dispositif académique d'appui à l'ouverture internationale se compose de quatre éléments :

- un délégué académique aux relations internationales et à la coopération, conseiller technique du recteur, épaulé par cinq chargés de mission, travaillant sur des axes géographiques ou thématiques (mobilité, nouvelles technologies, documentation) ;
- un service des relations internationales, relais administratif vers les établissements, soutenu par quatre correspondants départementaux au sein des inspections académiques ;
- une Commission académique au développement et à la francophonie, dont l'action est relayée par quatre délégués départementaux ;
- un réseau informel de correspondants de bassins, baptisé Vivier académique d'experts, regroupant des conseillers de terrain au niveau de la circonscription du bassin de formation¹⁶⁵.

b) La politique académique

Le plan académique d'appui à l'ouverture internationale est articulé autour d'un certain nombre d'axes qualitatifs, parmi lesquels on peut retenir le soutien à la mobilité des élèves et des enseignants, le développement de l'apprentissage des langues à travers l'enseignement de celles-ci dans le premier degré et l'ouverture de sections internationales dans l'enseignement professionnel¹⁶⁶, l'emploi des nouvelles technologies et l'introduction de la dimension européenne et internationale dans le projet d'établissement.

c) Les relations internationales de l'Académie¹⁶⁷ : l'Union européenne, un axe privilégié

L'ouverture internationale de l'Académie est en premier lieu dirigée vers l'Union européenne, qui représente 92 % des échanges d'élèves dans le cadre des appariements, et 69 % dans le cadre des projets internationaux des établissements. En Europe, les principaux pays partenaires sont l'Allemagne, qui représente 75 % des déplacements d'élèves dans le cadre des appariements, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne. Les PECO ont un statut de partenaires privilégiés, non pas par le nombre des échanges mais par la durée et la qualité des programmes, en particulier les deux programmes d'accueil d'élèves tchèques au lycée Carnot et polonais au lycée européen Charles de Gaulle. Le reste du monde représente pour sa part peu d'échanges en termes quantitatifs. Toutefois, d'un point de vue qualitatif, les échanges conduits institutionnellement avec les Etats-Unis ou avec la Chine et -dans une moindre mesure -avec la Russie sont importants et prometteurs. Par ailleurs, de nombreux établissements de l'Académie entretiennent des échanges avec des pays du Sud. Le travail développé en ce sens, avec l'aide de la Commission académique, bien qu'il représente peu de flux d'élèves -pour des raisons objectives de coût-, révèle une forte plus-value et une démultiplication importante des résultats. De nombreuses actions nationales relayées dans l'Académie, comme la « Semaine de la solidarité internationale » ou la « Journée mondiale de l'alimentation », mais aussi de nombreuses actions académiques comme la « Bataille des livres francophones » ou le projet « Construire la paix », offrent l'occasion d'une forte implication pour des centaines d'élèves.

¹⁶⁵ C'est un réseau en cours de constitution, comportant actuellement une vingtaine de membres.

¹⁶⁶ La mobilité et l'apprentissage des langues seront étudiés pages 71 à 74.

¹⁶⁷ Pour les échanges scolaires avec la République tchèque et la Pologne, voir pages 31 et 32.

(1) L'Allemagne

L'Allemagne est le partenaire privilégié de l'Académie depuis de nombreuses années et les accords signés en mars 2003 étendent encore les dispositions de l'accord signé en 1995, en élargissant le champ de la coopération aux thèmes de la formation initiale et continue des enseignants et à la formation professionnelle. Ce partenariat s'exprime au travers de plusieurs opérations. Ainsi des échanges franco-allemands de directeurs d'école et de formateurs ont-ils lieu depuis 10 ans à l'initiative de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), de l'Académie de Dijon, du ministère de l'Education nationale et de l'UCBRP. Une quinzaine de directeurs d'école ou de formateurs des quatre départements bourguignons reçoivent leurs collègues allemands et vont à leur tour, quelques mois plus tard, en Allemagne. Ces rencontres permettent de mieux connaître la réalité de l'autre et débouchent sur le développement des échanges scolaires et sur une meilleure connaissance des systèmes éducatifs. L'objectif principal est le développement de l'apprentissage du français dans les écoles allemandes et de l'apprentissage de l'allemand dans les écoles françaises. Parmi les autres actions, il convient de citer :

- l'accueil de stagiaires allemands¹⁶⁸,
- les échanges et placements d'élèves¹⁶⁹,
- le concours Robert BOSCH¹⁷⁰,
- le concours de lecture en langue allemande¹⁷¹,
- l'ABIBAC ou double baccalauréat Français-Allemand¹⁷².

(2) L'appariement et les échanges scolaires

L'appariement est la condition essentielle pour la réussite d'un partenariat durable entre deux établissements et ouvre droit à la subvention ministérielle pour les échanges. Plus de cinq cents appariements entre établissements français et étrangers-lycées, collèges et écoles- sont recensés dans l'Académie de Dijon. L'Allemagne (224 appariements) arrive largement en tête, suivie du Royaume-Uni (132), de l'Italie (31), des USA (30), de l'Espagne (21). D'autres pays, essentiellement européens, sont également concernés, mais on peut noter un appariement avec la Chine, deux avec l'Argentine et quatre avec le Burkina Faso.

¹⁶⁸ Six stagiaires allemands du Land de Rhénanie-Palatinat viennent tous les ans passer quatre semaines dans les lycées Carnot et Charles de Gaulle de Dijon, ainsi qu'au lycée Liegeard de Brochon.

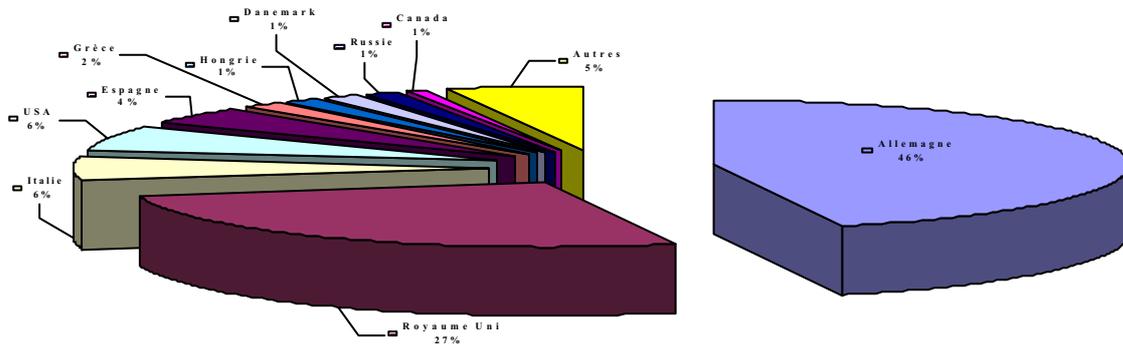
¹⁶⁹ Avec le soutien financier de l'OFAJ et du Secrétariat franco-allemand, tous les lycées hôteliers de l'Académie qui ont pour langue vivante 2 l'Allemand (Semur-en-Auxois, Auxerre-Vauban, Dijon-Le-Castel, Mâcon-Dumaine, Château-Chinon-Mitterrand, Cosne-sur-Loire-Chevenard) envoient chaque année des jeunes en Allemagne.

¹⁷⁰ Ce concours est organisé annuellement et un prix « Allemagne » est décerné chaque année à des lycées technologiques ou professionnels qui mènent un projet avec un partenaire allemand.

¹⁷¹ Ce concours est organisé chaque année par l'Amicale Bourgogne-Rhénanie-Palatinat en partenariat avec le Rectorat de Dijon. Ce concours se double depuis cette année d'un concours d'écriture en allemand, lancé à l'initiative du Rectorat, qui concerne les élèves des lycées de l'Académie.

¹⁷² Dans le cadre de l'accord entre la France et l'Allemagne relatif à la délivrance simultanée du baccalauréat et de l'Abitur allemand, le lycée européen Charles de Gaulle a été retenu pour participer à ce dispositif dès la rentrée 1995. Avec sept autres établissements français, il s'est engagé dans la mise en place d'une section spécifique qui travaille en partenariat étroit avec le Hindenburg Gymnasium de Trèves.

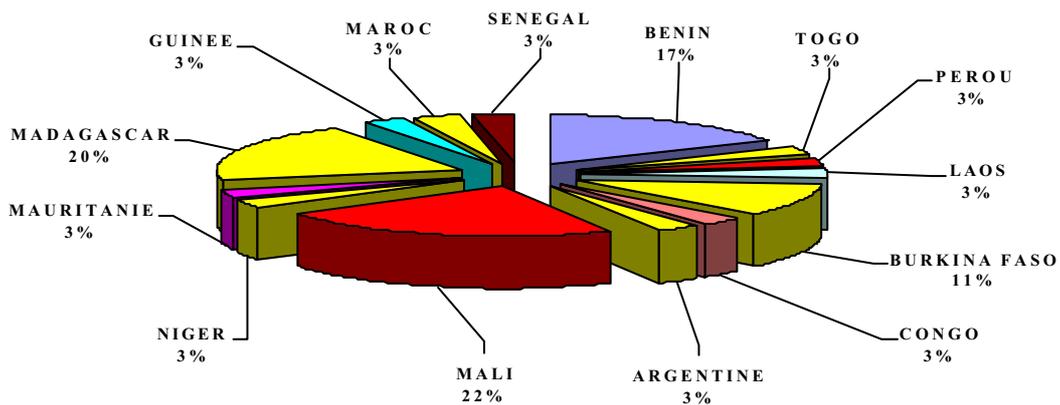
504 APPARIEMENTS DANS L'ACADEMIE DE DIJON



GRAPHIQUE 3 : APPARIEMENTS DANS L'ACADEMIE DE DIJON

(3) L'éducation au développement et à la francophonie

L'éducation au développement et à la solidarité constitue un élément important de l'apprentissage de la citoyenneté. Elle vise à faire prendre conscience aux élèves de la réalité économique, sociale et culturelle des pays en voie de développement et trouve son prolongement dans le cadre des partenariats éducatifs Nord-Sud. L'Académie de Dijon est l'une des académies dans laquelle fonctionne une Commission académique « Education au développement et à la francophonie. » Créée en 1989, cette commission regroupe des représentants des quatre départements, issus des diverses catégories de personnels – inspecteurs, chefs d'établissement, enseignants, documentalistes, éducateurs- ainsi que des partenaires éducatifs (mouvements pédagogiques et associations intéressées par ce thème).



GRAPHIQUE 4 : PARTENARIAT POUR L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT ET A LA FRANCOPHONIE

B) Les organismes de formation

a) Les formations

Les informations fournies par le Centre régional de ressource pour le travail, l'emploi et la formation (C2R)¹⁷³ montrent qu'il est mal aisé de repérer toutes les formations qui offrent un débouché à l'international. Le premier secteur concerné est celui du commerce. Viennent ensuite ceux du tourisme, de la communication, des métiers d'art et du droit.

Les formations conduisant au commerce sont nombreuses dans notre région, mais toutes n'ont pas un volet international. En conséquence, il n'est pas pertinent de les citer toutes. Retenons que les CCI de Bourgogne ont regroupé les formations qu'elles offrent dans le domaine commercial sous le label « Campus consulaire de Bourgogne. » Plusieurs d'entre elles relèvent de l'international :

- mastère spécialisé en commerce international des vins et spiritueux (cette formation Bac +6 du Groupe ESC Dijon-Bourgogne, homologuée par la Conférence des grandes écoles, mixe le management et l'enseignement technique),
- cadre commercial export (Bac +4),
- académie de commerce international (Bac +4), dont l'objet est de former des cadres spécialisés dans le marketing et la négociation, tant dans une perspective nationale qu'internationale (en lien avec le Groupe ESC Dijon-Bourgogne),
- assistant commercial-export (Bac +2),
- acheteur-apporteur international (Bac +2),
- BTS commercial-export (Bac +2), en lien avec le Groupe ESC Dijon-Bourgogne.

Les CFPPA d'Autun et de Beaune offrent également des formations à l'international : SIL commerce international du bois pour le premier, CES connaissance et commerce international des vins pour le second¹⁷⁴.

Toujours dans le cadre du Campus consulaire, l'université de Bourgogne -à travers le Centre de recherches fiscales et le SUFCOB- la CRCI et le CEFISE ont mis en place une formation diplômante de 3^{me} cycle dans le domaine de la fiscalité européenne¹⁷⁵. Cette formation, délivrée dans le cadre de la formation continue et réalisée en partenariat avec l'ESSF de Bruxelles, fait intervenir les meilleurs spécialistes de la fiscalité européenne : chargés des questions fiscales à la Commission européenne, avocats internationaux en provenance de différents pays de l'Union européenne, universitaires français et étrangers. Elle est destinée aux

¹⁷³ Le C2R, financé par la Région dans le cadre du CPER, est co-administré par les partenaires sociaux : syndicats de salariés et patronaux. Sa finalité est d'établir une meilleure efficacité entre la formation, les évolutions de l'emploi et de la démographie et les attentes des publics en Bourgogne. Il intervient auprès des professionnels, relais, partenaires sociaux et élus concernés par la relation emploi-formation. Il est un fournisseur d'outils d'aide à la décision, de ressources documentaires, d'études, d'appui technique (catalogues, CD-ROM, séminaires) et d'information sur la formation, l'emploi et la pédagogie. C'est aussi un animateur de réseaux d'échanges sur la relation formation-compétences et un lieu d'information directe, de documentation, de concertation entre les partenaires concernés. Enfin, dans le cadre du pôle d'observation de l'emploi et de la formation initiale et continue, il produit et analyse des informations à caractère statistique sur l'ensemble des secteurs et métiers de l'activité économique bourguignonne et sur l'insertion des travailleurs handicapés (partenariat avec l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH)). Source : <http://www.c2r-bourgogne.org>.

¹⁷⁴ Formation internationale aux vins du monde et à l'organisation des marchés préparant aux métiers de la commercialisation des vins en France et à l'étranger, par le biais d'un cycle qualifiant et diplômant.

¹⁷⁵ Voir page 56.

avocats, commissaires aux comptes, experts-comptables, notaires, cadres d'entreprise. Le SUFCOB propose également un DESS en droit des affaires internationales et un DU en droit communautaire européen.

b) Les actions internationales des organismes de formation : l'exemple du CFPPA de Beaune

Le CFPPA de Beaune est un organisme public de formation dépendant du ministère de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation et prépare aux différents métiers de la filière viti-vinicole. Depuis plusieurs années, il a diversifié ses activités en contribuant au développement local rural. Bien intégré à l'échelon local et national, il développe aussi des partenariats internationaux. De fait, afin de partager et d'enrichir les savoir-faire et les connaissances, le CFPPA a mis en place de nombreuses coopérations avec des partenaires privés, professionnels ou institutionnels de tous les continents. Il souhaite en particulier offrir à tous ses stagiaires la possibilité de découvrir au cours de leur formation un vignoble de production ou un marché de commercialisation spécifique, que ce soit en stage ou en voyage d'étude. Au travers de l'accueil de groupes étrangers, il transmet également les richesses d'une Bourgogne complexe et la reconnaissance d'un savoir-faire viti-vinicole de qualité : accueil de hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, d'élus locaux et de dirigeants d'entreprise de l'industrie agricole et viticole des provinces de Xinjiang, du Gansu et du Jiangxi (Chine) ; initiation au métier de sommelier pour les élèves du Kaohsiung hospitality college (Taiwan)...

Le CFPPA de Beaune a engagé par ailleurs une action de coopération bilatérale avec la République d'Afrique du Sud. Ce projet a débuté en 2000 à la demande du préfet de Région et de l'ambassadeur d'Afrique du Sud. Il s'agit d'un programme d'accueil et de formation viti-vinicole en faveur de jeunes sud-africains issus des communautés défavorisées de la province du Cap occidental. Cette initiative s'inscrit dans le cadre général de la préparation des futurs bénéficiaires aux actions de redistributions des terres agricoles. En 2000 et 2001, la première phase du projet a permis d'accueillir dix Sud-Africains pendant deux mois à Beaune au moment des vendanges. Ce stage a été l'occasion de les immerger dans des familles d'accueil -propriétaires de domaines viticoles- et de les initier à la notion de terroir, à la vinification, le tout complété par des cours théoriques.

c) L'université¹⁷⁶

L'international, compte tenu de son caractère transversal, est intégré à l'ensemble des politiques de l'université de Bourgogne. Il se trouve également au cœur des études et se traduit par la participation croissante de jeunes bourguignons à des périodes d'études ou des stages à l'étranger validés dans le cadre des cursus, et par l'accueil d'étudiants étrangers.

a) Les actions internationales de l'Université

L'université de Bourgogne a défini sa politique internationale dans le cadre d'un contrat quadriennal. Au cours du contrat 1999-2002, elle a donné une nouvelle impulsion à sa politique de coopération internationale. Cette politique cherche à concilier les relations avec les pays industrialisés, en particulier ceux de l'Europe communautaire, avec les pays en voie de

¹⁷⁶ Source : audition de Serge WOLIKOW, vice-président de l'université de Bourgogne, et de Martine BOIS-BERNIER, responsable du service relations internationale de l'université de Bourgogne (6 octobre 2003).

développement (notamment l'Afrique) ainsi qu'avec les PECO. Plusieurs principes conditionnent la politique avec les pays en développement :

- la lisibilité (par la désignation de pôles d'ancrage privilégiés et pluridisciplinaires, et la constitution de réseaux à extension maîtrisée),
- la pertinence dans le choix des partenaires,
- l'efficacité des accords (avec la signature de conventions seulement lorsque la preuve a été faite de la volonté de travailler ensemble par les enseignants-chercheurs des pays partenaires).

L'une des priorités du nouveau contrat (2003-2006)¹⁷⁷ passe par une consolidation des actions en direction des PECO, en particulier de la Roumanie. L'université a conclu des accords bilatéraux SOCRATES avec plusieurs universités roumaines, ainsi que des conventions et des programmes de recherche conjoints. Ce nouveau contrat se traduit par une arrivée massive d'étudiants roumains : une centaine pour l'année 2002-2003, et cinquante-neuf pour le premier semestre 2003.

Parmi les autres champs prioritaires retenus figurent l'Afrique Sub-Saharienne et le Maghreb. Concernant l'Afrique Sud-Saharienne, trois réseaux thématiques sont retenus : géosciences et environnement (Bénin-Togo-Niger ; Angola-Gabon et Centrafrique) ; climatologie de l'espace tropical (Bénin-Centrafrique) ; communication et francophonie (Congo, Gabon et Sénégal). Concernant le Maroc, le contrat quadriennal prévoit un développement du partenariat avec l'université Caddi Ayad de Marrakech et un élargissement des disciplines identifiées : agroalimentaire, informatique, francophonie, biologie, physique, médecine, métiers de la culture, muséographie.

b) L'accueil des étudiants étrangers

Pour l'accueil des étudiants étrangers et des enseignants chercheurs invités, la principale difficulté se situe au niveau du logement. Le partenaire de l'université en la matière est essentiellement le CROUS. Cependant, seuls les étudiants étrangers venant au titre des échanges peuvent bénéficier d'une chambre auprès de cet organisme. Des contingents de chambres leur sont réservés : cent soixante-dix chambres pour les étudiants qui viennent dans le cadre des programmes ERASMUS et SOCRATES, vingt chambres pour ceux qui bénéficient d'une convention. Cette offre est très inférieure à la demande¹⁷⁸. Les étudiants venant à titre individuel, exclus de cette offre, doivent trouver personnellement un logement. Il y a actuellement un déficit d'accueil qui risque d'avoir un effet négatif sur l'attractivité de Dijon.

Il convient toutefois de noter qu'une telle situation n'est pas spécifique à la Bourgogne. Ainsi, explique Michel NOCTULLE, directeur du CROUS de Nantes, « la situation s'est fortement déséquilibrée ces dernières années en Loire-Atlantique. A Nantes, les réservations de logement pour les étudiants étrangers correspondaient à 13 % du parc de logements en 2000. Elles représentent aujourd'hui 25 % de ce parc... En France, 11,50 % du parc de logements CROUS étaient réservés à des étudiants étrangers à la rentrée 1999, contre 18,6 % à la rentrée 2002. Le nombre de logements au bénéfice des étudiants étrangers ne pourra plus être augmenté, à moins que les CROUS renoncent à leur mission traditionnelle d'action sociale¹⁷⁹. »

¹⁷⁷ Source : <http://www.u-bourgogne.fr> .

¹⁷⁸ Cela est vrai même pour les étudiants qui viennent dans le cadre de programmes d'échanges. Ainsi, à la rentrée 2003-2004, trente étudiants ERASMUS et SOCRATES n'ont pas pu obtenir de logement.

¹⁷⁹ Trente-deuxième colloque franco-allemand des œuvres universitaires, Lyon, 26, 27 et 28 août 2003.

La solution qui semble s'imposer est celle qui consiste à construire un parc de logements réservé aux étudiants étrangers. Etant donné qu'une telle solution ne peut être proposée avant deux ou trois années -en raison des délais liés aux recherches de terrain et aux financements- les CROUS suggèrent également que les universités jouent un rôle de régulation des entrées. « Elles sont les plus compétentes pour déterminer des critères universitaires d'attribution de logement... Une telle mesure permettrait aux universités d'assumer jusqu'au bout leurs responsabilités puisque ce sont elles qui prennent la décision d'inscrire ou non un étudiant¹⁸⁰. »

L'université de Bourgogne accomplit ce rôle de régulation, puisque sa politique d'accueil d'étudiants étrangers est basée, entre autres, sur l'exigence d'un niveau universitaire minimum. Les étudiants chinois, par exemple, sont admis à partir d'un niveau Bac +3. L'université a d'autre part un projet de Maison des relations internationales.

c) Un projet : la Maison des relations internationales

L'université de Bourgogne, en partenariat avec la ville de Dijon et la COMADI, travaille actuellement à la création d'une Maison des relations internationales dans l'actuelle résidence universitaire Maret située en plein centre ville. Cette structure aura plusieurs destinations. Outre une fonction d'hébergement ciblée pour les étudiants avancés et les enseignants, ce lieu aura en effet vocation d'accueil, d'information, de lieu de rencontres et d'échanges, de centre de conférences, de plate-forme TIC.

D) Les grandes écoles

a) L'Ecole nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM) de Cluny¹⁸¹

L'ENSAM est la première école d'ingénieurs de France pour le nombre de ses diplômés. C'est un établissement unique qui regroupe huit centres : Aix, Angers, Bordeaux, Châlons-en-Champagne, Cluny, Lille, Metz et Paris. Le centre de Cluny accueille cent quarante-cinq étudiants en 1^{ère} année, cent quarante-cinq en 2^{ème} année et trente en 3^{ème} année. La formation initiale se déroule en trois années. L'ENSAM de Cluny est également un centre de formation continue destiné aussi bien aux entreprises, qu'aux salariés ou aux demandeurs d'emploi. Comme tous les Centres d'enseignement et de recherche (CER) de l'ENSAM, Cluny recèle dans ses laboratoires-ateliers un large spectre de compétences et de matériels : près de quarante professeurs développent, chacun dans leur domaine respectif, un savoir-faire et une expertise reconnus en matériaux, conception, procédés de fabrication et production. Enfin, Cluny propose des mastères spécialisés, dont le mastère spécialisé en management de projets industriels Est-Ouest.

(1) Les enseignements de l'ENSAM de Cluny : le mastère spécialisé en management de projets industriels Est-Ouest¹⁸²

L'objectif de ce mastère est de former à la conception et à la gestion de projets d'investissements industriels dans un contexte multiculturel. Il concerne des ingénieurs français et étrangers originaires des PECO : Bulgarie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie. Pour l'année scolaire, seize étudiants ont été concernés par cet enseignement : dix étudiants originaires des PECO et six étudiants français. La pédagogie repose sur la formation de binômes d'étudiants de nationalités différentes et de profils de formation différents. Les cours et

¹⁸⁰ Ibidem.

¹⁸¹ Source : audition de Jean-Luc DELPEUCH, directeur de l'ENSAM de Cluny (6 octobre 2003)

¹⁸² La mobilité et l'apprentissage des langues seront développées pages 71 à 74.

séminaires, en français ou en anglais, font une large place à l'étude de cas réels, à des jeux de rôles et à la participation des étudiants. La formation se déroule sur un an et est décomposée en deux périodes : la première, à l'ENSAM de Cluny, durant laquelle sont dispensées les 360 heures de cours ; la deuxième, en milieu industriel -de préférence à l'étranger- pendant laquelle un binôme d'étudiants est chargé de traiter une étude proposée par l'entreprise d'accueil. Les cours et séminaires portent sur les institutions et politiques de l'Union Européenne, le développement économique et industriel en Europe centrale et orientale, le commerce international, la gestion des ressources humaines, les langues.

(2) Les relations internationales de l'ENSAM de Cluny

Des travaux de recherche au sein de l'ENSAM s'inscrivent dans des projets européens et internationaux qui sont à l'origine d'un grand nombre d'échanges entre l'école et ses partenaires étrangers. Une centaine d'institutions étrangères sont aujourd'hui partenaires de l'ENSAM.

(3) L'Institut européen de Cluny

« Avec ses 1.200 filiales aux quatre coins de l'Europe, l'ordre clunisien était une entreprise multinationale, gérée par un grand patron (l'abbé de Cluny) et un conseil d'administration (le chapitre général), des auditeurs (les visiteurs). Cette entreprise connut tous les problèmes de management que rencontrent aujourd'hui les grands groupes internationaux¹⁸³. »

Le management européen est la thématique centrale de l'Institut européen de Cluny, créé le 9 mai 2001 par l'ENSAM de Cluny et le Centre de conférences international de Cluny (association loi 1901). A l'heure de l'élargissement de l'Union européenne aux PECO, l'Institut européen est devenu un pôle de compétences reconnu sur la dimension Est-Ouest, selon trois axes :

- les dynamiques économiques, sociales, industrielles et de citoyenneté liées à l'élargissement de l'Union européenne,
- le management des entreprises dans le référentiel européen,
- les rapports entre technologies, entreprises et société.

En plus des cursus de formation initiale de l'ENSAM, l'Institut européen de Cluny gère :

- le mastère spécialisé en management de projets industriels Est-Ouest,
- le Centre de formation au management européen (la Société Schneider Electric y forme ses 1.500 cadres supérieurs à raison de vingt semaines par an sur la période 2003-2006),
- des universités d'été européennes (Convention des jeunes citoyens européens),
- des formations aux langues vivantes (anglais, allemand, russe, chinois, espagnol),
- des séminaires et des conférences.

A Cluny, l'entreprise est d'abord considérée comme une communauté humaine, vivante et évolutive, dont l'identité, la créativité, l'éthique et le projet de transformation du monde sont des caractéristiques peu quantifiables mais essentielles. La rentabilité financière n'est qu'une conséquence de la façon dont ces objectifs fondamentaux sont atteints. L'approche pluridisciplinaire proposée par l'Institut européen mobilise chercheurs, experts associés, le corps enseignant de l'ENSAM, ses doctorants, ses mastériens et ses élèves-ingénieurs. Elle fait appel au management, à l'organisation, à la sociologie, à l'économie, à l'analyse institutionnelle, à la prospective technologique, à la psychanalyse, à l'histoire, à la symbolique. Les axes de débat et

¹⁸³ Source : <http://www.cluny.ensam.fr> .

de recherche concernent la gouvernance en milieu multi-culturel, la citoyenneté d'entreprise, la gestion de la complexité, la place de la technologie et de l'économie dans les représentations individuelles et sociales, la médiation et la négociation. L'objectif central est une assistance à la prise de conscience par l'entreprise de son identité, de sa relation à son environnement social et des difficultés organisationnelles et managériales auxquelles elle est confrontée dans le contexte des mutations technologiques et de l'Europe en cours d'élargissement.

b) L'Ecole nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation (ENSBANA)¹⁸⁴

L'ENSBANA développe trois types d'activités : la pédagogie, la recherche et le développement économique en relation avec les entreprises.

(1) La pédagogie¹⁸⁵

Le programme de première année d'études a pour but de conforter les bases scientifiques et économiques nécessaires à la formation de l'ingénieur. Le programme de deuxième année est plus directement appliqué à l'industrie agroalimentaire. Les enseignements de troisième année font largement appel à des industriels. Ils sont davantage professionnalisés et sont spécialisés en quatre options (formulation, génie des procédés, microbiologie et nutrition-sécurité alimentaire).

Les activités pédagogiques incluent plusieurs stages :

- en fin de 1^{ère} année (durée un mois minimum) : l'objectif est d'immerger l'étudiant dans l'entreprise afin qu'il découvre le monde agroalimentaire,
- en 2^{ème} ou 3^{ème} année, stage industriel (durée cinq mois) : l'objectif est de permettre à l'étudiant de s'approprier le métier d'ingénieur,
- en 2^{ème} ou 3^{ème} année, mission de recherche (durée cinq mois) : l'objectif est de permettre à l'étudiant de pratiquer une démarche scientifique.

Dans le cadre de leur cursus, les étudiants ont la possibilité d'effectuer leur stage de recherche et leur stage industriel à l'étranger¹⁸⁶.

(2) La recherche

Les enseignants-chercheurs des cinq équipes de recherche de l'ENSBANA participent activement au développement des relations internationales. On peut citer un certain nombre d'activités :

- organisation de colloques,
- collaboration scientifique à l'intérieur de programmes européens (AAIR, COST, FAIR),
- invitations à donner des conférences ou des cours à l'étranger.

Ces collaborations donnent lieu à des publications communes. Réciproquement, des chercheurs, aussi bien de l'industrie que des universités, venant du monde entier sont accueillis dans l'école. Leur séjour est d'une durée variable.

¹⁸⁴ Source : audition de Pierre-André MARECHAL, enseignant-chercheur, délégué aux relations internationales et aux relations extérieures de l'ENSBANA (6 octobre 2003).

¹⁸⁵ Source : <http://www.u-bourgogne.fr/ENSBANA> .

¹⁸⁶ La mobilité sera développée page 73.

(3) Le développement économique et technologique

Dans le cadre de la coopération internationale, l'ENSBANA a mis en place des centres de transfert de technologie. Ces centres jouent un rôle important dans la diffusion des nouvelles connaissances et leurs applications dans l'industrie. Avec pour support des universités partenaires, ils peuvent constituer un bon outil de coopération avec un pays étranger. En effet, ils permettent de développer des échanges inter-universitaires et de faciliter les relations entre les industriels, les chercheurs, les enseignants et leurs étudiants.

L'ENSBANA développe depuis deux années dans la province de Shaanxi une activité de coopération visant à créer un centre de transfert franco-chinois en agroalimentaire. L'originalité de cette action est liée à l'implantation du futur centre à Yangling, qui est la seule zone de la province de Shaanxi dédiée au développement de l'industrie agroalimentaire. D'autre part, Yangling fait partie des régions Ouest de la République populaire de Chine dont le développement est favorisé financièrement par l'état chinois. C'est enfin une zone à forte production agricole -céréales, fruits, viande et légumes- mais à tissu industriel pauvre. Les industriels et institutions de cette région, conscients de cette faiblesse, cherchent donc à moderniser leur structure industrielle agroalimentaire.

L'ENSBANA a réalisé des audits auprès d'industriels chinois. Il a ensuite organisé les premières rencontres franco-chinoises de la technologie et de la recherche. Dans ce cadre, des experts et des industriels français ont rencontré leurs homologues chinois sur des thématiques prédéterminées. En parallèle, des contrats commerciaux ont été décidés, des études de développement de nouveaux produits ont été réalisées. Ces actions ont été conduites en partenariat avec le consortium ENSBANA-ENESAD, notamment par le biais de stages d'étudiants. Un plan de montée en puissance sur cinq années, en deux périodes distinctes, a par la suite été mis en place. La première période (2002-2004) a permis d'institutionnaliser les contacts, les prestations et les modes de fonctionnement des échanges et des transferts transnationaux. La seconde phase (2005-2006) devrait être une période de consolidation, avec pour objectif prioritaire l'autofinancement du fonctionnement du centre.

c) Sciences Po¹⁸⁷

(1) L'intégration internationale

Dès sa création en 1872, l'Ecole libre des sciences politiques s'est définie comme un espace intellectuel ouvert aux influences internationales. Son fondateur, Emile Boutmy, s'est inspiré de l'exemple donné par Humboldt et l'université allemande. Très tôt de nombreux étudiants étrangers ont été accueillis. Rapidement se sont développés des liens forts avec des universités, notamment américaines comme Cornell university (dans l'état de New York) et Harvard. Les enseignements portaient fréquemment sur les relations internationales et la vie politique, économique et sociale des pays européens et occidentaux. Cette tradition d'ouverture internationale a été maintenue et renforcée par les directeurs successifs de Sciences Po depuis 1945, Jacques Chapsal, Michel Gentot, Alain Lancelot et Richard Descoings. L'objectif que s'est à présent donné Sciences Po est l'intégration internationale.

¹⁸⁷ Source : audition de Madani CHEURFA, directeur du 1^{er} cycle Est-européen de Sciences Po Paris à Dijon (24 novembre 2003).

(2) Le premier cycle Est-européen

Générale et pluridisciplinaire, la formation intellectuelle fondamentale proposée par le premier cycle Est-européen de Sciences Po croise l'approche de plusieurs sciences sociales -histoire, droit, science politique, économie, géographie, sociologie- pour analyser les réalités du monde contemporain. Cette scolarité est la première étape d'une formation qui prépare aux exigences de la vie professionnelle. Elle offre l'opportunité d'une réelle intégration internationale grâce à la « semestrialisation » de la scolarité, qui permet l'accueil massif d'étudiants étrangers dès la seconde année, et à l'accent mis sur une bonne maîtrise linguistique qui facilite le départ obligatoire de l'ensemble des étudiants français pendant un an, soit en séjour d'études sur les différents campus, soit en stage en entreprise ou en ambassade dans le monde entier. Dans les campus délocalisés, les étudiants ont la possibilité de se spécialiser sur une aire géographique particulière :

- péninsule ibérique et monde latino-américain à Poitiers,
- pays germanophones à Nancy,
- pays du monde méditerranéen à Menton,
- PECO à Dijon.

Ce premier cycle Est-européen de Dijon accueille les étudiants qui ont passé avec succès l'examen d'entrée organisé au niveau national ou dans le cadre des conventions d'éducation prioritaire (recrutement sur dossier et entretiens). Il accueille également des étudiants internationaux ayant passé une autre procédure sélective d'admission : un examen de leur dossier et un entretien de recrutement. Ils entrent, selon leur niveau initial, en première ou deuxième année, puis passeront la 3^{ème} année dans une université étrangère, en stage dans une entreprise ou une ambassade, prioritairement dans un pays des PECO. Ils rejoignent ensuite le cycle du diplôme à Paris d'une durée de deux ans pour y obtenir le diplôme de Sciences Po (mastère Bac +5).

Les langues de travail sont le français et l'anglais. Cet enseignement des langues est enrichi d'une formation très poussée en polonais, tchèque ou hongrois que les étudiants peuvent apprendre même en étant parfaitement débutants. Ils peuvent, en outre, suivre en option un enseignement de russe. La formation en langues étrangères a pour objectif de permettre à tous de suivre dans des conditions optimales tous les enseignements dispensés et de préparer les étudiants français à l'année à l'étranger. Une initiation à l'entreprise sensibilise les étudiants aux applications pratiques de leurs savoirs théoriques.

Etudiants français et étudiants internationaux travaillent ensemble et suivent les mêmes enseignements. Sciences Po forme ainsi ensemble des générations de jeunes européens et s'engage, à sa mesure, à répondre au défi de l'Europe élargie. Des conférences régulières avec les acteurs du monde contemporain et les chercheurs enrichissent les enseignements délivrés.

d) Le Groupe ESC Dijon-Bourgogne¹⁸⁸

Outre les formations internationales déjà évoquées¹⁸⁹, l'ESC Dijon-Bourgogne fait une large place aux cursus double diplôme. Les élèves jouissent dans ce cadre d'un environnement privilégié impliquant maîtrise des langues étrangères, connaissances des pratiques culturelles,

¹⁸⁸ Source : <http://www.escdijon.com> .

¹⁸⁹ Voir pages 63 et 64.

mobilité... Un tiers des cours de gestion est effectué en anglais, un suivi personnalisé est réalisé sur le plan linguistique, enfin deux séminaires de culture internationale sont organisés. De nombreuses universités ou écoles étrangères sont partenaires de l'ESC Dijon-Bourgogne (en Allemagne, au Royaume-Uni, en Italie, en Espagne, en Pologne, en République tchèque, en Estonie, en Belgique, en Finlande, aux Pays-Bas, en Suède, aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, au Mexique¹⁹⁰).

E) La mobilité et l'apprentissage des langues¹⁹¹

a) Les programmes européens¹⁹²

Le programme communautaire SOCRATES a pour objectif, à travers le cofinancement de projets, de renforcer la qualité de l'éducation et de la formation initiale et de développer la coopération entre établissements au niveau européen. SOCRATES comprend, notamment, les actions COMENIUS, ERASMUS, GRUNDTVIG, LINGUA et MINERVA.

- L'action communautaire COMENIUS vise à améliorer la qualité et à renforcer la dimension européenne dans l'enseignement primaire et secondaire, notamment en finançant des partenariats entre les écoles et les établissements scolaires. COMENIUS met l'accent sur la coopération transnationale, sur l'évolution professionnelle du personnel, sur l'apprentissage des langues et la sensibilisation à des cultures différentes.
- L'action ERASMUS cofinance des actions de coopération entre établissements d'enseignement supérieur ainsi que la mobilité des étudiants en Europe. Elle met l'accent sur la dimension européenne de l'enseignement supérieur, sur la mobilité, la transparence et la reconnaissance académique des études.
- L'action GRUNDTVIG encourage la coopération transnationale autour des thèmes de l'éducation des adultes au sens large et de l'éducation tout au long de la vie. Elle reprend l'action « Les écoles de la deuxième chance ».
- L'action LINGUA ambitionne de soutenir la diversité linguistique européenne, à améliorer l'enseignement et l'apprentissage des langues et à faciliter l'accès des individus à des ressources d'apprentissage linguistique adaptées à leurs besoins. Pour cela, LINGUA cofinance des projets transeuropéens.
- L'action MINERVA vise à promouvoir les partenariats dans les domaines de l'enseignement ouvert à distance (EOD) et de l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) en vue de sensibiliser le public et de favoriser l'utilisation de ces outils pédagogiques.

Le programme communautaire LEONARDO DA VINCI, quant à lui, cofinance l'amélioration de la qualité et de la capacité d'innovation de la formation professionnelle initiale et continue ainsi que le rapprochement de l'enseignement professionnel et des entreprises. La mesure 1 soutient les projets transnationaux de mobilité des personnes ; la mesure 2, les projets pilotes transnationaux de formation ; la mesure 3, le développement des compétences linguistiques ; la mesure 4, la formation de réseaux transnationaux ; la mesure 5, l'élaboration, la mise à jour et la diffusion d'outils de référence sur les systèmes de formation professionnelle des états membres et sur les meilleures pratiques ; la mesure 6, les actions conjointes ; la mesure 7, la gestion, le suivi et l'évaluation du programme.

¹⁹⁰ La liste complète des universités et écoles étrangères partenaires de l'ESC Dijon-Bourgogne est disponible sur le site : <http://www.escdijon.com> .

¹⁹¹ Les difficultés liées à ces questions seront développées page 98.

¹⁹² Source : <http://www.info-europe.fr> .

Le programme TEMPUS offre des bourses de mobilité individuelle à des personnes travaillant dans des établissements d'enseignement supérieur afin de les aider à participer à des travaux spécifiques dans d'autres pays.

Le dispositif EUROPASS-FORMATION s'inscrit dans les activités menées par l'Union européenne pour promouvoir à la fois l'apprentissage et la mobilité des personnes en formation.

Le programme de coopération entre l'Union européenne et le Canada et les Etats-Unis ambitionne essentiellement d'encourager la compréhension entre les peuples de l'Union européenne et ces deux pays. En décembre 2000, l'Union européenne a reconduit cet accord de manière à poursuivre le financement de projets axés sur l'élaboration de programmes d'études internationaux et sur la mobilité des étudiants, l'accent portant davantage sur l'enseignement et la formation professionnelle, ainsi que sur la formation linguistique.

Le programme de coopération entre l'Union européenne et l'Australie a pour objet d'encourager le dialogue avec ce pays en vue d'intensifier le partenariat dans le domaine de l'éducation et de la formation, de renforcer les liens dans les domaines de la communication, de l'information, de la culture et de l'éducation, de procéder à des échanges d'expertises et d'informations et enfin de créer un cadre pour la mobilité des étudiants de 3^{ème} cycle. Des actions prévoient la mobilité des étudiants et des personnels.

Le programme JEUNESSE soutient l'échange de jeunes, la mise en place de projets solidaires ou de projets menés par des jeunes, ainsi que des programmes de formation pour les adultes responsables de la politique de la jeunesse.

b) Quelques initiatives bourguignonnes

(1) L'Académie

L'Académie promeut les formules de mobilité et tente d'en élaborer de nouvelles. Le résultat de cet effort promotionnel est observable, par exemple, avec le programme VOLTAIRE¹⁹³, pour lequel l'académie a pu recruter trois, puis six, et enfin neuf candidats sur cent places disponibles au plan national. Parallèlement, avec ses partenaires allemands de Rhénanie-Palatinat, elle travaille à la mise en place de formules de mobilité alternatives, pour de plus courtes périodes et destinées à un public plus jeune. En outre, dans le cadre des stages de BTS, l'académie accorde annuellement trente-six bourses de mobilité d'un montant de 457 euros.

L'apprentissage des langues est l'objet d'une attention particulière de la part l'Education nationale. L'effort réalisé en faveur de cet apprentissage passe en premier lieu par la formation des personnels enseignants, en particulier des professeurs des disciplines non linguistiques (DNL). Il se traduit également par le recrutement d'assistants étrangers ; par la promotion de l'enseignement et de la diversification des langues dans le primaire (notamment pour soutenir le maintien de l'allemand face à « l'absolutisme » de l'anglais) ; par l'aménagement des cursus, avec la création de classes de 6^{ème} bilingues qui permettent à des élèves ayant démarré l'apprentissage de l'allemand dans le primaire de le poursuivre en 6^{ème}, tout en apprenant parallèlement l'anglais comme première langue vivante ; par l'extension de la politique des

¹⁹³ Les objectifs principaux du programme VOLTAIRE, qui s'inscrit dans la ligne de rapprochement des sociétés allemande et française lancé avec la signature du traité de l'Elysée en 1963, sont, d'une part, de permettre la présence de lycéens du pays voisin dans des classes françaises et allemandes, et, d'autre part, de constituer un réseau de jeunes qui auront eu un contact étroit avec le pays voisin et de développer des réflexes de pensée et d'action dans un contexte européen.

langues à l'enseignement professionnel ; et par le soutien méthodologique à l'enseignement des langues avec la participation de personnels de l'Académie, à la constitution d'outils pédagogiques tels que PODIALOG ou TRIDIOMES.

(2) L'ENSAM de Cluny

D'une manière générale, l'ENSAM restructure ses cursus de manière à faciliter la mobilité des élèves. Aujourd'hui, près d'un tiers des élèves accède à une expérience internationale dans le cadre de stages, du projet de fin d'études ou du cursus intégré de double diplôme. Ce dernier dispositif existe à l'ENSAM de Bordeaux (avec l'Espagne et le Portugal) et de Metz (avec l'Allemagne). Le centre de Cluny, quant à lui, est la tête de pont d'un réseau vers les PECO (Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Roumanie, Bulgarie) pour la mise en place d'un cursus de double diplôme avec des universités polytechniques de ces différents pays. L'objet de l'ENSAM de Cluny est de faire que 100 % de ses élèves aient une expérience internationale de plusieurs mois avant la fin de leurs études. C'est une nécessité, car désormais l'horizon naturel des entreprises et des ingénieurs est l'Europe élargie.

(3) L'ENSBANA

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer leurs stages de recherche et leur stage industriel à l'étranger. L'ENSBANA dispose d'un vaste programme d'échanges avec le monde entier. De plus, les étudiants sont intégrés dans une association européenne, la FISEC (Food industry students european council) dont les objectifs sont d'encourager et de promouvoir les échanges et la communication. Enfin, ils font partie du programme European thematic network in food studies coordonné par l'ENSIA (Massy) qui associe soixante partenaires. Plus généralement, des accords existent avec des universités étrangères, en particulier avec de nombreuses universités d'Amérique (aux USA : Davis, Rutgers, Cornell ; au Canada : Guelph ; au Vénézuéla ; au Chili...). L'enseignement de deux langues obligatoires, dont l'anglais, facilite encore les échanges.

L'ENSBANA a par ailleurs imaginé deux actions pédagogiques. La première, intitulée « ambassadeurs juniors », a pour but de faire de certains de leurs étudiants des ambassadeurs de l'école à l'étranger. Leur mission est de faire connaître l'ENSBANA au tissu industriel du pays dans lequel ils sont en stage ; de développer des contacts avec des entreprises, des institutions professionnelles ; de participer à des expositions, des salons ; de rechercher des opportunités de coopération pour l'ENSBANA ou de stage pour les étudiants. La seconde action est un concours pour lequel les participants doivent rechercher dans le pays où ils effectuent leur stage un produit agroalimentaire manufacturé original. Ils doivent avoir une connaissance complète de la formulation, du procédé de fabrication et du mode de consommation de ce produit.

La forte pression de la recherche sur la carrière des enseignants-chercheurs favorise peu la mobilité des enseignants. Néanmoins, l'ENSBANA organise des opérations avec ses partenaires ou ses futurs partenaires de coopération des opérations (Vietnam, Chine, Bulgarie, Chili, Mexique).

(4) Sciences Po

L'intégration internationale ambitionnée par Sciences Po s'exprime par un recrutement international des étudiants (le nombre important d'étudiants étrangers et leur complète intégration assurent à Sciences Po une notoriété internationale toujours plus grande et permettent d'apprendre précocement aux étudiants, quelle que soit leur nationalité, à travailler dans des équipes multilingues et multiculturelles, très exactement comme ils

auront à le faire dans leur future carrière professionnelle). Elle se manifeste aussi par le déroulement d'une partie importante de la scolarité des étudiants français à l'étranger et par la place essentielle donnée à la pratique des langues¹⁹⁴.

(5) Les associations : l'exemple de l'Union régionale des fédérations d'œuvres laïques (URFOL)¹⁹⁵

Le Centre de ressources et d'initiatives européennes en Bourgogne mis en place par l'union régionale des Fédérations d'œuvres laïques (FOL) en 1996 a pour objet de contribuer à favoriser une Europe plus citoyenne et solidaire. Pour cela, le Centre a opté pour une stratégie active en faveur des jeunes. L'URFOL-Bourgogne, échelon régional de la Ligue de l'enseignement, fédère 1.200 associations laïques et œuvres. Ce mouvement s'est proposé de développer, de favoriser et d'aider à l'émergence de projets locaux émanant soit des associations, soit des collectivités locales. Dans chaque département, un correspondant FOL est chargé -avec l'appui des permanents de l'URFOL et en partenariat avec les services déconcentrés du ministère de la Jeunesse et des sports- de susciter et d'accompagner des programmes visant à promouvoir la mobilité des jeunes bourguignons à titre collectif et individuel. Depuis 1996, plus de quatre cents jeunes bourguignons ont été au cœur de l'aventure européenne au travers de trente-cinq programmes.

4. Les acteurs socio-professionnels, les associations

A) Les acteurs socio-professionnels

a) Les organisations européennes et internationales

(1) La Confédération européenne des syndicats (CES)¹⁹⁶

La CES a été créée en 1973 en vue d'offrir un contrepoids syndical aux forces économiques d'intégration européenne. A la suite des changements survenus en Europe centrale et orientale, nombre de nouveaux syndicats ont rejoint ses rangs. A l'heure actuelle, la CES regroupe soixante dix-sept organisations membres de trente-cinq pays européens, ainsi que onze fédérations syndicales européennes, soit plus de 60 millions de membres. D'autres structures syndicales, tels que le Conseil des cadres européens (Eurocadres) et la Fédération européenne des retraités et personnes âgées (FERPA), opèrent sous l'égide de la CES. En outre, la CES coordonne les activités de trente-neuf Conseils syndicaux interrégionaux (CSI) qui organisent la coopération syndicale au niveau transfrontalier.

La CES est reconnue par l'Union européenne, par le Conseil de l'Europe et par l'Association européenne de libre échange (AELE) en tant qu'unique organisation syndicale inter-professionnelle représentative au niveau européen.

¹⁹⁴ Tout au long des scolarités de premier cycle et du cycle du diplôme, chaque étudiant doit pratiquer au moins deux langues en dehors de sa langue maternelle ; pour les étudiants non francophones, une de ces deux langues doit être le français.

¹⁹⁵ Source : audition de Salvatore MARTEDDU, vice-président, Union régionale des fédérations d'œuvres laïques de Bourgogne (29 septembre 2003).

¹⁹⁶ Source : <http://www.etuc.org> .

(2) La Confédération internationale des syndicats libres (CISL)¹⁹⁷

La CISL a été créée en 1949 et compte deux cent trente et une organisations affiliées dans cent cinquante pays et territoires sur les cinq continents, avec 158 millions d'adhérents. La CISL a trois principales organisations régionales, l'ORAP pour l'Asie et le Pacifique, l'ORAF pour l'Afrique et l'ORIT pour le continent américain. Elle maintient également des liens étroits avec la CES et avec les secrétariats professionnels internationaux qui rassemblent les syndicats nationaux d'une branche ou d'une industrie particulière au niveau international. Il s'agit d'une confédération de centrales syndicales nationales, dont chacune rassemble les syndicats d'un pays donné. La CISL coopère étroitement avec l'Organisation internationale du travail (OIT) et jouit d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (CESNU) et auprès des institutions spécialisées telles que l'UNESCO, la FAO... Elle maintient des contacts avec le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Lors de son 16^{ème} Congrès mondial à Bruxelles, en juin 1996, la CISL s'est fixé cinq priorités d'action :

- l'emploi et les normes internationales du travail,
- le problème des multinationales,
- les droits syndicaux,
- l'égalité, les femmes, les questions raciales et le problème des migrants,
- l'organisation syndicale et le recrutement.

b) Les actions européennes et internationales des syndicats de salariés

D'une manière générale, les syndicats de salariés mènent au niveau national des actions de formation destinées à apporter à leurs militants une meilleure connaissance des institutions communautaires et internationales. Dans le cadre de la CES et de la CISL -auxquelles tous adhèrent- ils participent à une réflexion sur le droit européen du travail, et en particulier sur la hiérarchisation des textes de lois¹⁹⁸. Ils ont également des échanges avec les syndicats d'autres pays (il s'agit principalement de soutiens destinés à favoriser leur émergence). Sur le plan régional, la plupart des syndicats ont également des initiatives.

(1) Force ouvrière (FO)¹⁹⁹ : un programme de formation de jeunes militants européens

L'un des principaux projets d'échanges de FO, en Bourgogne, concerne un programme de formation de jeunes militants allemands, espagnols, français, hongrois et italiens. L'objet de cette action, en premier lieu, est de faire en sorte que l'idée européenne prenne corps dans l'esprit des jeunes européens. Il s'agit également de les former à une meilleure connaissance des institutions européennes, aussi bien sur le plan politique que syndical. La formation se déroule sur une période de deux semaines, pendant une année. Ces échanges ont été initiés entre l'Allemagne et la France en partenariat avec le groupe European aeronotic defense and space compagny (EADS). Par la suite, ont été associés des syndicats espagnols, italiens et hongrois. Le choix du groupe EADS s'explique par le fait qu'il était nécessaire de s'appuyer sur une structure industrielle présente dans chacun des pays partenaires. Le financement est assuré en partie par le DGB, qui est le maître d'œuvre du projet. Une demande d'aides a par ailleurs

¹⁹⁷ Source : <http://www.icftu.org> .

¹⁹⁸ La durée d'un congé maternité, par exemple, est différent selon la législation française (seize semaines) et la législation européenne (treize semaines). Les syndicats travaillent donc à une harmonisation des textes européens et nationaux.

¹⁹⁹ Source : auditions de Gilbert MARPEAUX, secrétaire général de l'Union départementale de FO Côte-d'Or (20 octobre 2003).

été faite dans le cadre de l'action « échange de jeunes » du programme européen JEUNESSE. Enfin, la structure industrielle complète le financement.

(2) La Confédération française démocratique du travail (CFDT)²⁰⁰ : une association et des actions en faveur du Burkina Faso

A l'initiative de l'Union régionale interprofessionnelle (URI) CFDT-Bourgogne, relayée par l'Institut Belleville²⁰¹, une action de coopération a été engagée en 1985 avec le Burkina Faso. En 1992, la CFDT-Alsace s'est engagée aux côtés de la CFDT-Bourgogne au sein de l'association Bourgogne-Alsace-Burkina-Faso (BOALFA), laquelle a intégré en 2000 le collectif Peuple solidaire²⁰². L'objet de cette action est de développer un partenariat avec la province de Tin-Akoff. L'association a déjà financé les travaux de construction d'une école avec deux classes et d'un dispensaire comprenant une section réservée aux soins et aux hospitalisations et une maternité. Afin de réaliser l'autosuffisance alimentaire, elle a également investi dans la mise en place d'une banque de céréales départementale (achat et aménagement du local, construction d'un silo par village, financement du stock initial, formation des gestionnaires). Toutes les opérations sont engagées en liaison avec les responsables administratifs et s'inscrivent dans les orientations des pouvoirs publics locaux. Elles doivent permettre à la population d'élaborer ses propres solutions, ses modes d'organisation collective.

BOALFA vise d'autre part à faire évoluer le réflexe « bonnes œuvres » vers une action globale et des choix cohérents en matière de coopération. Afin de répondre aux besoins d'information et de formation, elle confronte et analyse les pratiques des autres organisations non gouvernementales (ONG) présentes sur place. Elle contribue aussi à la réflexion au sein des syndicats et des comités d'entreprise en faisant connaître les initiatives engagées.

(3) La Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)²⁰³ : une démarche de réflexion sur la mondialisation

Depuis sa création, en 1919, la CFTC œuvre pour une Europe de la paix. Elle est en première ligne de la construction européenne, favorable aux projets qu'elle permet d'entreprendre : cohésion entre tous les pays d'un même continent, ouverture efficace au reste du monde et, sur le plan social, construction d'un espace commun de solidarité.

Avec huit mouvements et organisations de laïcs chrétiens²⁰⁴, elle accomplit en outre une démarche de réflexion, de témoignage et d'action sur la mondialisation : les Assises chrétiennes de la mondialisation (ACM). Quatre conférences ont été organisées en novembre et décembre 2003 à Dijon sur le thème : « La mondialisation : pour qui ? pour quoi ? ».

²⁰⁰ Source : auditions de Michel MARTI, responsable de la commission Europe à l'Union régionale interprofessionnelle CFDT-Bourgogne, et de Jean-Marc ZAMBOTTO, président de l'association Bourgogne-Burkina-Faso (3 novembre 2003).

²⁰¹ La CFDT a créé l'Institut Belleville pour développer la mise en œuvre de sa politique de coopération internationale. L'objectif de cet institut est de privilégier le renforcement du syndicalisme dans le monde comme acteur de développement et de démocratie.

²⁰² Source : <http://www.peuples-solidaires.org> .

²⁰³ Source : audition de Denys LAMARZELLE, responsable de la section CFTC, Conseil général de la Côte-d'Or (17 novembre 2003).

²⁰⁴ Chrétiens dans le monde rural, Comité catholique contre la faim et pour le développement, Confédération française des travailleurs chrétiens, Entrepreneurs et dirigeants chrétiens, Fédération protestante de France, Mouvement chrétien des cadres et dirigeants, Comité épiscopal de la coopération missionnaire, Secours catholique-Caritas France.

c) Les actions de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)²⁰⁵

Dans le domaine de l'international, les actions en faveur des PME se situent à différents niveaux et concernent :

- ✓ la conception et la réalisation de documents,
- ✓ la participation à des foires-expositions,
- ✓ la réalisation de campagnes publicitaires à l'étranger,
- ✓ la constitution de réseaux de vente.

Concernant la conception et la réalisation de documents, le problème se situe essentiellement au niveau de la qualité de la traduction des documents. Diffuser une plaquette mal traduite ne prépare pas à une action sérieuse.

La réalisation de campagnes publicitaires à l'étranger, pour atteindre un niveau de crédibilité satisfaisant, nécessite des financements importants, en moyenne deux ou trois années de chiffre d'affaires attendu. Ceci explique que l'export, pour les PME, soit une démarche difficile.

d) Les actions européennes et internationales du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)²⁰⁶

Le MEDEF a pour vocation de défendre les intérêts des entrepreneurs et des entreprises françaises à l'international. Il prend position sur les grands dossiers multilatéraux tels que l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'Europe fait également partie des dossiers prioritaires du MEDEF qui s'exprime à l'occasion des différentes étapes de sa construction (euro, élargissement, sommets européens...). Le MEDEF possède également une représentation permanente à Bruxelles qui suit pour le compte des entreprises l'avancée des travaux de la Commission. Le MEDEF est un membre actif de l'UNICE (Organisation des employeurs européens).

B) Les jumelages

Dans la période contemporaine, la pratique des jumelages -née dans l'après-guerre- constitue la première manifestation de relations formalisées entre collectivités locales relevant d'états différents.

Dans un premier temps, elle a été le fait des communes animées par la volonté de développer des liens d'amitié avec les populations des communes allemandes puis, pendant la guerre froide, avec celles des communes des pays d'Europe de l'Est.

Les jumelages se sont d'abord développés en Europe. Ils ont alors été principalement le cadre d'échanges culturels. Dans les années 1970, les jumelages ont changé de nature. D'une part, les communes se sont engagées dans des actions concrètes de solidarité avec, en particulier, des localités des pays sahéliers : expression d'une solidarité Nord-Sud, ces jumelages unissent des collectivités locales de pays industrialisés et de pays émergents afin d'établir une nouvelle forme de coopération qui privilégie les rapports humains (ils associent en conséquence au

²⁰⁵ Source : audition de Jean-Claude SOBOLE, président d'honneur, CGPME-Bourgogne (22 septembre 2003).

²⁰⁶ Source : audition de Jean BATTAULT, président du MEDEF de Côte-d'Or et de Bourgogne.

concept de paix celui de développement) ; d'autre part, les jumelages se sont élargis et concernent désormais les associations, les établissements scolaires, les universités...

a) Les jumelages en Bourgogne

La Bourgogne arrive au 6^{ème} rang des régions françaises pour les jumelages avec des communes européenne. Comme on le devine, ils sont principalement orientés vers l'Allemagne et les PECO.

| REGIONS | COMMUNES JUMELEES | RFA | GRANDE BRETAGNE | ITALIE | ESPAGNE | PECO |
|---------------------------------------|-------------------|-----|-----------------|--------|---------|------|
| ILE-DE-FRANCE | 341 | 235 | 164 | 61 | 23 | 58 |
| RHONE-ALPES | 289 | 172 | 34 | 95 | 19 | 26 |
| BRETAGNE | 286 | 97 | 120 | 3 | 28 | 49 |
| PAYS-DE-LOIRE | 242 | 147 | 107 | 4 | 25 | 26 |
| BASSE-NORMANDIE | 240 | 122 | 159 | 5 | 4 | 16 |
| BOURGOGNE | 188 | 150 | 24 | 17 | 4 | 16 |
| ALSACE (14 ^{ème}) | 110 | 90 | 4 | 6 | 0 | 10 |
| FRANCHE-COMTE (20 ^{ème}) | 54 | 39 | 6 | 9 | 2 | 8 |

TABLEAU 6 : LES JUMELAGES EUROPEENS DES COMMUNES FRANCAISES EN 1999

SOURCE : <http://www.afccre.asso.fr>

b) Les jumelages avec le Land de Rhénanie-Palatinat²⁰⁷ : un partenariat historique

Les comités de jumelage qui unissent la Bourgogne et la Rhénanie-Palatinat sont regroupés au sein de quatre groupements départementaux, eux-mêmes fédérés au sein d'une union régionale.

Le groupement de la Côte-d'Or réunissait, en 2002, plus de cinquante communes jumelées en majorité à une ville ou à un village de Rhénanie-Palatinat. Comme ses trois autres homologues bourguignons, il est chargé d'appliquer et de faire appliquer par les comités de jumelage la politique générale et les consignes qui lui sont fournies par l'UCBRP et son président. Il assure également le suivi des activités des jumelages et participe aux différentes manifestations et cérémonies d'anniversaire ainsi qu'aux réunions statutaires.

Le groupement de la Saône-et-Loire, dont le siège social est à l'hôtel de ville de Mâcon, rassemble cinquante-trois communes jumelées à des communes étrangères, européennes, africaines ou américaines. A l'intérieur de ce groupement s'est constituée la section de Saône-et-Loire de l'UCBRP qui regroupe vingt-neuf communes.

²⁰⁷ Source : audition de Maurice THIEFFENAT, président de l'UCBRP (1^{er} avril 2003).

Le groupement de l'Yonne fédère actuellement vingt-huit des trente-six communes de l'Yonne jumelées avec la Rhénanie-Palatinat.

Un comité jeune a par ailleurs été créé en vue d'organiser des actions quadripartites. Les jeunes sont invités à élaborer ensemble un projet concret. Cette action est actuellement conduite en Bourgogne, en Rhénanie-Palatinat et en Pologne. En 2004, la Bohême centrale rejoindra ce programme.

Outre les relations qui existent entre les comités de jumelage, de nombreux échanges ont lieu entre les établissements scolaires ou universitaires. L'université de Bourgogne et celle de Mayence ont ainsi créé des diplômes communs dans certaines disciplines. Les études concernées se font en partie à Dijon, en partie à Mayence. Dans le domaine commercial et professionnel il faut souligner les relations suivies entre les chambres de commerce, les chambres de métiers de Bourgogne et de Rhénanie-Palatinat. Enfin, l'UCBRP -avec son partenaire rhéno-palatin- favorise et aide à l'établissement et au développement des rapports entre les organismes socio-professionnels : architectes, médecins, pharmaciens, vétérinaires ou cherche des établissements homologues pour des appariements entre écoles primaires, collèges, lycées ou institutions universitaires. Elle fait de même pour les associations à caractère sportif, culturel ou musical.

c) Le Comité de jumelage de Bous-Koulikouro-Quetigny : des actions structurées²⁰⁸

Au début des années 1980, la sécheresse sévit au Sahel. Les populations s'émeuvent partout dans le monde et de grandes campagnes médiatiques sont à l'origine d'un mouvement de solidarité important, mais ponctuel. Quetigny a choisi une autre voie qui s'inscrit dans la durée : le jumelage-coopération. Dès 1985, des contacts se sont établis entre Quetigny et la ville de Koulikoro²⁰⁹ pour jeter les bases d'un partenariat²¹⁰. Une association a été créée spécialement à cet effet. Elle comprend des représentants de la municipalité et de la vie associative et des membres élus par les adhérents lors de l'assemblée générale. Son budget est autonome et contrôlé strictement. Tout habitant peut adhérer à cette association. La ville de Koulikoro a réalisé la même démarche. Bous, ville sarroise, a créé également une structure du même type. Ainsi la coopération engage-t-elle à la fois les trois villes et les adhérents des trois structures.

(1) Le jumelage

C'est l'aspect le plus important de l'action du Comité. Il faut que les gens se connaissent, se rencontrent. Depuis le début du jumelage, des séjours « chantier de jeunes » ont lieu à Koulikoro en juillet (séjour de 15 jours). Les différents groupes ont participé à la construction de salles de classes, à la plantation d'arbres, à la réalisation d'un espace vert public... Les jeunes sont âgés d'environ 17 ans et sont principalement habitants de Quetigny (mais certains viennent de Dijon, Montbard, Saulieu). Ces échanges concernent aussi des groupes d'adultes.

Pour qu'il y ait découverte, il est nécessaire que les échanges s'effectuent dans les deux sens et

²⁰⁸ Source : audition de Josette LESSAVRE, vice-présidente ; Comité de jumelage Bous-Koulikouro-Quétigny, et de Stéphane FOURNIER, chargé de mission, Comité de jumelage de Bous-Koulikouro-Quétigny (24 novembre 2003).

²⁰⁹ Fondé en 1800, Koulikoro, qui signifie « village au pied de la colline », s'étire sur environ 8 km le long du fleuve Niger. La population qui était de 6.044 habitants en 1958 est passée à 10.608 en 1966, pour atteindre plus de 25.000 habitants aujourd'hui.

²¹⁰ Source : <http://www.jumelagequetigny.org> .

que les Maliens, et notamment des jeunes, soient accueillis en France. Ces séjours sont cependant difficiles à organiser, car les familles maliennes ne peuvent les financer. En outre, il est difficile d'obtenir des subventions.

Parmi les autres actions de jumelage, il convient de citer l'opération « Palabres 2003 » (diffusion de films, rencontre avec des réalisateurs africains, forum sur la tradition africaine...) et la foire d'artisanat africain. Cette manifestation existe depuis huit ans. Près de 30 % des bénéfices des ventes reviennent au Comité : l'année dernière, ils représentaient 15.000 euros, soit une part très importante de son budget.

(2) Les financements

Les ressources du Comité proviennent en premier lieu des adhésions et des dons. Il bénéficie par ailleurs d'une subvention municipale (environ 9.000 euros pour les actions et 1.500 euros pour les séjours de jeunes), d'un soutien du ministère des Affaires étrangères, avant la décentralisation au SGAR (ils ont ainsi reçu plus de 7.500 euros pour la construction de la bibliothèque de Koulikoro). Enfin, ils reçoivent quelques aides de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) et du ministère de la Jeunesse et des Sports.

(3) Les actions

Le partenariat éducatif

L'école est un axe majeur du jumelage. Lors de la première visite d'une délégation de Quetigny à Koulikoro, la toute première action a été de construire des classes. Déjà, les effectifs étaient pléthoriques et les locaux rares, notamment sur le nouveau quartier du Plateau. La seule école en dur était l'école du centre, construite à l'époque coloniale.

Dès 1988 ont eu lieu les premiers échanges entre enseignants et élèves. Une classe de Quetigny s'est rendue à Koulikoro, puis des élèves de Koulikoro sont venus à la rencontre de leurs homologues.

En 1989, s'est mis en place un partenariat éducatif Nord-Sud unissant les écoles de Quetigny et celles de Koulikoro. Lors des premières rencontres avec leurs partenaires africains, ceux-ci leur ont fait part de leur souci primordial : équiper les classes de tables bancs métalliques. En effet, jusqu'alors les tables des enfants étaient en bois (denrée rare et coûteuse), appartenaient aux familles et devaient être reportées le soir à la concession, parfois éloignée de plusieurs kilomètres. De plus, les termites en faisaient leur ordinaire. En plusieurs tranches, grâce aux financements attribués par le ministère de la Coopération, une grande partie des classes a donc été équipée de tables bancs métalliques confectionnés à Bamako par un centre d'apprentissage. Il a fallu également garantir la sécurité du matériel, aussi les salles de classes ont-elles été par la suite dotées de portes et de volets métalliques. Le pourcentage d'enfants scolarisés est alors passé de 30 à 80 %, avec un taux de scolarisation des filles le plus élevé du Mali.

Le partenariat pour la santé

La première action, dans ce domaine, a consisté dans la récupération et l'envoi de médicaments. Mais elle a été abandonnée, car d'une part la gestion d'une pharmacie sur place était difficile, d'autre part a été mise en œuvre au Mali une politique nationale de médicaments génériques.

Cette action a été suivie d'une opération lunettes (récupération de lunettes, remise en état,

envoi, dépistage sur place avec un opticien).

La première réalisation importante dans le domaine de la santé a été la construction d'une maternité de quartier à Koulikoro Bâ entre 1991 et 1992. L'équipement a été depuis, sur financement de la coopération allemande, complété par un centre de soins et de vaccinations permettant aux femmes et aux enfants d'avoir un accès médical plus proche. La maternité est devenue en 2000 Centre de santé communautaire (CESCOM). Le coût initial de cette maternité est de 12,5 millions de CFA, répartis ainsi :

- Comité de jumelage de Bous : 35 %,
- Comité de jumelage de Quetigny : 35 %,
- Ville de Koulikoro : 30 %.

Suite aux problèmes de bilharziose endémiques au village de Gouni²¹¹, des stagiaires de l'ENESAD ont eu pour mission de déterminer le nombre de personnes atteintes de la maladie, d'effectuer un travail de sensibilisation sur l'origine de la maladie et de préciser l'intérêt de l'utilisation d'un forage, de réfléchir à la mise en place d'un système assurant une diminution de la contamination par l'eau du Niger tout en permettant son utilisation. Les Comités européens ont décidé rapidement de faire exécuter un forage. Entre les études de faisabilité, les devis, le forage lui-même, il fallut attendre trois ans pour qu'une eau saine se mit à couler. En 1997, le forage était enfin opérationnel dans l'enceinte de l'école. Il appartient à la population qui le gère de façon complètement autonome.

Le partenariat agricole

Au moment de la récolte des céréales, les paysans maliens doivent vendre du grain afin, notamment, de payer l'impôt et de disposer de quelques liquidités (achat de vêtements, d'outils...). L'ensemble des paysans ayant les mêmes pratiques, le marché se sature et les cours s'effondrent. Lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables, la récolte n'assure pas l'alimentation de la famille tout au long de l'année et les petits producteurs sont obligés, par la suite, de racheter du grain sur les marchés à des prix plus élevés pour satisfaire leurs besoins alimentaires.

Construire un grenier collectif au niveau du village a pour objectif, par la constitution d'un stock de céréales, de sécuriser l'approvisionnement en mauvaise année mais aussi de transférer la spéculation au bénéfice des agriculteurs.

En 1988, le Comité de jumelage a demandé à l'ENITA d'étudier les conditions de réalisation d'un grenier villageois à Mafeya. Avec le conseil des anciens et le chef de village, ils ont proposé que le grenier soit construit collectivement par les villageois et que le Comité de jumelage assure le financement du stock initial. Une originalité du projet réside dans son mode de financement. Le Comité de jumelage a lancé une souscription auprès des habitants de Quetigny et de Chevigny par le moyen d'actions de 50 francs (7,62 €). La totalité des fonds récoltés a permis de constituer un stock initial représentant un tiers de la quantité consommée par le village. Aujourd'hui, le grenier fonctionne toujours sous la responsabilité de la plus âgée des femmes de Mafeya. En cas de besoin, les villageois empruntent au grenier et remboursent, au moment de la récolte suivante, avec un intérêt de 15 %. Ces remboursements avec intérêts permettent la reconstitution du stock initial et la vente d'un excédent sur le marché. La somme ainsi obtenue assure les coûts d'entretien, en particulier le traitement contre les insectes ravageurs du sorgho, et la rémunération de deux jeunes du village, gestionnaires du grenier. En outre, le village a

²¹¹ Gouni est un village qui s'étend derrière le fleuve Niger, face à Koulikoro.

tenu ses engagements vis-à-vis du Comité de jumelage en remboursant près de 85 % du prêt initial et il dispose, en plus et en propre, d'un stock de céréales.

Parallèlement à cette action, le Comité de jumelage a entrepris la réalisation d'un périmètre irrigué et clôturé. L'objectif est de protéger les cultures contre le passage des troupeaux en plantant des haies de pourghère (une plante que les animaux ne mangent pas et ne peuvent pas franchir). Par ailleurs, les fruits de pourghère, utilisés en médecine traditionnelle comme purgatif, produisent une huile que les femmes valorisent dans la fabrication du savon. Cette huile peut également servir, sans aucun traitement, de biocarburant à des moteurs diesels adaptés pouvant entraîner différentes machines dont des motopompes. En plus des propriétés énoncées, le pourghère permet, grâce à son système racinaire, de fixer le sol et de faciliter l'infiltration de l'eau. L'implantation de haies de cette espèce permet en conséquence de lutter contre l'érosion. Le Comité de jumelage ayant participé au financement à Fougadougou d'une motopompe pouvant fonctionner à l'huile de pourghère, des stagiaires de l'ENESAD ont mis au point des techniques d'implantation de la plante (semis, bouturage, pépinière...). Un mémoire de fin d'études a aussi mis en évidence l'intérêt des tourteaux (résidus de l'extraction de l'huile) comme fertilisant pour la culture du maïs.

Le soutien à la condition féminine

En 1990, après quatre années de fonctionnement, le Comité de jumelage a observé que les femmes sont une force vive dans l'évolution du Mali (les femmes ont construit elles-mêmes trois classes à Koulikoro Bâ).

Les femmes sont très attachées à leur autonomie financière et s'organisent entre elles. Dès février 1990, le Comité a constitué une commission Solidarité avec les femmes de Koulikoro. Au départ, il a orienté sa réflexion sur trois thèmes : l'espacement des naissances et la mortalité infantile ; les différences de statut et les inégalités entre les femmes ; la fonction économique des femmes maliennes. Puis il a décidé de privilégier la fonction économique sous forme de prêts pour la création d'activités.

La bibliothèque Alioune Blondin Beye

Cette réalisation de 250 m² implantée dans la cour de la maison du jumelage remplace le petit local poussiéreux et délabré qui servait de bibliothèque à Koulikoro. Elle a été inaugurée en 2001. C'est un lieu très vivant, que la population s'est véritablement appropriée (clubs de lecture enfants et adultes).

IV. LES RELATIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES EN ALSACE, FRANCHE-COMTE ET RHONE-ALPES



SOURCE : <http://www.cr-rhone-alpes.fr>

Ce chapitre n'a certes pas pour objet de comparer la Bourgogne à ses trois voisines. Les situations sont trop différentes pour qu'un tel exercice soit pertinent : toutes trois sont des régions frontalières ; le poids économique de Rhône-Alpes est considérable²¹². Il est pourtant des expériences, des pratiques, des ambitions dont la Bourgogne pourrait -en les adaptant à son identité et à ses spécificités- s'inspirer.

1. La Région Alsace²¹³

A) La Direction de la Coopération internationale

La Direction de la Coopération internationale du Conseil régional d'Alsace se divise en plusieurs pôles : coopération transfrontalière (qui correspond à 70 à 80 % des projets) ; coopération-développement ; coopération interrégionale ; affaires européennes. Ce sont au total -hors Direction- dix-huit personnes qui travaillent pour la coopération.

Le budget de la Direction s'élève environ à 1,50 million d'euros (soit 0,32 % du budget primitif 2003²¹⁴). Le niveau de ce budget s'explique par le fait que le rôle de la Direction de la Coopération se limite à celui d'initiateur et de gestionnaire des seuls projets inter-disciplinaires.

²¹² Le budget primitif 2003 de la Région Rhône-Alpes atteint 1.620 millions d'euros.

²¹³ Source : audition de Pierre MEYER.

²¹⁴ Le budget primitif 2003 de la Région Alsace s'élève à 459,10 millions d'euros.

B) Une vocation européenne

Si l'on considère les pays de l'Union européenne et ceux de l'Association européenne de libre échange (AELE), l'Alsace se situe au centre de gravité d'un des plus grands marchés du monde qui regroupe dix-huit pays, compte 400 millions d'habitants, réalise un PNB de plus de 7.000 milliards d'euros et est en pleine expansion vers les pays de l'Est. L'Alsace est non seulement intégrée à la « Grande Dorsale Européenne » qui va de Londres à Milan, en passant par Francfort, mais fait également partie d'une véritable eurorégion : l'Espace du Rhin supérieur. Cette entité trinationale regroupe le Palatinat du Sud et le pays de Bade en Allemagne, l'Alsace en France, ainsi que la Suisse du Nord-Ouest, soit 4,60 millions de personnes.

Strasbourg, deuxième ville diplomatique de France, avec trente-deux consulats et représentations permanentes, partage avec New-York et Genève le privilège d'accueillir de nombreuses institutions internationales sans être la capitale d'un état : siège du Parlement européen, du Conseil de l'Europe, de la Cour européenne des droits de l'Homme...

L'Alsace est par ailleurs une des régions de France les plus attractives pour les investisseurs du monde entier avec plus de six cents entreprises internationales qui emploient 50.000 personnes, soit près de 44 % des effectifs industriels de la région. Les grands pays industrialisés sont présents en Alsace. L'investisseur numéro un est l'Allemagne, suivi de la Suisse, des Etats-Unis et du Japon. Ce dernier consolide sa position depuis le milieu des années 1980 : l'Alsace est la deuxième région française pour le nombre d'emplois créés par des entreprises japonaises. Les Scandinaves et les Italiens sont également de plus en plus présents.

C) La participation du Conseil régional d'Alsace à des réseaux européens

Le Conseil régional d'Alsace est membre de l'ARE, de l'AREV, de l'Association des régions frontalières européennes (ARFE)²¹⁵, de l'Association des régions françaises du Grand Est. Par ailleurs, elle dispose d'une antenne à Bruxelles.

D) La coopération transfrontalière

De contacts spontanés au lendemain de la guerre, la coopération transfrontalière a pris en 1975 un caractère institutionnel. Une Commission intergouvernementale chargée des « problèmes de voisinage » et deux Comités régionaux bi et tripartites ont ainsi été constitués à cette époque. Ces comités se réunissent aujourd'hui sous la dénomination « Conférence du Rhin supérieur. » La Conférence prend appui sur plusieurs groupes de travail (éducation et formation, économie, transports, environnement, aménagement du territoire, culture, santé, drogues, jeunesse) subdivisés en sous-groupes d'experts. Ces groupes de travail et groupes d'experts sont composés de techniciens issus des administrations françaises, allemandes et suisses.

Lancés par la Région Alsace en 1983, repris par le Land du Bade-Wurtemberg et les Cantons de Bâle en 1985, les congrès tripartites, quant à eux, rassemblent chaque année plusieurs centaines d'acteurs français, suisses et allemands pour réfléchir à une problématique transfrontalière. Ils sont organisés à tour de rôle par l'Alsace, les Länder du Bade-Wurtemberg et de Rhénanie-Palatinat et les Cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne. Créés à l'initiative de collectivités locales et impliquant tous les acteurs de la vie économique, sociale et culturelle

²¹⁵ L'ARFE a été créée en tant que structure représentant les régions transfrontalières européennes en 1971 sous la forme d'une association déclarée de droit allemand, dont le siège social est à Gronau en Allemagne. Elle se propose de mettre en réseau les régions frontalières ; de représenter leurs intérêts auprès des instances européennes ; de fournir une assistance technique et de promouvoir la coopération.

(associations, entrepreneurs), ils constituent un complément à la Conférence du Rhin supérieur où les autorités étatiques et les administrations ont une présence plus accentuée. Ces congrès ont permis d'aborder des sujets variés en mettant en relation les différents acteurs intéressés, en lançant des pistes de réflexion et en développant de nombreuses propositions de projets. Par la suite, la Conférence du Rhin supérieur s'est inspirée de certaines d'entre elles pour lancer des projets.

Le Conseil rhénan, institué par convention le 16 décembre 1997, est le pendant politique de la Conférence du Rhin supérieur. Il est la première instance à rassembler en son sein tous les niveaux d'élus français, allemands et suisses, des Régions, Länder et Cantons concernés. Le Conseil rhénan se réunit en assemblée plénière deux fois par an et traite de sujets très divers. Il prend appui sur les travaux menés au sein de quatre groupes de travail thématiques : économie-marché du travail, transports-aménagement du territoire, agriculture-environnement et culture-jeunesse-formation.

E) La coopération-développement

L'Alsace a très tôt initié et conduit une coopération-développement dépassant le cadre de l'Europe communautaire. Elle a pris l'initiative d'actions portant sur la coopération Nord-Sud et la coopération Est-Ouest.

Pour ce qui concerne la coopération Nord-Sud, les interventions régionales se font pour l'essentiel par le biais de l'IRCOD. Cet organisme créé en 1987 à l'initiative de la Région Alsace a pour mission de soutenir les collectivités locales et les autres partenaires alsaciens menant des actions de coopération en direction des pays du Sud.

C'est en 1984 que le président de la Région a proposé à un groupe de travail composé de responsables de mouvements impliqués tant dans la vie locale que dans l'action internationale, de réfléchir à la mise en place d'une structure capable de promouvoir et de rassembler les initiatives de coopération en Alsace. Elle s'est constituée sous la forme d'une association de droit local (loi 1908) et regroupe des collectivités locales, des chambres consulaires, des universités, des hôpitaux, des associations et des personnes physiques. Elle a mis en place depuis 1990 le fonds régional de coopération, fonds mutualisant les contributions des collectivités et destiné à soutenir les diverses actions de coopération. Elle cherche à développer les compétences propres de ses partenaires à travers l'action et à favoriser leur synergie. La Région Alsace, par le biais de l'IRCOD, intervient actuellement dans plusieurs programmes à destination de pays d'Afrique (principalement l'Afrique de l'Ouest) et d'Amérique latine. Le but est :

- d'offrir une assistance technique à l'organisation des collectivités locales et à la formation de leurs agents,
- de fournir aux régions d'intervention une aide technique et de conseil,
- de promouvoir des expériences pilotes et de mener des actions de conseil, de formation et d'assistance dans des domaines aussi variés que l'éducation, l'action sociale, la santé ou encore la préservation de l'environnement.

En outre, la Région Alsace intervient suite à des catastrophes naturelles ou à des événements exceptionnels (inondations, tremblements de terre, épidémies...). A ce titre, elle a apporté son soutien ces dernières années en Ethiopie, en Inde, en Turquie, au Salvador, en Algérie, en Pologne, au Congo, en Biélorussie et en Ukraine. Elle est également venue en aide à certaines régions concernées par des conflits dans les Balkans (Albanie, Kosovo, Croatie, Bosnie-Herzégovine). Enfin, elle a défini une politique d'appui aux actions d'aide humanitaire et

intervient sous certaines conditions en complément des financements réunis en Alsace pour la mise en œuvre de tels projets.

F) La coopération interrégionale

Le Conseil régional d'Alsace a signé un accord de coopération en décembre 1999 avec la Voïvodie de Basse-Silésie²¹⁶. Cet accord se traduit notamment par l'organisation d'une semaine de la Basse-Silésie en Alsace, de colloques européens sur les transferts de technologies, par des échanges techniques, sportifs, culturels et institutionnels. Dans la perspective de l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne, l'Alsace s'est engagée à accompagner la mutation des structures administratives de Basse-Silésie, en particulier en formant les fonctionnaires territoriaux bas-silésiens et en les accueillant en Alsace.

L'Alsace a aussi signé un accord avec la province du Kyongsangbuk-Do, en Corée du Sud. Sa mise en pratique a permis la participation du Conseil régional d'Alsace à une manifestation mondiale de la culture organisée par ce partenaire. Cette coopération permet également le développement de transferts de savoir-faire en matière industrielle, technologique et touristique entre les deux régions.

G) Les actions en faveur de l'économie

Les interventions régionales à finalité économique se font par le biais de l'Agence de développement de l'Alsace (ADA)²¹⁷, représentée dans neuf pays.



CARTE 7 : L'IMPLANTATION DE L'ADA DANS LE MONDE EN 2002

SOURCE : <http://www.ada-alsace.com>

L'ADA propose :

- l'accompagnement des projets d'investissement et de développement en Alsace,
- le soutien des entreprises alsaciennes dans leur développement international,
- l'aide à l'accès des acteurs régionaux aux marchés publics internationaux,
- le soutien à la mise en contact de partenaires alsaciens et internationaux,
- la promotion de l'innovation technologique et des nouvelles technologies,
- le développement de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur.

²¹⁶ La Basse-Silésie est une région frontalière : cette analogie fait que cette coopération entre les deux régions est très dynamique.

²¹⁷ Source : <http://www.ada-alsace.com> .

Aider les entreprises à développer des technologies de pointe et à attirer de nouvelles entreprises innovantes constituent les deux objectifs prioritaires de l'ADA. Dans ce cadre, son action présente plusieurs axes. Elle initie ou contribue à l'émergence de nouveaux pôles technologiques au niveau régional, transfrontalier et international, notamment dans les biotechnologies, les technologies de l'information et de la communication et les technologies de l'environnement. Elle soutient aussi les entreprises et les porteurs de projets dans la mise en œuvre et le financement de leur développement technologique. Enfin, elle réalise une veille des appels d'offres à connotation technologique, les diffuse aux entreprises et laboratoires de recherche et participe à l'ingénierie de projets.

2. La Région Franche-Comté²¹⁸

A) La Direction de la Mission relations internationales, Europe et programmation

Le budget du Conseil régional de Franche-Comté s'élève à 320 millions d'euros²¹⁹. La part consacrée aux actions et coopérations internationales atteint 3,31 millions d'euros (soit 1 % du total).

| ECONOMIE PROMOTION | EN MILLIONS D'EUROS | EDUCATION FORMATION | EN MILLIONS D'EUROS | COOPERATION SOLIDARITE | EN MILLIONS D'EUROS |
|--|---------------------|--|---------------------|--|---------------------|
| SOUTIEN A L'EXPORTATION | 0,60 | MOBILITE DES JEUNES ETUDIANTS, DIPLOMES ET DEMANDEURS D'EMPLOI | 1,96 | COOPERATION DECENTRALISEE (DONT CERCOOP) | 0,25 |
| PROMOTION DE L'ECONOMIE REGIONALE (SALONS) | 0,17 | FONDS REGIONAL D'AIDE AUX PROJETS INNOVANTS DES LYCEES | 0,02 | COOPERATION TRANSFRONTALIERE | 0,30 |
| TOTAL | 0,77 | | 1,98 | | 0,55 |

TABEAU 7 : BUDGET DES ACTIONS DE COOPERATION INTERNATIONALE EN FRANCHE-COMTE EN 2003

B) La participation du Conseil régional de Franche-Comté à des réseaux européens

Le Conseil régional de Franche-Comté est membre de l'ARE, de l'Association des régions françaises du Grand Est. Enfin, comme la Région Alsace, il dispose d'une antenne à Bruxelles.

C) La coopération transfrontalière

La Franche-Comté appartient à la Conférence transjurassienne (CTJ)²²⁰. La CTJ réunit les Cantons de Berne, de Vaud, de Neuchâtel et du Jura, ainsi que la Région Franche-Comté. Elle a pour but d'atténuer les effets de la frontière franco-suisse en promouvant une identité jurassienne. Depuis le 1^{er} juillet 2002, la CTJ a succédé à la Communauté de travail du Jura. Cette transformation répond au souci d'offrir à la coopération transfrontalière dans l'Arc

²¹⁸ Source : audition de Bernard VIENNET.

²¹⁹ Source : <http://www.cr-franche-comte.fr>.

²²⁰ Source : <http://www.arcjurassien-ctj.org>.

jurassien un outil adapté à l'évolution des problématiques franco-suissees et d'apporter les réponses propres à assurer un développement harmonieux et optimal de cette région transfrontalière. Les nouvelles orientations stratégiques constituent un outil permettant d'assurer une transition vers de nouveaux modes de coopération.

D) La coopération décentralisée

Le Conseil régional mène des actions d'échanges et de partenariats avec les pays de l'Est, comme la Pologne et la Bosnie, ou avec des pays en voie de développement (Mali et Maroc). Les règles qui régissent ces actions visent à :

- agir là où il existe un besoin et des partenaires capables d'assurer la pérennité d'un projet,
- apporter des réponses pragmatiques autres que financières, comme l'appui à la formation,
- initier, dans le respect mutuel des cultures, un partenariat fondé sur l'échange de savoir et de savoir-faire.

Dans ces pays, le Conseil régional de Franche-Comté nourrit l'ambition de participer à l'essor des villes et des régions en soutenant des projets durables en vue de favoriser et de dynamiser le potentiel d'exportations des entreprises régionales.

E) Le Centre de ressources pour la coopération décentralisée en Franche-Comté (CERCOOP)²²¹

Le CERCOOP est un centre de ressources pour les acteurs qui, en Franche-Comté, s'impliquent dans le développement et la solidarité internationale : collectivités territoriales, associations de solidarité internationale, établissements scolaires ou universitaires, organismes consulaires, entreprises... Il bénéficie du soutien du ministère des Affaires étrangères et de la préfecture de Région Franche-Comté, du Conseil régional de Franche-Comté, des Conseils généraux du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, ainsi que de la Ville de Belfort. Le CERCOOP est installé au sein de l'Institut Claude-Nicolas Ledoux, dont il constitue un département. Cet Institut est un centre de rencontres européen situé dans la Saline royale d'Arc-et-Senans (patrimoine mondial de l'UNESCO).

Instrument au service des acteurs franc-comtois de la coopération internationale, le CERCOOP décline son action autour de quatre axes. En premier lieu, il recense les acteurs franc-comtois et leurs actions de coopération décentralisée. A cet effet, il publie un répertoire annuel, dont une version synthétique est consultable sur son site Internet. Il anime également un réseau de conseils susceptibles d'intervenir en France ou dans les pays bénéficiaires.

La nécessité de développer les activités franc-comtoises de coopération décentralisée passe par ailleurs par deux conditions : informer et former les acteurs sur les possibilités offertes par l'ouverture du champ international aux collectivités territoriales, associations, établissements scolaires et entreprises. Pour cela, le CERCOOP propose :

- un site Internet,
- un bulletin trimestriel, « La lettre du CERCOOP : développons ensemble » (disponible sur demande et consultable sur Internet),
- des cycles de formations courtes sur des sujets techniques (montage de dossiers, programmes de cofinancement...).

²²¹ Source : <http://www.cercoop.org> .

Le CERCOOP propose aussi un accompagnement aux porteurs de projets franc-comtois. Sur demande, il peut fournir pour un projet des analyses critiques, des recherches de partenaires et des recherches documentaires. Il peut aussi intervenir sur des opérations plus lourdes -missions de prospection, études de faisabilité- mais dans le cadre d'un devis de prestation soumis à l'acceptation de la structure bénéficiaire.

La mutualisation des pratiques vise à rapprocher -indépendamment de leurs statuts- les porteurs de projets proches ou similaires. Il s'agit de les inviter à s'associer pour intervenir de façon pérenne et atteindre une taille critique. Pour cela, le CERCOOP organise ou co-organise des réunions d'échanges et de prospective, thématiques et géographiques.

3. La Région Rhône-Alpes²²²

A) La Direction des Relations internationales

La Direction des Relations internationales compte vingt-cinq personnes, gère vingt et une conventions et un budget propre de 6 millions d'euros. A ce budget, il convient d'ajouter le montant des actions à caractère économique et promotionnel (soit 9,80 millions d'euros en 2003), le montant des initiatives conduites en faveur de l'éducation et de la formation²²³ (soit 18,20 millions d'euros en 2003) et en matière d'aménagement du territoire (soit 0,45 million d'euros en 2003). Pour mesurer le poids de l'action internationale, il faut par conséquent adopter une vision transversale et globale de la politique et de ces crédits : au total ce sont 34,45 millions d'euros qui sont consacrés à des actions ayant un caractère international, soit 2,12 % du budget total.

B) La participation du Conseil régional de Rhône-Alpes à des réseaux européens

La Région Rhône-Alpes adhère à l'ARE. Elle participe aussi à l'entente interrégionale Communauté de travail des Alpes occidentales (COTRAO) et à l'initiative « Quatre moteurs pour l'Europe. »

Constituée le 2 avril 1982 à Marseille, la COTRAO réunit les Régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur et les Régions italiennes Piémont, Vallée d'Aoste et Ligurie, ainsi que les Cantons suisses de Genève, Vaud et Valais. Les thèmes développés concernent la jeunesse et la mobilité internationale (et notamment le renforcement des échanges de jeunes en formation initiale et professionnelle et la coopération en matière d'enseignement supérieur), l'aménagement du territoire (réseaux de transport, protection de l'environnement et patrimoine naturel) et la promotion.

La coopération multilatérale développée entre la Région Rhône-Alpes, le Bade-Wurtemberg, la Catalogne et la Lombardie sous le nom « Quatre moteurs pour l'Europe » s'inscrit, quant à elle, dans une politique volontariste de participation à la construction européenne. Elle a permis le développement de projets innovants et le renforcement des échanges universitaires, scientifiques, culturels et socio-économiques. Forte de son réseau et de ses actions communes, elle entend aujourd'hui s'ouvrir à des relations extra-communautaires : pays asiatiques, régions du Sud de la Méditerranée et pays de l'Est.

²²² Source : audition de Marc NOAILLY.

²²³ Bourses d'études et de stages à l'étranger, programme EURODYSSÉE de l'ARE, SVE... La Région encourage également la collaboration des professeurs et chercheurs rhônalpins avec leurs partenaires étrangers dans le monde entier (programme Mobilité internationale Rhône-Alpes (MIRA)).

Depuis 1990, la Région Rhône-Alpes dispose également d'une antenne à Bruxelles. Cette délégation est un bureau au service des Rhônalpins : collectivités territoriales, associations, organismes de formation, organismes publics... Elle exerce une veille communautaire²²⁴, oriente et aide au montage de dossiers et, enfin, assiste les Rhônalpins dans leurs rendez-vous auprès des institutions communautaires.

C) Les actions et coopérations en Europe, Amérique, Afrique et Asie

a) L'Europe

En dehors des partenariats qu'elle a développés au sein de la COTRAO et de l'initiative « Quatre moteurs pour l'Europe », la Région Rhône-Alpes a décidé de renforcer ses relations avec la Pologne. Ainsi des actions de coopération dans le domaine de l'agriculture, du développement touristique et de la promotion ont-elles été conduites depuis 1998 en direction de la région de Nowy Sacz (zone montagneuse des Carpates). Depuis l'automne 2000, ces actions se sont progressivement étendues à la Voïvodie de Malopolska²²⁵.

Un projet de coopération avec la Hongrie se met en place avec trois départements du Sud de ce pays : Tolna, Baranya et Somogy, lesquels doivent former à terme une région administrative. Ce projet a été formalisé en juin 2001 par la signature d'un accord de coopération.

b) L'Amérique du Nord et le Canada

Les relations entre le Québec et Rhône-Alpes sont anciennes et ont été confortées par la mise en place d'un programme de travail dont l'objet est de favoriser le développement économique des deux régions en intensifiant les échanges bilatéraux commerciaux et industriels. Les champs jugés porteurs sont l'environnement, la pharmacologie, l'industrie biomédicale, les matériaux nouveaux, la plasturgie, le textile technique, le génie logiciel, la mécanique de précision, le bioalimentaire, l'aéronautique et les technologies de l'information. D'autres objectifs, tels la promotion touristique, les échanges culturels font également partie du programme. Ce partenariat est important, car le Québec représente une porte d'entrée sur la zone de libre échange Nord-américain (ALENA)²²⁶.

c) Le bassin méditerranéen : le Maroc, le Liban et la Tunisie

A l'invitation des responsables politiques et économiques de la Région de Rabat-Salé-Zemmours-Zaers, les représentants du Conseil régional de Rhône-Alpes se sont rendus au Maroc pour initier un partenariat. Une convention de coopération décentralisée a été signée le 30 juin 1999 par l'exécutif des institutions française et marocaine²²⁷.

²²⁴ Elle publie, entre autres, une lettre d'information, « La Lidrab », qui informe sur l'actualité européenne, les appels à proposition et les manifestations européennes.

²²⁵ Voir page 32.

²²⁶ En janvier 1994, le Canada, les Etats-Unis et le Mexique ont lancé l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

²²⁷ Six projets soutiennent ce partenariat : la création d'un schéma de développement et d'aménagement régional ; l'implantation d'un parc industriel ; la sauvegarde et la valorisation du parc naturel du plateau central Khémisset-Oulmès ; la propreté des villes et la protection de l'environnement ; le développement social des quartiers ; la sauvegarde de la forêt de Maâmora.

Depuis 1997, la Région Rhône-Alpes a renforcé ses relations avec le Liban. Rhône-Alpes participe ainsi à la reconstruction de la ville de Beyrouth et fait connaître son savoir-faire, principalement dans le domaine de la formation²²⁸.

Le Conseil régional de Rhône-Alpes a développé également de nombreux échanges avec le Gouvernorat de Monastir (Tunisie). Une convention de coopération décentralisée a, là aussi, été signée (18 juillet 2000)²²⁹. Plusieurs programmes sont en cours : échanges scolaires, coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur, développement économique.

d) L'Asie : la Chine, le Laos et le Vietnam

La Région Rhône-Alpes entretient des liens depuis 1986 avec la municipalité de Shanghai (Chine) et, depuis 1997, avec les provinces de Dong Nai et d'Hô Chi Minh-ville (Vietnam) et de Khammouane (Laos). Pour le Vietnam et le Laos, l'établissement d'une véritable convention décentralisée est à l'étude.

Ces relations que tisse Rhône-Alpes avec l'Asie mobilisent de nombreuses structures : universités, centres de recherche, agences de promotion, chambres de commerce et d'industrie, association, instituts et organismes culturels.

e) L'Afrique : le Mali, le Sénégal et la République d'Afrique du Sud

Depuis 1984, Rhône-Alpes se mobilise pour apporter une aide aux populations défavorisées du Sahel, et tout particulièrement à celles du Nord du Mali. De 1994 à 1998, le Conseil régional a soutenu financièrement une dizaine d'associations rhônalpines pour un programme centré sur la réhabilitation des infrastructures de base nécessaires à la reprise des activités dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique, de l'agriculture et de l'élevage. Aujourd'hui, il apporte un appui au développement local dans la région Ouest de Tombouctou.

Une convention de coopération décentralisée a été signée en mars 2000 entre la Région Rhône-Alpes et celle de Saint-Louis, au Sénégal. Toutes deux souhaitent promouvoir et soutenir des programmes et des actions de formation en faveur des populations sénégalaises et développer des échanges économiques au travers de partenariats industriels, artisanaux et commerciaux.

Enfin, le Conseil régional de Rhône-Alpes soutient l'association « Hydraulique sans frontière » pour la rénovation du réseau d'eau potable de la municipalité de Hlogotlou, en République d'Afrique du Sud.

D) Les réseaux d'appui à l'action internationale

a) Le Réseau d'appui à la coopération décentralisée (RESACOOOP)²³⁰

Le RESACOOOP a été créé en 1994 par l'Etat et le Conseil régional de Rhône-Alpes afin de répondre aux besoins de coopération Nord-Sud et Est-Ouest des collectivités locales, des associations, des écoles, des hôpitaux, des universités, des entreprises, des organismes socioprofessionnels... Il est le fruit d'une convention entre l'Etat et la Région avec l'appui du

²²⁸ Par exemple, réhabilitation fonctionnelle de l'Office des eaux de Beyrouth à travers la création d'un centre de formation aux métiers de l'eau.

²²⁹ Cette convention couvre la période 2000-2005.

²³⁰ Source : <http://www.resacooop.org> .

Centre international d'études pour le développement local. Il regroupe actuellement plus de 1.000 organisations. Le RESACOOOP diffuse l'information sur les domaines relatifs à la coopération internationale et appuie les organisations de Rhône-Alpes dans la conception de leurs projets et dans le montage de leurs dossiers. Pour cela, il met plusieurs outils à leur disposition :

- un site Internet qui propose tous les documents produits par RESACOOOP et qui présente près de 1.100 projets de coopération conduits par des organisations rhônalpines,
- un bulletin de liaison diffusé tous les deux mois,
- des fiches techniques sur des thèmes tels que l'envoi de médicaments ou l'identification de partenaires,
- des réunions thématiques ou géographiques (cinq par an),
- un appui aux projets par des rendez-vous individuels et la mise en relation avec d'autres membres du réseau.

En 2001, quatre cents organisations ont fait appel aux services du CERCOOP.

Parallèlement à ce réseau, une commission régionale de coopération décentralisée -coprésidée par le préfet de Région et le vice-président de la Région délégué aux relations internationales- a été créée. Elle a pour objet de faire le point, deux fois par an, sur les actions conduites et soutenues par l'Etat et/ou la Région dans le domaine de l'aide au développement et de la solidarité. Elle vise aussi à initier des projets collectifs, à encourager des concertations et à suivre l'évolution des orientations de l'aide publique.

b) Les actions de développement économique

(1) L'internationalisation des entreprises

La Région Rhône-Alpes soutient l'internationalisation des entreprises.

Elle aide d'abord au recrutement de cadre-export. Cette aide (ARCE) est destinée aux entreprises de moins de cinq cents salariés justifiant d'un chiffre d'affaires à l'export et qui souhaitent mettre en place un service export structuré en recrutant un cadre. Elle est attribuée sous la forme d'une subvention plafonnée à 22.000 euros.

Le Conseil régional propose également une aide à l'implantation à l'étranger (AIE). Les entreprises pouvant bénéficier de l'AIE sont des PME de Rhône-Alpes de moins de cinq cents personnes, non filiales à plus de 25 % d'un groupe dont l'effectif consolidé est supérieur à cinq cents employés, en situation financière saine. Durant la première année d'implantation, trois types de dépenses sont prises en compte : les frais de personnel de la structure locale, les loyers des bureaux et les frais juridiques pour la constitution de la filiale. La subvention correspond à 30 % des dépenses éligibles engagées sur une année, plafonnée à 45.000 euros.

Enfin, la Région Rhône-Alpes soutient les PME qui se regroupent pour s'implanter dans un même pays cible. Ce groupement doit être constitué d'au minimum trois entreprises ayant des activités complémentaires et ayant pour finalité d'implanter une antenne commerciale commune animée par un cadre. Il peut prendre la forme d'une association, d'un GIE ou d'une société. Les entreprises du groupement doivent être situées en Rhône-Alpes, en situation financière saine et correspondre à la définition communautaire de la PME (moins de deux cent cinquante personnes, chiffre d'affaires inférieur ou égal à 40 millions d'euros, total du bilan inférieur ou égal à 27 millions d'euros et ne pas être filiale à plus de 25 % d'une entreprise ne

correspondant pas à ces critères). La subvention correspond à 50 % des dépenses, plafonnée à 76.000 euros par an.

(2) Entreprises Rhône-Alpes internationales (ERAI)²³¹

L'ERAI est une association créée en 1987 à l'initiative du Conseil régional de Rhône-Alpes. Elle a deux missions principales : simplifier l'export aux PME et promouvoir la Région au niveau économique international.

L'ERAI aide les PME à s'ouvrir à l'export en leur proposant une assistance concrète et opérationnelle sur le terrain à l'étranger. Ce soutien porte sur la recherche de partenaires commerciaux -importateurs, distributeurs, agents- et sur l'implantation directe. Les antennes de l'ERAI à Atlanta, Barcelone, Bruxelles, Cracovie, Montréal, São Paulo, Shanghai, Stuttgart, Tokyo et Turin servent chaque année de bases logistiques à plus de deux cents PME rhônalpines. L'ERAI oriente en outre plus d'une centaine d'entreprises par an dans le maquis des aides financières qu'elles peuvent mobiliser pour leur développement export et les assiste dans le montage de leur dossier.

c) Les actions de formation et de recherche

(1) L'Association Rhône-Alpes pour l'orientation et la promotion des métiers (AROM)

L'AROM, créée par l'Etat et la Région Rhône-Alpes, réunit au sein de son Conseil d'administration l'ensemble des représentants sociaux, économiques, patronaux, salariés, consulaires et associatifs concernés par la formation. Elle organise le Mondial des métiers. La présence internationale au sein de cette manifestation se développe sous l'impulsion de « Quatre moteurs pour l'Europe. »

(2) Les dispositifs de mobilité

Le Conseil régional de Rhône-Alpes offre divers types d'aides servant à financer des stages ou des formations à l'étranger : les bourses régionales de formation à l'étranger (stage ou formation à l'étranger), les subventions d'incitation à la mobilité internationale (stage ou formation à l'étranger), les bourses MIRA (pour encourager la coopération universitaire et scientifique internationale), le programme EURODOC (pour effectuer une partie de sa thèse à l'étranger), les bourses internationales de recherche (pour effectuer un stage post-doctoral à l'étranger), le passeport pour l'étranger pour un stage en entreprise...

AVIS ADOPTE PAR 55 VOIX POUR ET 10 ABSTENTIONS

²³¹ Source : <http://www.erai.org> .

V. RECOMMANDATIONS

Au terme de cette étude, il convient préalablement de souligner :

- d'une part, la pluralité des acteurs bourguignons impliqués dans des actions internationales (collectivités territoriales, chambres consulaires, établissements d'enseignement, associations, socio-professionnels),
- d'autre part, l'extrême diversité des initiatives (coopération décentralisée, jumelages, échanges scolaires, programmes d'aide humanitaire).

Cela rend particulièrement difficile l'appréhension de la problématique « relations européennes et internationales de la Bourgogne. »

1. Les atouts de la Bourgogne

La Bourgogne dispose d'un certain nombre d'atouts.

Sa position géographique en fait un carrefour européen exceptionnel : la carte de l'étoile autoroutière et ferroviaire de Dijon²³² en est une démonstration éclatante.

Région de passage obligé des principaux flux de transport en Europe et en France, la Bourgogne est de fait dotée d'un excellent réseau autoroutier offrant des connections avec le Nord et le Nord-Est de la France (via les autoroutes A31, A38, A77, A5) et le Sud, le Sud-Est et l'Est de la France (via les autoroutes A6, A36, A39 et A75). Le réseau autoroutier Est passant par la Bourgogne rejoint en outre le réseau autoroutier Ouest grâce à la route Centre Europe Atlantique (CEA), une des principales routes transversales de France reliant Chalon-sur-Saône et Mâcon (A6) à Saintes et La Rochelle (A10)²³³.

Le fret ferroviaire est, lui aussi, très bien développé (plate-forme bimodale de Perrigny-les-Dijon, plate-forme européenne de distribution destinée au stockage des produits sidérurgiques de Dijon-Porte-Neuve...).

En outre, depuis 1989, le port de Chalon-sur-Saône, géré par la CCI, est l'une des plates-formes fluviales constitutives d'Aproport, association regroupant les ports de Mâcon, de Villefranche-sur-Saône et de Vienne Sud. Ces quatre ports ont ainsi mis en commun leurs moyens logistiques pour être plus performants. La Bourgogne va également offrir l'accès le plus septentrional au bassin méditerranéen depuis la plate-forme multimodale de Pagny, équipée eau-rail-route.

Par ailleurs, la Bourgogne, et notamment l'agglomération dijonnaise, dispose sur le plan industriel de plusieurs pôles d'excellence : la plasturgie, l'automobile, la sous-traitance, l'agroalimentaire, la santé et la nutrition, l'emballage-conditionnement. Ces trois derniers pôles très complémentaires, adossés au pôle logistique, bénéficient d'une situation très favorable.

Bourgogne-Burgund-Burgundy, enfin, est une appellation internationalement connue²³⁴. De fait, elle est immédiatement associée à la qualité -synonyme d'art de vivre- de ses vins et de sa gastronomie, ainsi qu'au prestige de son histoire et de son patrimoine et à la richesse de son offre touristique.

²³² Voir carte page 43.

²³³ Source : <http://www.bourgogne-logistics.com> .

²³⁴ Voir L'attractivité du territoire bourguignon : poids économique de la vigne et du vin, autosaisine du Conseil économique et social de Bourgogne, octobre 2003.

La bonne position occupée par la Bourgogne sur le plan des investissements étrangers -devant la Picardie, la Lorraine, les Pays-de-la-Loire, le Centre, la Bretagne²³⁵- est un signe de cette attractivité.

Cependant, l'ouverture européenne et internationale de la Bourgogne souffre encore de plusieurs handicaps dont il convient de prendre conscience si l'on veut être à même de les surmonter.

2. Diagnostic et propositions

Dans un article récent de la revue Territoire 2020 de la DATAR, Henri OBERDORFF²³⁶ observe « que l'évolution générale des démocraties tend à valoriser, au travers du principe de subsidiarité, une organisation décentralisée... L'Union européenne, bien qu'elle ne fasse pas de distinction entre les niveaux des collectivités décentralisées et ne se mêle pas de la distribution nationale des compétences, valorise dans la pratique le niveau régional, qui apparaît souvent comme le plus approprié²³⁷. »

Ce texte met en évidence l'importance qu'est en train d'acquérir l'acteur régional dans tous les secteurs, et en particulier dans le domaine de la coopération décentralisée. Il apparaît comme le plus pertinent car il permet d'atteindre la taille critique nécessaire à l'efficacité de l'action. En outre, il est le bon niveau de concertation et de coordination des initiatives.

Nous avons noté que depuis 1997 la politique européenne et internationale de la Région Bourgogne a connu des avancées tangibles. Comme il avait été précédemment souhaité, la coopération menée avec la Rhénanie-Palatinat a servi « de modèle aux deux autres partenariats plus récents²³⁸. » De même, « l'image largement positive dont la Région bénéficie en République tchèque et plus particulièrement à Prague a été confortée.²³⁹ » La Maison de Bourgogne à Prague participe désormais, outre l'économie, à l'ensemble des actions de coopération entre les deux régions (éducation, formation, culture)...

Le Conseil économique et social préconisait également une meilleure communication des actions du service régional des Relations internationales et une meilleure information sur l'actualité européenne²⁴⁰. La lettre bimestrielle « Echos d'Europe », lancée en novembre 1998, remplit cette mission.

A) Renforcer la lisibilité des actions et accroître les moyens

En dépit de ces évolutions positives, la Bourgogne reste en deçà de ce que réalisent d'autres régions.

Il peut sembler disproportionné de comparer les budgets du Conseil régional de Bourgogne à ceux de la Région Rhône-Alpes compte tenu des situations et du poids économique très

²³⁵ Voir pages 37 et 53. Le graphique de la page 83 montre que toutes ces régions ont un poids économique plus important que celui de la Bourgogne.

²³⁶ Professeur des universités, IEP de Grenoble, CERAT.

²³⁷ Henri OBERDORFF, La montée en puissance européenne de l'acteur régional, Territoires 2020, numéro 8, 2^{ème} trimestre 2003, p. 21.

²³⁸ Les relations extérieures de la Bourgogne en Europe, autosaisine du Conseil économique et social de Bourgogne, mars 1997, p. 60.

²³⁹ Ibidem, p. 61.

²⁴⁰ Ibidem.

différents des deux régions. C'est la raison pour laquelle, afin de ne pas fausser les comparaisons, nous n'avons retenu que les valeurs relatives : il en ressort que les efforts consacrés par les deux régions sont inégaux. Le Conseil régional de Rhône-Alpes leur dédie 2,12 % de son budget (toutes actions confondues), contre seulement 0,69 % pour le Conseil régional de Bourgogne (là aussi, toutes actions confondues).

La Franche-Comté, quant à elle, leur réserve 1 % de son budget.

Si l'on considère le budget attribué à la DAEI, il ressort également que la Bourgogne est en retrait par rapport à ses voisines : 0,28 % du budget total pour la Bourgogne, 0,32 % pour l'Alsace. Ce retrait risque de s'accroître puisque le budget de la DAEI en 2004 marque une pause évidente :

- l'action coopération décentralisée est en net recul, passant de 652.400 euros en 2003 à 606.000 euros en 2004,
- l'action européenne augmente légèrement (289.100 euros), mais par intégration du financement de l'Info point Europe (90.000 euros), lequel était exclu du budget de la DAEI en 2003.

Si l'on souhaite que la Bourgogne ne se retrouve pas en recul par rapport aux autres régions françaises, il convient que les moyens destinés à sa politique européenne et internationale soient sensiblement augmentés.

Si deux règlements d'intervention ont été mis en place dans le budget régional (l'un pour la coopération décentralisée, l'autre pour les initiatives européennes), il subsiste encore un manque de lisibilité -les moyens étant dispersés entre les différentes directions régionales- qui nuit à la perception de la politique régionale

Le Conseil économique et social suggère qu'un programme spécifique associé à une ligne budgétaire clairement identifiée regroupant toutes les actions européennes et internationales soit inscrit dans le budget du Conseil régional²⁴¹.

B) Développer le lobbying et élargir la vision internationale

La participation de la Région Bourgogne à l'Association des régions françaises du Grand Est et sa présence au sein de l'antenne bruxelloise de cette organisation lui permet de conduire des actions intéressantes de veille communautaire et d'information, tout en entretenant des liens essentiels auprès des institutions européennes. Néanmoins, cela ne lui donne pas la possibilité de développer un lobbying propre, donc plus efficient. De nombreuses régions françaises disposent d'une antenne propre²⁴². C'est le cas notamment, dans le cadre de l'Association des régions françaises du Grand Est, de trois Régions sur cinq : l'Alsace, la Franche-Comté et la Lorraine.

Il semble aujourd'hui souhaitable que le Conseil régional de Bourgogne établisse à Bruxelles sa propre délégation bien identifiée, laquelle pourrait bénéficier à l'ensemble des forces vives de la Région.

Les conseillers reconnaissent l'importance et la richesse des actions menées depuis plusieurs années par le Conseil régional de Bourgogne avec le Land de Rhénanie-Palatinat, la Région de

²⁴¹ Cette préconisation avait déjà faite en 1997.

²⁴² Voir page 18.

Bohême centrale et, dans une moindre mesure, avec la Voïvodie d'Opole. Dans le cadre de l'élargissement de l'Union européenne, il convient même de les renforcer.

Il apparaît toutefois nécessaire, dans le contexte de globalisation des échanges et d'émergence de nouvelles économies, que la Région Bourgogne élargisse sa vision internationale, en particulier en direction des pays phares à très fort potentiel de développement, tels que la Chine et le Japon. En ce qui concerne les pays du Sud, il conviendrait de poursuivre et d'intensifier les axes de coopération avec la République d'Afrique du Sud, qui a un rôle d'entraînement pour l'ensemble du continent africain.

En ciblant des priorités géographiques et sectorielles, la Bourgogne doit élargir sa vision internationale et envisager de nouveaux partenariats en dehors de l'Europe, en particulier avec l'Asie et les pays du Sud.

C) Agir en faveur des nouveaux exportateurs, des PME-PMI et du transfert de technologie

Le Conseil économique et social constate l'effort entrepris depuis quelques années par le Conseil régional pour inciter les PME-PMI peu ou pas exportatrices à amplifier leurs activités à l'étranger. Toutefois, trop d'acteurs interviennent encore aujourd'hui de manière désordonnée, sans concertation ni coordination : collectivités territoriales, organismes consulaires et diverses associations.

Cette dispersion nuit aux initiatives engagées par les primo-exportateurs et les petites entreprises (notamment artisanales). Elle gêne également la promotion de la Région au niveau international.

Pour une plus grande efficacité, il semble fondamental d'étudier la mise en place d'un nouvel outil inspiré des moyens existants en Alsace (ADA), en Rhône-Alpes (ERAI), en Bretagne (MIRCEB). Il doit réunir l'ensemble des acteurs économiques et favoriser l'élaboration d'une véritable stratégie régionale basée sur la concertation et la mise en commun des moyens et des compétences des principaux acteurs.

Les auditions ont en outre mis en lumière que, exception faite de l'ENSBANA et de l'ENSAM de Cluny, les initiatives de transfert de technologies et de partenariats avec des acteurs internationaux sont peu développées en Bourgogne. Cet aspect du développement international est important, car il induit les problèmes de normalisation et de certification. Il joue aussi un rôle majeur dans la diffusion des connaissances nouvelles et leurs applications dans l'industrie.

Il conviendrait que le Conseil régional à la fois :

- soutienne les établissements qui s'investissent dans ce domaine,
- mette en œuvre une politique incitative,
- et favorise la création envisagée du Centre européen d'entreprise et d'innovation (CEEI).

D) Favoriser l'apprentissage des langues et la mobilité des jeunes

L'apprentissage des langues et la mobilité sont deux aspects fondamentaux de l'intégration internationale des jeunes. Les conseillers se félicitent qu'ils soient aujourd'hui largement pris en compte dans les projets éducatifs des différents acteurs concernés par l'éducation.

Un effort est réalisé en faveur de l'apprentissage des langues, notamment par le biais :

- d'un soutien à leur diversification (création de classes de 6^{ème} bilingues),
- d'une extension de la politique des langues à l'enseignement professionnel,
- du recrutement d'assistants étrangers,
- de la formation des professeurs des disciplines non linguistiques (DNL).

Pourtant, les auditions ont montré que les jeunes Bourguignons restent en retard, quel que soit leur niveau.

Concernant l'apprentissage des langues, il conviendrait que les différentes collectivités (communes pour l'enseignement primaire ; Conseil général pour les collèges ; Conseil régional pour les lycées, les organismes de formation et d'enseignement supérieur) s'impliquent davantage dans le développement de l'apprentissage des langues et dans l'équipement en laboratoires de langues des différents établissements.

En ce qui concerne les formules de mobilité, une part de plus en plus importante des cursus des grandes écoles ou de l'université s'effectue à l'étranger. Cependant, alors que le nombre d'étudiants rhéno-palatins participant au cursus intégré mis en place entre les universités de Bourgogne et de Mayence ne cesse de croître, celui des étudiants bourguignons stagne.

Afin d'encourager les jeunes Bourguignons à participer davantage au cursus intégré, le Conseil régional a inauguré en juillet 2001 le bureau Dijon-Mayence. Il est primordial que la Région intensifie cette initiative et l'élargisse à d'autres destinations que le Land de Rhénanie-Palatinat. Cela passe, en particulier, par une meilleure information sur les dispositifs européens de mobilité. La création d'un espace où serait centralisée l'information et qui serait accessible à tous les jeunes serait une réponse adaptée à ce besoin.

E) Fédérer les associations

Une très grande diversité d'associations intervient en Bourgogne, dans tous les secteurs.

Le Conseil économique et social de Bourgogne, s'il reconnaît la richesse de leurs actions, remarque néanmoins une absence de synergie très préjudiciable à leur efficacité. Les Régions qui ont été étudiées dans le cadre de cet avis ont toutes mis en place des centres de ressources destinés aux associations : IRCOD en Alsace, CERCOOP en Franche-Comté, RESACOOP en Rhône-Alpes.

Instruments au service des acteurs régionaux de la coopération internationale, ces structures recensent les acteurs et leurs actions, publient (notamment sur Internet) des répertoires, animent des réseaux, accompagnent les porteurs de projets dans le montage de leur dossier.

Un organe de coordination avait été imaginé à juste titre il y a quelques années (l'AB2C, qui est resté sans suite). Le moment est venu aujourd'hui de construire un véritable réseau de concertation. Il rassemblerait toutes les informations émanant des associations et des comités de jumelages et en assurerait la diffusion.

Ainsi que le prouvent les expériences menées en Alsace, en Franche-Comté, en Rhône-Alpes, cet organe de coordination doit faire appel aux nouvelles technologies de communication et d'information (site Internet).

3. Le Conseil régional, un organe d'incitation, d'impulsion et de concertation

Il apparaît à l'évidence qu'une interpénétration entre les différents domaines est nécessaire afin qu'il y ait une réelle synergie. Il ne peut y avoir d'échanges harmonieux sans complémentarité entre l'économie, la culture, le social, la formation...

« L'INTERNATIONAL, C'EST LA TRANSVERSALITE. »

La Région Bourgogne,

- en intégrant une volonté plus forte et plus ambitieuse,
- une stratégie plus claire et plus cohérente,

se doit d'être l'institution qui à la fois :

- renforce et stimule les différents acteurs,
- impulse une véritable dynamique avec une politique incitative plus affirmée sur le plan économique,
- élabore un programme structuré avec une vision à long terme intégrant des objectifs et des priorités,
- favorise la mise en commun et en synergie des compétences existantes,
- dégage les moyens techniques et financiers nécessaires pour atteindre SON AMBITION.

Ne peut-on espérer que soit repris en Bourgogne le concept innovant qui vient d'être mis en place à Lille²⁴³ ? C'est-à-dire : la réalisation d'un véritable ESPACE INTERNATIONAL qui rassemble sur un même site tous les organes dédiés à l'international : services de l'Etat, du Conseil régional, des collectivités locales, EPCI, chambres consulaires, agences de développement, organismes de formation et établissement universitaires, centres d'informations et de documentations spécialisés, clubs et acteurs du monde associatif...

La constitution d'un tel réseau favoriserait la stratégie de la Région et son rayonnement international.

Mais, en tout état de cause, il faut être conscient :

« qu'il n'y a pas de véritable action sans volonté... »

Jean-Jacques ROUSSEAU
Emile ou De l'éducation

AVIS ADOPTE PAR 55 VOIX POUR, 10 ABSTENTIONS

²⁴³ L'espace international Lille-Métropole. Voir à ce sujet l'article : Espace international de Lille-métropole : un concept unique en France, L'Interconsulaire, numéro 82, juin-juillet 2003, p. 14.

EXPLICATIONS DE VOTE

Intervention de Gérard MOTTET
au titre de personne qualifiée

Le projet d'avis présenté est un travail considérable. Les grandes orientations de la Bourgogne vers l'Allemagne et les pays d'Europe centrale sont historiques et normales, et il est heureux qu'elles soient amplifiées.

Le rapport nous invite de plus à proposer des synergies. Je souhaite en proposer une concernant la coopération et le développement avec les pays dits du Sud et notamment les pays de l'Afrique francophone sahéenne, confrontés chaque année à 8 à 10 mois de sécheresse, et non pas seulement à 2 à 3 mois tous les vingt ans...

Des centres de recherche de l'Université de Bourgogne travaillent sur l'Afrique sahéenne, notamment le Centre de climatologie, cité à juste titre dans le rapport. Des liens scientifiques utiles existent. Il faut qu'ils soient appliqués.

Des associations travaillent avec ces pays : on a cité Bous-Quetigny-Koulikoro (Koulikoro est une station de mesure hydrologique sur le Niger depuis plus d'un demi-siècle).

D'autres associations travaillent avec le Burkina. Des associations d'agriculteurs également.

Il serait donc vivement souhaitable qu'une ligne coopération pour le développement existe dans les actions du Conseil régional, centrées sur deux à trois pays sahéens (Mali-Niger-Burkina-Sénégal).

Est-il besoin de rappeler que ces pays ont fourni des milliers de combattants à la France pendant les deux dernières guerres mondiales et que beaucoup d'entre eux formaient les combattants de la 1^{ère} Armée Française qui libéra la Bourgogne ?

Une opération de coopération au développement, bien ciblée et bien structurée, serait à l'honneur de la Bourgogne.

Certes, notre région ne peut pas tout faire et ne doit pas se disperser, mais il s'agit d'une opération d'éthique.

Notre région doit participer de manière concrète à l'aide au développement de l'Afrique francophone sahéenne confrontée chaque année à une longue saison sèche qui pénalise lourdement son agriculture et son élevage.

Intervention de Vincent JAUROU
au titre du Centre des jeunes dirigeants

De l'apprentissage des langues.

Les relations internationales sont toujours des relations humaines. En conséquence, il faut que les personnes se comprennent.

Force est de constater la faible maîtrise des langues étrangères par les jeunes Français.

Comment le Conseil régional de Bourgogne pourrait-il intervenir afin d'aider :

- aux échanges entre collégiens, français et étrangers, l'immersion pendant plusieurs semaines des jeunes dans le champ linguistique étant beaucoup plus efficace que quelques heures de laboratoire de langue supplémentaires ;
- au développement de l'apprentissage des langues « exotiques » (mandarin, hindi, arabe, russe, wolof...) : l'apprentissage de la langue permet aussi la découverte des modes de pensées (à travers la syntaxe, etc), des modes de vie, de la culture... et cela d'autant que les populations représentées par ces langues sont parfois particulièrement nombreuses ;
- au soutien des micro-initiatives des cours de langues et d'échanges avec les pays étrangers, tels que les cours de Russe de la MJC locale, etc.

Intervention de Jean-Pierre GRENOUILLET
au titre de la Conférence des grandes écoles de Bourgogne

Je tiens à souligner la qualité et l'importance de cette étude. J'adhère aux recommandations faites. Je souhaiterais insister sur l'urgence dans la mise en place des préconisations. En effet les relations internationales sont clés pour la réussite de nos entreprises. Mais il y a un autre partenaire dans notre région pour qui le développement des relations internationales est actuellement vital. Il s'agit de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire de l'université et des grandes écoles.

Pour ces structures, la période actuelle est déterminante. L'attractivité de notre enseignement et de ses pôles de compétence passe par des actions de communication et de promotion internationales.

L'habilitation de nos formations par les organismes officiels (master, formation ingénieur) intègre des obligations de résultats à l'international (mobilité des étudiants, stages à l'étranger, pourcentage d'étudiants et d'enseignants étrangers dans nos cursus...). La qualité de ces partenariats nous conduira à renforcer la notoriété et la performance économique de notre région.

Compte tenu du dynamisme de certaines structures d'enseignement supérieur d'autres régions, il nous faut nous hâter, ne pas tarder à mettre en œuvre les préconisations faites dans cette étude. Ne tardons pas ! Le retard pris dans l'internationalisation de notre enseignement supérieur peut nous mettre « hors course » et nous cantonner à jouer en deuxième zone dans cet univers très compétitif.

Intervention de Brigitte LOURY-JOUROT
au titre de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles

Je voudrais simplement vous informer que dans le domaine de l'agriculture l'AFDI mène des actions de coopération avec la Région de Casamance au Sénégal pour développer :

- l'agriculture attelée,
- le forage de puits d'approvisionnement en eau,
- la construction de silo de conservation,
- la conservation de fruits et légumes par la fabrication de confitures,
- la maîtrise des connaissances en métallurgie, mécanique, soudure et forge.
- accueil de jeunes stagiaires et agriculteurs.

Il existe aussi des initiatives entre la FNSEA et la Pologne et la Bulgarie :

- accueil de futurs jeunes agriculteurs ou de jeunes exploitants, en particulier pour étudier les systèmes de coopération par filières (groupements de producteurs et organisation professionnelle et syndicale en général).

Intervention de Michel MORINEAU
au titre des associations de jeunesse et d'éducation populaire

J'approuve totalement ce rapport. Simplement, je voudrais appuyer sur une des propositions du rapport en commençant par un rappel historique peu connu et peu étudié.

Dès 1947, les premiers rapprochements entre la France et l'Allemagne sont poussés par les initiatives des organisations de jeunes. Initiatives audacieuses à l'époque !

Les échanges de jeunes entre Allemands et Français au lendemain de la guerre ont contribué à la réconciliation, puis à la coopération franco-allemande aujourd'hui durable quelque soit les vicissitudes. Rôle important de l'OFAF. Nombre de cadres politiques et administratifs d'aujourd'hui ce sont formés dans ces échanges.

La construction de l'Europe aujourd'hui passe de même par une meilleure connaissance des Européens. Nous sommes en train de faire l'Europe -parfois avec peine- or nous constatons tous les jours que les citoyens européens ne savent pas grand chose les uns des autres.

On pourrait élargir le raisonnement au reste du monde, et notamment au Sud.

C'est pourquoi je souhaite souligner, comme le fait le rapport, que les associations -et particulièrement les fédérations d'enseignants- sont des médiateurs importants entre les divers publics et les programmes d'échanges, favorisant la mobilité de ces jeunes, mobilité essentielle pour l'avenir des relations internationales et la paix.

Elles pourraient faire beaucoup plus et mettre leur expérience au service d'une dynamisation de ces programmes, notamment européens.

Car comme le souligne le rapport, il y a encore beaucoup à faire pour rendre moins frileux, auprès des jeunes, les échanges et la mobilité. Les organisations, qui sont proches d'eux, pourraient être encouragées à développer leur rôle de médiation.

C'est en ce sens qu'une instance de coordination pour dynamiser les échanges est une excellente chose. Elle requiert une indéniable volonté politique que notre assemblée pourrait stimuler par cette proposition utile et pertinente.



Intervention de Jean-Marc ZAMBOTTO
au titre de l'URI CFDT Bourgogne

Force est de constater par ce nouvel avis du CESR que les grandes orientations de la politique internationale de la Région Bourgogne n'ont guère évolué en s'appuyant toujours presque exclusivement sur les relations historiques avec l'Allemagne et certains pays d'Europe Centrale, plus quelques échanges alibis avec l'Afrique du Sud et le Maroc. Or, en matière de coopération décentralisée et de coopération tout court, de nouvelles directives ont fait évoluer le cadre législatif pour permettre aux collectivités territoriales de renforcer leurs actions avec les structures partenaires où le binôme collectivités/associations est souvent la manière la plus efficace de travailler.

Alors que le budget régional à l'international est en baisse, les relations internationales des collectivités locales se développent pour devenir un volet incontournable de l'action locale, avec la volonté de participer à la construction européenne et de créer un outil de développement local avec la nécessité d'un rayonnement international dans le cadre d'une politique de développement durable.

Les Assises régionales de la coopération et du développement, en juillet 1999, ont été l'aboutissement d'un engagement du CESR après l'avis de 1997 sur les actions des collectivités territoriales et acteurs institutionnels bourguignons en faveur des pays francophones les moins développés. Après un travail de réflexion concomitant mené par les associations, collectivités locales, établissements scolaires et universitaires, jeune chambre économique, organisations socioprofessionnelles, s'est constitué cet organe de coordination régional des actions de coopération et soutien des activités liées au développement et à la solidarité internationale, dit AB2C. Qu'il s'agisse maintenant de réactiver cette structure orpheline, d'en faire un clone, l'essentiel est bien que tous les intervenants bourguignons, fédérés ou pas, petits et grands, puissent disposer de cet outil, mainte fois espéré, mainte fois décrié, outil qui existe ailleurs et fonctionne plutôt bien en fonction des engagements politiques et stratégiques des Régions qui le pilotent ou l'accompagnent.

Pour mémoire et pour terminer, je rappellerai les objectifs d'alors, validés par les 18 membres du CA d'AB2C représentatifs des associations et ONG les plus importantes en Bourgogne :

- connaissance du réseau solidarité et aide au développement,
- animer le réseau en Bourgogne,
- coordonner les actions de coopération, favoriser et soutenir les activités liées au développement et à la solidarité internationale,
- élaborer une charte régionale, référentiel moral de la coopération internationale en Bourgogne,
- montage d'un site internet,
- diffusion régulière d'un journal,
- aide au montage des projets avec assistance de personnes ressources locales, voir interrégionales (administrations, Région, rectorat, université, entreprises, socioprofessionnels...),
- évolution du congé coopération par négociation avec les partenaires sociaux,
- instaurer un esprit de partenariat et une pratique de conventions en faveur du réseau,

- organiser régulièrement des assises annuelles et rencontres thématiques (ou par pays),
- entrer en contact avec les associations de migrants,
- développer la coopération sur les territoires, en particulier par des interventions en milieu scolaire,
- créer un vivier régional de compétences disponibles (sanitaire, social, formation, agriculture...),
- suivi des projets en y associant le Conseil régional, les chambres consulaires...
- développer un cycle de formation du réseau bourguignon,
- intégrer l'entreprise bourguignonne dans la politique de coopération et de co-développement,
- développer un projet global de coopération culturelle,
- créer une plate-forme logistique régionale pour le stockage et les envois humanitaires.

Objectifs, certes ambitieux, mais évolutifs et qui répondaient à la demande des associations adhérentes.

Pour sa part, la CFDT, tant au travers de ses actions de soutien et de formations syndicales qu'à sa participation spécifique au sein d'ONG, collectifs bourguignons, se bat pour un monde plus équitable et solidaire en faisant émerger une conscience universelle autour d'aspirations et de biens communs à tous les habitants de la planète, avec un juste équilibre entre croissance économique, équité sociale et protection de l'environnement dans une stratégie de développement durable.



Intervention de Jacques LOURY
au titre du groupe CGT

Ce projet d'avis fait un large tour d'horizon de l'ensemble des acteurs bourguignons qui nouent et entretiennent des relations avec les pays d'Europe et ceux des autres continents. Les actions conduites, multiples et variées, traduisent soit une volonté de coopération, d'entraide, d'échanges, soit un objectif de développement économique dont on ne sait pas toujours par qui les fruits sont partagés.

La nécessité de ces échanges est aujourd'hui une condition essentielle du développement de tous les pays, non pas pour seulement trouver de nouveaux débouchés, ou produire à moindres coûts, mais pour contribuer à réduire les inégalités cruelles constatées dans le niveau de vie des habitants de la planète.

La Bourgogne a toute sa place dans cette ambition, elle peut, à la hauteur de ses moyens, apporter sa pierre -et pas seulement celle de ses montagnes- ses connaissances pour aider les populations des autres pays à avancer vers plus de bien-être, plus de justice et de paix. Les propositions formulées par la commission invitent la Région à consacrer plus de moyens financiers, à clarifier ses intentions internationales, à fédérer ceux qui interviennent ou pourraient intervenir utilement. Ces propositions nous semblent pertinentes dans la mesure où elles sont motivées par les objectifs que j'évoquais précédemment.

Il est apparu à la lecture de cet avis que les échanges entre les populations marquaient le pas dans notre région. Des expériences intéressantes sont pourtant menées soit par le biais d'associations (notamment les comités de jumelage) qui valorisent l'intérêt de la coopération entre les peuples, soit par l'organisation de simples rencontres ponctuelles, d'ailleurs souvent limitées à des échanges gastronomiques (même si cela peut être agréable, les limites en sont vite trouvées).

Ne faudrait-il pas encourager l'émergence d'initiatives telles que celles menées par des associations auditionnées par la commission et leur permettre de se rassembler pour une efficacité plus grande ?

Les échanges ne peuvent être le fait de quelques-uns et l'on sait qu'il y a une barrière naturelle qu'il faut aider à franchir, celle de la langue. Oui, il faut faire beaucoup plus dans ce domaine et engager des actions dès le plus jeune âge dans le cadre de la scolarité.

Il est une proposition que ne nous partageons absolument pas. Faut-il qu'une collectivité publique se dote de moyens de pression sur une institution pour qu'elle fasse entendre les intérêts de sa population ? Cette démocratie souterraine conçue au détriment des autres, de ceux qui n'y ont pas recours est inadmissible dans un pays où les mêmes règles doivent s'appliquer à tous. Sans doute serons-nous taxés de naïfs, mais nous considérons que la Région Bourgogne doit faire d'autre choix d'autant qu'il existe une structure officielle de représentation de chaque région à Bruxelles.

Le groupe CGT s'abstiendra sur ce projet d'avis.

Intervention de Nelly HOLLINGER
au titre des associations caritatives

La circulaire du 20 avril 2001 a précisé que les actions de coopération internationale devraient se justifier par l'exigence d'un intérêt commun réciproque.

Cet intérêt réciproque, par différents exemples donnés, prend souvent un aspect économique ou culturel.

Mieux se connaître entre pays, entre régions, entre collectivités, rechercher des partenaires dans un marché élargi, susciter les échanges d'idées ou de savoir-faire et la mobilité des personnes est sans doute souhaitable.

Mais toute relation est basée avant tout sur la rencontre de personnes et je voudrais insister sur la coopération-développement évoquée par exemple à propos de l'Alsace ou des actions du Comité de jumelage de Bous-Koulikoro-Quetigny.

L'intérêt dans ces relations ne ressort pas d'avantages espérés. L'aide apportée n'attend pas de retour immédiat mais répond à des besoins, s'organise et évolue dans la durée, donnant une autre image de notre pays autrefois colonisateur, en particulier l'image d'une région ouverte aux autres.

Un « coopérant » bénévole de Côte d'Or s'exprimait ainsi récemment, avant de repartir une nouvelle fois (en Guinée) :

« Le plus ardu consiste à faire un effort de compréhension des méthodes de vie, des us et coutumes, des difficultés inhérentes au pays.

Les idées sont là mais la technique est propre au pays et on manque de moyens. Nous n'avons pas les mêmes possibilités d'acquisition, les mêmes choix de matériaux qu'en France.

C'est un vrai travail de réflexion pour nous Européens. Mais pour peu que nous soyons attentifs et respectueux de la population, nous apportons et recevons beaucoup. Nous apportons plus que l'aide financière, nous leur apportons le respect de leur mode de vie, de leur ingéniosité à solutionner le problème.

Les gens nous font confiance. Nous apprenons à relativiser les petites « difficultés » que nous rencontrons en France et qui sont parfois si futiles ».

Ainsi, le croisement des savoirs et des savoir-faire, une confiance et une estime mutuelles et durables pour de meilleures conditions de vie d'une population n'auraient-ils pas autant d'intérêt, autant de valeur que des succès commerciaux ou des opérations de prestige ?

Intervention de Michel BERNARD
au titre de la Chambre régionale de commerce et d'industrie

Je souhaite faire deux remarques sur le rapport ci-dessus mentionné.

1 - Les CCI de Bourgogne ont compris depuis longtemps l'intérêt et la pertinence du niveau régional sur le dossier de l'international et ont délégué à la seule CRCI de Bourgogne cette mission.

Cette dernière dispose, avec le CIA (Centre d'Affaires International des CCI de Bourgogne), de l'outil adapté pour répondre aux demandes des entreprises. Le CIA est bien évidemment en parfaite symbiose avec tous les acteurs de ce domaine :

- administrations,
- collectivités, au premier rang desquelles se trouve bien sûr le Conseil régional de Bourgogne.

Le CIA pourrait constituer une partie importante de l'édifice qui est préconisé à la fin de ce rapport.

2 - Je regrette, et le mot est faible, que n'ait pas été citée, dans la Partie Enseignement de ce rapport très exhaustif, la plus importante Ecole d'Enseignement Supérieur de Bourgogne qui accueille 1.100 élèves et qui a mis en place, depuis plus de 5 ans, un programme complet d'internationalisation dont je vous cite quelques éléments :

- accords de partenariats avec plus de 130 universités de par le monde,
- présence sur son site à Dijon d'élèves et de professeurs de plus de 20 nations différentes,
- organisation complète de stages à l'international et possibilités pour ses élèves d'acquérir des doubles diplômes.

Cette stratégie, soutenue par les collectivités, au premier rang desquelles le Conseil régional de Bourgogne, est largement partagée au sein de la Conférence des Grandes Ecoles de Bourgogne.

Je voulais bien évidemment citer l'Ecole Supérieure de Commerce de Dijon Bourgogne.

Intervention de Michel SOYER
au titre de la Confédération paysanne et coordination rurale

A l'initiative du Groupe Dijon-Céréales, il fut organisé un voyage d'études en Ukraine auquel j'ai participé et dont l'objectif était d'appréhender l'économie agricole qui fut en son temps le grenier à blé de l'empire russe.

L'une de nos surprises fut la visite de l'Université de Kirovograd formant les ingénieurs agronomes, à partir d'étudiants parlant notre langue et qui a permis un échange fructueux.

De cet échange, la décision fut prise d'accueillir 6 étudiants en Bourgogne début juillet 2003 pour la découverte de notre agriculture.

Voilà une initiative d'un acteur économique bourguignon qu'il y a lieu de souligner et d'encourager.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

| | |
|--|----|
| CARTE 1 : ZONAGE D'INTERREG III A | 22 |
| CARTE 2 : ZONAGE D'INTERREG III B, NORD-OUEST DE L'EUROPE | 23 |
| CARTE 3 : ZONAGE D'INTERREG III C | 24 |
| TABLEAU 1 : COMPARAISON DES BUDGETS 2003 CONSACRES A L'ACTION INTERNATIONALE, ALSACE, BOURGOGNE, FRANCHE-COMTE | 26 |
| GRAPHIQUE 1 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ACTIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE DES CONSEILS GENERAUX EN 2000 | 39 |
| CARTE 4 : ETOILE AUTOROUTIERE ET FERROVIAIRE DE DIJON | 43 |
| TABLEAU 2 : LA PLACE DE LA REGION BOURGOGNE A L'EXPORTATION EN 2002 | 47 |
| TABLEAU 3 : LA PLACE DE LA REGION BOURGOGNE A L'IMPORTATION EN 2002 | 48 |
| GRAPHIQUE 2 : LES ZONES GEOPOLITQUES DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DE LA BOURGOGNE EN 2002 | 49 |
| TABLEAU 4 : EXPORTATIONS DES VINS DE BOURGOGNE AOC EN 2002 | 51 |
| TABLEAU 5 : LES PRINCIPAUX PAYS CLIENTS DES VINS DE BOURGOGNE EN 2002 | 52 |
| CARTE 5 : REPARTITION PAR REGION DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS (EN PROJETS ET EMPLOIS) | 54 |
| CARTE 6 : REPARTITION PAR REGION DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS (EMPLOIS POUR 1.000 ACTIFS) | 54 |
| GRAPHIQUE 3 : LES APPARIEMENTS DANS L'ACADEMIE DE DIJON | 62 |
| GRAPHIQUE 4 : PARTENARIAT POUR L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT ET A LA FRANCOPHONIE | 62 |
| TABLEAU 6 : LES JUMELAGES EUROPEENS DES COMMUNES FRANÇAISES EN 1999 | 78 |
| GRAPHIQUE 5 : BUDGETS 2002 DES REGIONS | 83 |
| CARTE 7 : L'IMPLANTATION DE L'ADA DANS LE MONDE EN 2002 | 86 |
| TABLEAU 7 : BUDGET DES ACTIONS DE COOPERATION INTERNATIONALE EN FRANCHE-COMTE EN 2003 | 87 |

LISTE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS

- ACM – Assises chrétiennes de la mondialisation.
ADA – Agence de développement de l’Alsace.
ADF – Assemblée des départements de France.
ADI – Aide au développement international.
AELE – Association européenne de libre échange.
AFII – Agence française pour les investissements internationaux.
AGEFIPH – Association de gestion du fonds pour l’insertion professionnelle des personnes handicapées.
AIMF – Association internationale des maires francophones.
ALENA – Accord de libre échange Nord-américain.
AMF – Association des Maires de France.
AOC – Appellation d’origine contrôlée.
AOVDQS – Appellation d’origine vin de qualité supérieure.
APCM – Assemblée permanente des chambres des métiers.
ARE – Assemblée des régions d’Europe.
AREV – Assemblée des régions européennes viticoles.
ARFE – Associations des régions frontalières.
AROM – Association Rhône-Alpes pour l’orientation et la promotion des métiers.
- BOALFA – Association Bourgogne-Alsace-Burkina-Faso.
BOFA – Association Bourgogne-Burkina Faso.
- C2R – Centre régional de ressources pour le travail, pour l’emploi et la formation.
CCFD – Comité catholique contre la faim et pour le développement.
CCI – Chambre de commerce et d’industrie.
CCRE – Conseil des communes et des régions d’Europe.
CEA – Route Centre-Europe-Atlantique.
CEEI – Centre européen d’entreprises et d’innovation.
CEFISE – Centre de fiscalité européenne.
CER – Centre d’enseignement et de recherche.
CERCOOP – Centre de ressources pour la coopération décentralisée.
CES – Confédération européenne des syndicats.
CESCOM – Centre de santé communautaire.
CESNU – Conseil économique et social des Nations Unies.
CFCE – Centre français du commerce extérieur.
CFDT – Confédération française des travailleurs.
CFTC – Confédération française des travailleurs chrétiens.
CGPME – Confédération générale des petites et moyennes entreprises.
CIA – Centre d’affaires internationales.
CISL – Confédération internationale des syndicats.
CNCD – Commission nationale de la coopération décentralisée.
COFACE – Compagnie française d’assurance du commerce extérieur.
COMADI – Communauté d’agglomération dijonnaise.
COTRAO – Communauté de travail des Alpes occidentales.
CPER – Contrat de plan Etat-Région.
CRCI – Chambre régionale de commerce et d’industrie.
CRM – Chambre régionale des métiers.
CROUS – Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CRT – Comité régional du tourisme.

CSI – Conseil syndical interrégional.
CTJ – Conférence transjurassienne.
CUF – Cités unies France.

DAEI – Direction des affaires européennes et internationales.
DARIC – Délégation académique aux relations internationales et à la coopération.
DATAR – Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.
DDDI – Direction des douanes et des droits indirects.
DNL – Discipline non linguistique.
DRCE – Direction régionale du commerce extérieur.
DRDJS – Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports.
DREE – Direction des relations économiques extérieures.

EBICN – Réseau European business and innovation centers network.
ELBE – Echanges de lycéens bourguignons et étrangers.
ENSAM – Ecole nationale supérieure des arts et métiers.
ENSBANA – Ecole nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation.
EOD – Enseignement ouvert à distance.
EPCI – Etablissement public de coopération intercommunale.
ERAI – Entreprises Rhône-Alpes internationales.
ESSF – Ecole supérieure des sciences fiscales de Bruxelles.

FERPA – Fédération européenne des retraités et des personnes âgées.
FMI – Fonds monétaire international.
FO – Force ouvrière.
FOL – Fédération d'œuvres laïques.

GIE – Groupement d'intérêt économique.
GIP – Groupement d'intérêt public.

INRA – Institut national de la recherche agronomique.
IPE – Info point Europe.
IRCOD – Institut régional de coopération développement.

JEV – Programme JOINT EUROPEAN VENTURE.

LOADT – Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

MEDEF – Mouvement des entreprises de France.
MIRA – Programme Mobilité internationale Rhône-Alpes.

ODCE – Office départemental de la coopération à l'école.
OFAJ – Office franco-allemand pour la jeunesse.
OIT – Organisation internationale du travail.
OMC – Organisation mondiale du commerce.
ONG – Organisation non gouvernementale.
OSCE – Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

PECO – Pays d'Europe centrale et orientale.
PIC – Programme d'intérêt communautaire.

RESACOOOP – Réseau d'appui à la coopération.

SDEC – Schéma de développement de l'espace communautaire.
SEM – Société d'économie mixte.
SGAR – Secrétariat général pour les affaires régionales.
SUFCOB – Service universitaire de formation continue de Bourgogne.

TIC – Technologies de l'information et des communications.
TPG – Trésorier payeur général.

UCBRP – Union pour la coopération Bourgogne-Rhénanie-Palatinat.
URFOL – Union régionale des fédérations d'œuvres laïques.

VQPRD – Vin de qualité produit dans une région déterminée.

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES, OUVRAGES

ELARGISSEMENT DE L'EUROPE

Collectif, L'élargissement de l'Union européenne à l'Est de l'Europe, Commissariat général du Plan, Documentation française, 1999.

Laurent BEURDELEY, L'élargissement de l'Union européenne aux PECO et aux îles du bassin méditerranéen, L'Harmattan, 2003.

Didier DOUCET, L'élargissement de l'Europe : un risque pour le Sud ?, L'Harmattan, 2001.

Jean-François DREVET, L'élargissement de l'Europe : jusqu'où ?, L'Harmattan, 2002.

Jacques PICARD (rapporteur), L'élargissement de l'Union européenne : conditions et conséquences, Conseil économique et social national, 2000.

Alain PRAT (rapporteur), L'élargissement de l'union européenne et ses conséquences pour l'économie française, Conseil économique et social national, 1997.

Elisabeth du REAU, L'élargissement de l'Union européenne, Presse de la Sorbonne, 2001.

GLOBALISATION, MONDIALISATION

Collectif, L'Europe globalisée : la fin des illusions, L'Harmattan, 2002.

Régis BENICHI, Histoire de la mondialisation, MEDEF, 2003.

Bernard CASSEN, Globalisation à marche forcée, Le Monde diplomatique, décembre 2001, pages 1 à 7.

Denis DUCLOS, La globalisation va-t-elle unifier le monde ?, Le Monde diplomatique, août 2001, pages 14 et 15.

COOPERATION DECENTRALISEE

Collectif, Guide de la coopération décentralisée, Documentation française, 2000.

Gilbert BENCHAYOUM, Regional cooperation in a global context, L'Harmattan, 2000.

César NOIZET, La coopération décentralisée et le développement local : les instruments juridiques de la coopération, L'Harmattan, 2003.

Tahar RAHMANI, La coopération décentralisée, Atalante, 2003

Jacques TINTURIER, De la coopération à l'aide au développement : propositions pour une politique d'aide de la France, L'Harmattan, 2001.

ECONOMIE

Jean-Michel ANDREASSIAN (rapporteur), Les invitations au développement des capacités exportatrices des PME franciliennes, Conseil économique et social d'Ile-de-France, 1998.

Michel CHARZAT (rapporteur), Les transferts de technologies en matière de recherche industrielle : situation des entreprises françaises, Conseil économique et social national, 1994.

David CHELY, Guide culturel et d'affaires pour l'Europe de l'Est, L'Harmattan, 2003.

Kim HEE EEL, L'Asie et l'Europe, accélérateur des échanges mondiaux, L'Harmattan, 2002.

Claude PAYEMENT (rapporteur), Les PME et l'exportation, Conseil économique et social national, 1980.

Maurice SAINT CRICQ (rapporteur), La place et l'importance des transferts techniques dans les échanges extérieurs, Conseil économique et social national, 1982.

EDUCATION, MOBILITE

Alain CLAEYS, L'accueil des étudiants étrangers en France : enjeu commercial ou priorité éducative ?, Rapport d'information déposé par la Commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan, 1999.

Elie COHEN (rapporteur), Le positionnement international de l'enseignement francilien, Conseil économique et social d'Ile-de-France, 2001.

Elie COHEN, Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France : diagnostic et propositions, Rapport au ministre de l'Education nationale et au ministre des Affaires étrangères, 2001.

Laurence EBERHARD HARRIBEY, L'Europe et la jeunesse : comprendre une politique européenne au regard de la dualité institutionnelle Conseil de l'Europe-Union européenne, L'Harmattan, 2002.

Francis LECLUSE (rapporteur), Education à la citoyenneté par la mobilité et les rencontres, Conseil économique et social du Nord-Pas-de-Calais, 2001.

Michel MONTAGNE (rapporteur), Les échanges internationaux d'étudiants, Conseil économique et social du Nord-Pas-de-Calais, 1999.

Maurice PANGAUD (rapporteur), Pour une politique régionale d'aide au développement international des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Rhône-Alpes, Conseil économique et social de Rhône-Alpes, 2003.

Francine VANISCOTTE, La mobilité étudiante en Europe, mythe ou réalité : comparaison France-Royaume-Uni, L'Harmattan, 2003.

PRINCIPAUX SITES INTERNET VISITES

ASSOCIATIONS

www.cercoop.org
www.ircod.org
www.jumelagequetigny.org
www.resacoop.org

ECONOMIE

www.ada-alsace.com
www.bivb.com
www.dijon-promotion.com
www.eraï.org

EDUCATION, ENSEIGNEMENT

www.c2r-bourgogne.org
www.cluny.ensam.fr
www.escdijon.com
www.u-bourgogne.fr

ETAT

www.cfce.fr
www.coface.fr
www.datar.gouv.fr
www.insee.fr
www.legifrance.gouv.fr
www.minefi.gouv.fr
www.ubifrance.com
www.urbanisme.equipement.gouv.fr

EUROPE

www.are-regions-europe.org
www.arev.org
www.europa.eu.int
www.info-europe.fr

INSTITUTIONS

www.cr-alsace.fr
www.cr-bourgogne.fr
www.cr-franche-comte.fr
www.lyonne.fr
www.cr-rhone-alpes.fr